

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Vol. IV, No. 20

BULLETIN OFFICIEL DE L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS INC.

S.-Jérôme, 17 février 1932

EDITORIAL

Où allons-nous ?

La loi de l'aide aux chômeurs a pu être considérée comme une nécessité. Les gouvernements fédéraux et provinciaux ont estimé faire leur part en payant l'un et l'autre un montant égal, laissant la plus lourde part du fardeau aux municipalités.

Les municipalités ont cru bien faire en profitant de ces octrois. Nous ne songeons nullement à les en blâmer, il fallait donner aux sans-travail, les moyens de vivre et de faire vivre leurs familles; cependant, certaines d'entre elles n'ont-elles pas endossé des charges pour un long avenir, charges hors de proportion avec leurs revenus ?

Les travaux entrepris étaient-ils tous absolument nécessaires ? C'est ce que nous nous demandons et beaucoup d'autres avec nous; la pensée de n'avoir à payer que 50% de l'entreprise a entraîné de lourdes dépenses et nous doutons fort que les résultats soient conformes aux vues de la masse.

Que va-t-il en résulter ? De lourdes taxes assurément. Qui va être obligé de les payer ? Toutes les classes de la société et comme celle des cultivateurs est, dans notre Province, la plus importante, c'est encore elle qui va ecoper.

N'eut-il pas mieux valu, dans beaucoup de cas, venir en aide directe aux familles vraiment nécessiteuses, que d'exposer la collectivité à succomber sous de lourdes charges; n'a-t-on pas engagé, dans beaucoup d'endroits, des hommes qui auraient pu se passer de travailler au dehors, sans que leurs familles et eux-mêmes en souffrent de dommages appréciables.

Ce qui est fait est fait, il n'y a pas à y revenir, que l'on songe maintenant à l'avenir et qu'on ne retombe pas dans le même péché; c'est ce qu'il faut souhaiter; si les charges fiscales continuent à augmenter, jamais, au grand jamais, les cultivateurs ne pourront se relever.

Que les conseils municipaux de nos municipalités ne suivent pas l'exemple des cités, beaucoup de celles-ci ont contracté des emprunts importants pour venir en aide au chômage, elles y étaient obligées, étant donné le grand nombre de sans-travail, il faudra que ça se paie, intérêt et amortissement, c'est logique, mais dans nos campagnes, ne serait-il pas plus sage de s'y soustraire.

Les charges directes et indirectes pèsent lourdement sur la population toute entière du pays, certaines classes de la Société ont des revenus personnels qui leur permettent de les supporter; malheureusement, le cultivateur n'est pas dans ce cas; la valeur foncière de sa propriété a baissé, celle de son cheptel également, la production de la ferme se vend au bas du prix de revient; pour que l'équilibre se rétablisse entre les deux plateaux de la balance, il faudrait le dégrever d'impôts et au lieu de cela, on l'augmente.

L'assiette de l'impôt est arbitraire, on charge trop les biens **au soleil**, et nombre d'autres qui existent dans l'ombre ne paient rien, ou à peu près; c'est une étude très importante qui s'impose à nos législateurs; il faut qu'elle soit réglée d'une façon équitable.

Nous ne nous permettons pas aujourd'hui de suggérer aucun moyen, nous avons sous les yeux l'exemple du *Comité des Oeuvres Sociales de Montréal* qui a demandé que la taxe des amusements soit augmentée et que les fonds obtenus soient versés à un compte spécial pour **aider la colonisation**. La suggestion a été acceptée *en haut lieu*, on a augmenté la taxe, mais ce revenu ira avec le reste probablement.

Nous reviendrons sur le sujet, pour maintenant, nous nous contenterons de demander aux municipalités rurales d'être bien prudentes, de n'engager l'avenir que pour des travaux strictement nécessaires, de ne pas oublier que les taxes augmenteront forcément et que le moment est mal choisi pour recourir à ce système.

R. M. P.

L'EXECUTIF DE L'U. C. C.

L'Assemblée de l'Exécutif de l'U. C. C. a été tenue le 12 février au soir.

Nous en donnerons le rapport détaillé dans le prochain numéro de "La Terre de Chez Nous".

Nous présentons aujourd'hui aux intéressés les deux résolutions adoptées à cette assemblée, concernant le Crédit agricole et le moratoire sur les hypothèques, ainsi que la lettre adressée à tous nos législateurs.

Nous espérons que l'appel de l'U.C.C. sera entendu par tous les sincères patriotes.

A une assemblée régulière de l'Exécutif de l'Union Catholique des Cultivateurs Inc. tenue à Montréal, le 12 février 1932, assemblée à laquelle assistaient les messieurs suivants :

M. Aldéric Lalonde, président général, Rigaud (Vaudreuil);

M. Albert Rioux, vice-président général, Sayabec (Matane);

M. Abel Marion, vice-président général, S.-Hedwidge (Compton);

R. P. Léon Lebel, s.j., Aumônier général 1855 rue Rachel, Montréal;

Abbé J.-P. Chalifour, curé, aumônier, Montauban (Port-neuf);

Abbé R. Glaude, aumônier de l'U.C.F.O., Gatineau;

M. Alexis Beauregard, directeur, S.-Hélène (Bagot);

M. J.-F. Prud'homme, directeur, S.-Philomène (Chateauguay);

M. Georges Drouin, directeur, S.-Honoré Shenley (Beauce);

M. Alcide Rousseau, directeur, La Baie du Febvre (Yamaska);

M. Hercule Riendeau, S.-Rémi, (Napierville);

M. R. Beaudet, directeur, Cyrville, R. R. No 1, Ont.

M. L. Lemay, directeur S.-Emélie (Lotbinière);

M. Victor Giguère, directeur, S.-Boniface (S.-Maurice);

M. R.-M. Pucet, rédacteur, Montréal;

M. Paul Boucher, secrétaire général, Montréal.

Montréal, 13 février, 1932.

Honorable Ministre,
ou Monsieur le Député,
ou Monsieur le Conseiller Législatif,

J'ai bien l'honneur de vous transmettre, ci-joint, copies de deux résolutions, l'une sur la nécessité immédiate d'un Crédit Agricole effectif, l'autre sur l'opportunité d'un moratoire, — résolutions adoptées à la dernière réunion du Comité Exécutif de l'Union Catholique des Cultivateurs Inc.

N'est-il pas pénible de reconnaître que la situation actuelle est grave pour tous ? Si les cultivateurs ne sont pas aidés immédiatement, bon nombre d'entre eux vont être chassés du sol et les villes vont souffrir de cet exode.

En vous signalant la situation, nos Directeurs estiment faire oeuvre de sécurité nationale et comptent sur votre généreux appui.

Je vous prie d'agréer l'assurance des sentiments très respectueux des Directeurs de

L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS INC.,

Paul Boucher,

Secrétaire général.

Il fut proposé et résolu unanimement :

CREDIT AGRICOLE

- 1) ATTENDU que le cultivateur, plus peut-être que tout autre, souffre de la crise actuelle;
- 2) ATTENDU que les Banques ne peuvent consentir de prêts à long terme;
- 3) ATTENDU que les Caisses Populaires sont peu nombreuses et ne sont pas organisées pour faire des prêts à long terme;
- 4) ATTENDU que le Gouvernement a plusieurs fois laissé entendre qu'il y aurait un crédit agricole à long terme et à bas intérêt;
- 5) ATTENDU que le discours du trône, sans faire de promesse, mentionnait un crédit agricole comme devant se réaliser cette année;
- 6) ATTENDU que le Gouvernement vient de déclarer l'ajournement de tout projet de loi sur le Crédit agricole;

Nous, membres de l'Exécutif de l'Union Catholique des Cultivateurs Inc., protestons énergiquement contre l'ajournement d'un tel projet de loi et prions instamment le Gouvernement de vouloir bien, au contraire, étudier la réalisation immédiate d'un crédit effectif, car de sa réalisation prochaine dépend le salut d'un grand nombre de nos cultivateurs.

MORATOIRE

ATTENDU la grave situation économique actuelle de l'agriculteur de la province;

IL EST RESOLU que l'U.C.C. prie le gouvernement de décréter un moratoire couvrant toute réclamation pour remise d'hypothèques.

CONGRES DE COLONISATION

11 et 12 février

Ce congrès organisé par le "Comité des oeuvres catholiques de Montréal" a réuni les missionnaires-colonisateurs, les représentants des différentes sociétés, principalement des organisations agricoles, plusieurs membres du clergé et un bon nombre de cultivateurs.

On remarquait la présence de S. E. Mgr J.-A. Desmarais, évêque auxiliaire de Saint-Hyacinthe, de M. L.-A. Richard, sous-ministre de la colonisation, et de plusieurs représentants des Franco-Canadiens de l'Ontario.

Le R. P. Archambault

C'est le R. P. Joseph-Papin Archambault, s.j., qui a présidé cette première séance du congrès. Il a souhaité la bienvenue à tous ceux qui ont bien voulu se rendre au congrès et plus particulièrement aux délégués de l'Ontario et de l'Ouest.

Les idées émises pendant le congrès atteindront des milliers et des milliers d'absents par l'intermédiaire de la presse qui l'a annoncé, qui viendra raconter à ses lecteurs ce qui s'est passé aux séances et commenter les conclusions auxquelles en seront les congressistes. Le lecteur indifférent aura au moins lu les titres et son esprit sera ainsi préparé à la campagne que l'on pourra lancer en faveur de la colonisation. Le R. P. Archambault a ensuite défini le but du congrès.

M. Laforce

M. J. E. Laforce, agent de colonisation des chemins de fer nationaux, qui devait parler de la situation dans les villes et les campagnes, a raconté l'épopée des grands explorateurs et des grands colonisateurs de notre histoire, déploré l'attitude du gouvernement fédéral qui a trouvé des millions pour faire venir des immigrants dans l'Ouest mais sans trouver d'argent pour les fils du sol, regretté l'exode de milliers des nôtres vers les Etats-Unis, où ils perdent, dit-il, leur langue et leur foi, et déclaré que de nombreux cultivateurs sont prêts à retourner sur des terres si on leur en fournit les moyens.

M. Authier

M. Hector Authier fait d'abord observer qu'il est un peu délicat pour un député ministériel de traiter du "devoir des gouvernants vis-à-vis de la colonisation"; il s'efforcera cependant de se dégager des contingences pour définir ce que doit être notre politique de colonisation.

Celui qui gouverne, dit-il, doit équilibrer les forces de la nation et prévoir l'avenir. La colonisation, c'est l'ambition naturelle d'un peuple progressif, c'est l'épargne sacrée des peuples prévoyants. Dans un pays jeune comme le nôtre, la colonisation est probablement le premier devoir du gouvernement. Nous avons chaque année plusieurs milliers de jeunes ruraux à établir. Nous avons dans le nord-est et le nord-ouest de la province encore 15,000,000 d'acres de sol arable, dont 10,000,000 d'acres au moins de terre de première classe. Bref, nous avons la terre et les hommes et il nous reste seulement à prendre les moyens pour réussir de la colonisation.

Notre gouvernement se doit de tracer un programme de colonisation pour plusieurs années à venir et soustraire la colonisation aux aléas du budget annuel. C'est une sorte de plan quinquennal ou décennal qu'il nous faut. Maintenant que nous connaissons l'étendue de nos ressources naturelles, que la classification

de nos terres est faite, nous devons nous organiser pour établir chaque année de 2,000 à 3,000 bons colons qu'il nous est facile de recruter.

\$5,000,000 par année

L'établissement de ces 3,000 colons nous coûtera environ \$3,000,000 par année. Et comme il faudra continuer à aider un certain nombre de paroisses pauvres à même le budget de colonisation, ce budget s'élèvera certainement à \$4,000,000 sinon à \$5,000,000. Le trésorier provincial vous dira tout de suite qu'il est impossible de payer une pareille somme à même les revenus. Il faudra imputer ces dépenses au compte capital, ou demander au gouvernement fédéral de contribuer dans une proportion de 50% ou encore, faire les deux.

Le gouvernement fait déjà beaucoup pour la colonisation, et dépense de quinze à vingt fois plus qu'on ne dépensait il y a vingt ans. Il est vrai que les recettes sont dix fois plus fortes. L'un des premiers moyens à prendre pour le gouvernement pour favoriser la colonisation, c'est de faciliter au colon la vente de ses produits, principalement de son bois. Qu'il oblige par exemple les grandes compagnies à acheter une certaine quantité de bois du colon avant de s'approvisionner sur les terres de la couronne.

Que notre gouvernement de Québec demande aussi au gouvernement fédéral des subsides, soit à titre de secours de chômage, soit tout simplement à titre de subsides de colonisation. Il n'y a pas à se gêner pour réclamer une augmentation de subsides de la part du gouvernement fédéral. Il a déjà dépensé des millions pour la colonisation dans l'Ouest. Et de plus, la constitution attribue au gouvernement fédéral toutes les principales sources de revenus alors qu'elle impose aux provinces toutes les obligations les plus coûteuses comme l'aide à l'agriculture, l'entretien de la voirie, etc.

Le remède le plus efficace

Maintenant que ni les Etats-Unis ni les villes ne veulent recevoir l'afflux de nos déracinés, il nous faut donc prendre des mesures pour établir nos cultivateurs. Le remède le plus efficace au chômage, c'est le retour à la terre. Les gouvernements ont le droit et le devoir de s'endetter pour enraciner les enfants du pays dans le sol du pays tout comme le père de famille pour établir ses enfants. Le programme de colonisation ne coûtera pas plus cher qu'un programme de voirie et sera autrement plus utile. Si l'on met un pareil programme à l'exécution, lorsque nous célébrerons le centenaire de la Confédération en 1967, Québec, avec une population de 5,000,000 à 6,000,000 d'âmes, fera bonne figure au milieu des provinces-soeurs et le premier qui en aura pris l'initiative trouvera sa place dans le Panthéon canadien.

Un crédit agricole

Après la présentation du travail, M. Albert Rioux a demandé si le plus urgent n'était pas d'empêcher les cultivateurs actuels de désertir leurs terres en leur fournissant un crédit agricole qui seul peut sauver un très grand nombre de la banqueroute. M. Authier a répondu que l'établissement du crédit agricole est du devoir du gouvernement fédéral et qu'il serait encore plus du devoir des banques qui ont réuni la plus forte partie de la richesse

du pays. Il ne faut cependant pas compter que les banques créeront l'organisation du crédit agricole dont nous avons un si grand besoin.

M. J.-E. Lareau, de Richelieu, s'est alors levé pour réclamer un crédit agricole. Les cultivateurs, dit-il, ne peuvent plus trouver d'argent pour le renouvellement de leurs hypothèques et la seule chose qui empêche une banqueroute générale, c'est le fait que les créanciers ne voient aucun avantage à forcer le cultivateur à vendre sa terre. Le gouvernement provincial doit agir tout de suite. Les Caisses Populaires n'existent pas et ne peuvent se charger des hypothèques de toute la province; c'est un système mort avant de venir au monde. Que l'on n'oblige pas les cultivateurs à faire des pèlerinages entre Ottawa et Québec. Le gouvernement provincial peut organiser un système de crédit agricole et il doit le faire s'il ne veut pas voir faillir un tiers ou un quart des cultivateurs. Il peut trouver de l'argent: les gens aimeront autant prêter au gouvernement à 4 p. c. qu'aux banques à 3 p. c.

M. l'abbé Charles Minette

M. l'abbé Minette a parlé de l'Abitibi, la plus vaste des régions de colonisation de chez nous, pays où pourraient se mouvoir à l'aise plus de 500,000 Canadiens-Français. Il y a là six à sept millions d'acres de très bon sol, de nature plutôt argileuse, sans cailloux, sans difficultés d'égouttement, sol facile à défricher.

Il y a vingt ans l'Abitibi, c'était la sauvagerie, la forêt vierge. Le gouvernement provincial n'ignorait pas cette partie de son territoire ouvert à la colonisation, bien qu'il fût à 400 milles de Québec et 436 de Montréal. Le premier colon y arriva en 1912. Aujourd'hui il y en a 22,000 dans 30 paroisses; il y a des villages de 1,000 à 2,000 habitants, tels Amos, La Sarre, Macamic, La Reine, Taschereau, Senneterre. On a sorti de l'Abitibi trois milliards de pieds de bois. On a défriché en tout 16,000 acres.

Tandis qu'il y a encore des colons dans la province de Québec, colonisons donc Québec, dit l'abbé Minette. Avec certaines aptitudes chez le colon, avec l'aide du gouvernement et spécialement avec l'aide des primes, il y a moyen d'ouvrir nos terres neuves et d'y faire vivre nos gens d'une façon convenable. Quand la prime ordinaire ne suffit pas, quand le temps presse de mettre en culture des vieux brûlés, on a recours à des primes spéciales, par exemple des primes de \$600 par lot au lieu de \$360.

M. l'abbé Minette cite des statistiques prouvant la fécondité du sol par les produits de la culture. Beaucoup de ces produits sont consommés sur place, puis on en expédie à Rouyn, Cochrane, dans le Nord d'Ontario, etc. Il y a aussi les mines qui rapportent beaucoup.

Ce que demande l'Abitibi, c'est se rapprocher de Montréal par un chemin de fer direct, la route Senneterre-Maniwaki, des taux de transport moins prohibitifs, développer ses pouvoirs d'eau, avoir une pulperie, un moulin à pâte à papier, un écorceur, mais surtout de bons colons. Seuls les bons colons peuvent réussir.

L'hon. Dr Paul Poisson

Le seul ministre canadien-français du cabinet Henry de Toronto, l'hon. Dr Paul Poisson, dit que son gouvernement tient à aider davantage la colonisation. Il félicite les membres du congrès. Le gouvernement a approprié dix millions pour les terres et forêts.

L'abbé Zénon Alary

Le directeur des missionnaires colonisateurs du Canada, a traité de la colonisation dans le nord de l'Ontario. En voici le texte:

Dans l'oeuvre de colonisation qu'ils poursuivent depuis dix ans, les missionnaires colonisateurs se sont toujours inspirés du principe, réaffirmé à maintes reprises, en particulier par leur supérieur, Son Excellence Mgr Hallé, et leur organe attitré, la "Voix Nationale", que nos compatriotes sont partout chez eux dans n'importe quelle partie du Canada. Ainsi s'explique-t-on pourquoi la sollicitude des missionnaires s'est portée à tour de rôle et selon les besoins sur les régions neuves de Québec, de l'Ontario Nord ou de l'Ouest canadien.

Il nous a toujours paru que la politique la plus sage, la plus pratique non seulement dans ses résultats immédiats mais dans ses conséquences plus éloignées, était d'empêcher les cultivateurs d'émigrer soit dans les villes, soit aux Etats-Unis en leur permettant de s'établir sur des terres dans leur province d'origine, quand les circonstances y étaient favorables, en dehors de Québec mais dans les limites du Canada, chaque fois que le colon y trouvait de meilleures chances de succès.

C'est ainsi que, pendant les derniers six mois de l'année dernière, les missionnaires colonisateurs ont placé 438 colons dans l'Abitibi, le Lac Saint-Jean, la Matapédia, Gaspé, Ontario Nord et l'Ouest. La très grande majorité de ces colons étaient sans ressource et l'on s'est occupé de leur faciliter les commencements en leur obtenant des contrats pour la coupe du bois ou un emploi à la construction des grandes routes, tout en intéressant les anciennes paroisses de la province de Québec au sort des nouvelles paroisses créées dans les centres de colonisation. Les missionnaires colonisateurs, corps indépendant qui subvient à ses propres besoins à même de modestes revenus, a voulu consacrer la somme de \$5,000 pour favoriser le retour à la terre du plus grand nombre de ceux qui s'adressaient à leurs bureaux. On a confiance d'avoir fait oeuvre durable.

Deux nouvelles paroisses ont été fondées dans l'Ontario-Nord: Jogues et Sainte-Madeleine, tandis que plusieurs autres groupes de colons recevaient des renforts. Nous aimons à considérer ces colonies des nôtres comme autant d'ilots dont les alluvions de chaque année augmenteront l'importance des bases que nous travaillons à affermir sans cesse et sur lesquelles repose pour une très large part l'influence de la religion catholique et de la nationalité canadienne-française. La paroisse explique la survivance des nôtres; elle sera la raison, le moyen de notre survivance dans l'avenir.

Education à faire

Un point que l'expérience acquise au cours de leur travail par les missionnaires colonisateurs fait juger de première importance, c'est l'éducation des populations rurales au point de vue colonisation. On doit viser sans cesse à détourner l'esprit des cultivateurs de l'idée de quitter la terre. Les difficultés sont assurément plus grandes de ramener ceux qui sont partis que de conserver ceux qui sont encore au pays. Il importe de faire converger toutes les influences à répandre l'amour profond et sincère de la terre canadienne, principalement parmi les jeunes générations. Atteignons ce but et l'oeuvre de colonisation sera couronnée de succès.

Petit calendrier

Jeudi, 18 février: S.-Siméon;	
Vendredi, 19 février: S.-Conrad;	
Samedi, 20 février: S.-Eleuthère;	
DIMANCHE, 21 FEVRIER	
52e jour de l'année	
2e dimanche du Carême	
S.-Vitaline	
Lundi, 22 février: Chaire de S.-Pierre à Antioche;	
Mardi, 23 février: S.-Isabelle;	
Mercredi, 24 février: S.-Mathias.	
Dimanche: Lever du Soleil à 6 h. 22	
Coucher du Soleil à 5 h. 35	
Pleine lune le 21 à 9 h. 13 du soir.	

Les missionnaires colonisateurs se sont efforcés encore de multiplier les contacts entre les anciennes paroisses et les nouvelles, d'encourager par exemple les cultivateurs de la province de Québec à prêter main forte par des dons en argent ou en nature aux colons de l'Ontario Nord, surtout au début, alors que le colon doit s'imposer de plus lourds sacrifices et faire de plus fortes dépenses pour mettre son exploitation en train et attendre la récolte. Cette idée a été accueillie avec beaucoup de générosité par nombre de paroisses des alentours de Montréal, et nous voulons croire que l'exemple sera suivi ailleurs à travers la province de Québec. Il y a là un excellent moyen de cultiver l'intérêt autour de la question de colonisation et de pratiquer la solidarité nationale.

En exerçant son action sur toute l'étendue du Canada, en visant à organiser l'entraide entre les anciennes paroisses et les nouvelles, de même que par leurs autres initiatives, les missionnaires colonisateurs croient donner à la colonisation son sens le plus large, le plus généreux, le plus conforme aux intérêts supérieurs de la nationalité et du pays tout entier. La colonisation réussira le mieux quand elle sera le fruit des bonnes volontés unies ensemble dans la poursuite des mêmes idéals, animées de la même conviction solide. L'argent et l'aide que les pouvoirs publics consacrent à cette entreprise peuvent seconder, soutenir le travail de l'initiative privée; ils ne sauraient la remplacer. La colonisation la plus efficace est celle que le peuple fait lui-même, en se laissant guider par les personnes expérimentées et désintéressées.

2e JOURNEE

M. l'abbé Jean Bergeron, directeur des missionnaires colonisateurs de Québec, et M. Paul Boucher, secrétaire de l'U.C.C., ont été les deux conférenciers. C'est le président de l'U.C.C., M. Aldéric Lalonde, qui présidait.

M. l'abbé Bergeron a déclaré que seule la province de Québec a fait de la colonisation et que si les autres provinces en avaient fait autant, le problème du chômage ne se poserait pas avec la même acuité. Il y a eu pas mal de millions dépensés pour la colonisation depuis 15 ans, mais il y a eu pas mal de paroisses de fondées, soit plus d'une centaine de paroisses d'une population totale de 60,000 âmes, sans tenir compte des 4,500 familles établies l'été dernier. M. l'abbé Bergeron a ensuite parlé des qualités qui sont nécessaires au colon et aussi au cultivateur des vieilles paroisses, particulièrement de l'économie.

M. Paul Boucher a développé le programme économique de l'Union Catholique des Cultivateurs et montré quels sont les besoins des cultivateurs de la province.

LA TERRE DE CHEZ NOUS

REVUE OFFICIELLE DE L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS

Publié par "La Terre de Chez Nous Inc." et imprimé par l'Imprimerie - Photogravure J.-H.-A. Labelle, 393, avenue Parent, Saint-Jérôme, Qué.



ABONNEMENT

1 an 1.00
2 ans 2.50
A l'étranger 1 an 1.50
Gratuit aux membres en règle de l'U. C. C.

Administration, Rédaction : 1231 Est, rue Demontigny, Montréal.
Publicité : Téléphone : Frontenac 5998.

Nos collaborateurs gardent l'entière responsabilité de leurs écrits.

Tirage certifié par l'"Audit Bureau of Circulations"

Lisez non pour contredire et confondre, ni non plus pour croire aveuglement et répandre, mais bien plutôt pour penser et approfondir. — Roger Bacon.
Sachons remonter de la parole d'autrui souvent trop étroite à la pensée souvent encore partielle mais bien plus large encore que la parole; de la pensée à l'intention souvent meilleure que la pensée; de l'une et de l'autre enfin au rayon d'éternelle vérité que notre frère qui pense et parle pour nous le dire à l'entrevue ou pressenti... — R. P. Graty.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE FÉDÉRÉE DU COMTE DE TEMISCAMINGUE

Procès-verbal de l'assemblée du 26 et celle du 27 janvier 1932

A une assemblée générale annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de Temiscamingue tenue à Ville-Marie, le 26 janvier 1932, pour se terminer le 27, et réunissant les présidents et secrétaires des cercles agricoles du Comté représentant leurs cercles respectifs et pour les fins suivantes :

10. Se rendre compte du travail opéré durant l'année 1931, l'état financier de la Société d'Agriculture et ses activités.
20. Elire un nouveau bureau de direction pour cette Société.
30. Etudier, discuter et admettre le programme d'opérations de la Société d'Agriculture et des cercles agricoles fusionnés avec celle-ci pour l'année 1932.
40. Donner les vues et suggestions des officiers des différents cercles afin de promouvoir les intérêts agricoles de notre région.

Étaient les représentants attitrés des différents cercles agricoles :

- | Endroits | Présidents | Secrétaires |
|----------------------------|------------------|------------------|
| 1) Ville-Marie | Joseph Bergeron | Jos. Belliard |
| 2) Saint-Bruno de Guigues | Elie Bergeron | R. Drolet |
| 3) Saint-Eugène de Guigues | Jos. Brousseau | Oscar Côté |
| 4) Latulippe | Jos.-E. Richard | Willie Deschênes |
| 5) Lorrainville | Octave Coutu | Wilfrid Thérien |
| 6) Béarn | And. Bélanger | O.-D. Gaudet |
| 7) Guérin | Henri Rivard | Henri Jolivet |
| 8) Fabre | Hector Pelletier | Hon. Charland |
| 9) Laverlochère | Georges Trudel | Jos. Barrette |
| 10) Fugèreville | Thos. Lévesque | Azarie Marcotte |
| 11) Notre-Dame du Nord | Armand Laforge | Adj. Lanouette |
| 12) Nédélec | Arthur Matte | Alfred Benoit |

Prié d'ouvrir l'assemblée, M. L.-J. Bégin, agronome officiel du Comté, se lève et en termes choisis souhaite la bienvenue à tous les représentants des cercles agricoles, ainsi qu'aux personnes présentes, en la personne de MM. L.-A. Tremblay, assistant agronome et Joseph Belliard, secrétaire général de la Société d'Agriculture. M. Bégin se fait un plaisir de remercier les vieux ouvriers laissés encore à leur poste de président ou de secrétaire par la confiance de leurs concitoyens et félicite les nouveaux de leur mise en nomination, les priant de prendre modèle sur leurs anciens afin de conduire à bonne fin les destinées de la Société d'Agriculture du Comté.

L'Agronome donne aussi ses vues concernant le programme à suivre durant ces deux jours d'assemblées, et prie le secrétaire-général de bien vouloir donner lecture aux directeurs des procès-verbaux des assemblées tenues durant l'année écoulée.

Cette lecture étant faite, les procès-verbaux sont adoptés et signés par proposition de M. And. Bélanger, secondé par M. Oscar Côté. Le Secrétaire donne aussi lecture du rapport financier de la Société d'Agriculture et des cercles agricoles pour l'année écoulée et le bilan de l'actif et du passif ; le tout est adopté tel que présenté par proposition de M. And. Bélanger, secondé par M. Elie Bergeron.

Le Secrétaire général donne aussi lecture des règlements édictés par le Ministère de l'Agriculture relativement à la fédération des cercles agricoles et M. l'Agronome donne des explications concernant ces règlements et quelques modifications à apporter à la régie de notre organisation afin de bien entrer dans les vues du département de l'Agriculture.

L'on procède ensuite à l'élection du bureau de direction de la Société d'Agriculture comme suit :

Deux propositions sont faites en faveur de MM. Joseph Bergeron et l'autre en faveur de M. J. Barrette, mais sont retirées afin de laisser libre celle faite en faveur de M. Elie Bergeron, lequel est élu président à l'unanimité.

Egalement proposé par M. Adj. Lanouette, secondé par M. Jos.-E. Richard, que M. Joseph Bergeron soit élu vice-président.

Egalement proposé par M. O.-D. Gaudet, appuyé par M. And. Bélanger, que M. Jos. Belliard soit réengagé secrétaire-général de la Société d'Agriculture pour un nouveau terme.

Egalement proposé par M. Az. Marcotte secondé par M. Ar. Laforge que M. J.-A. Vincent, soit nommé vérificateur et à son défaut, M. Aug. Chénier.

La séance est alors levée et ajournée à 1½ hre p.m. Séance de l'après-midi 26 janvier

A la reprise de la séance de l'après-midi, étaient présents les mêmes officiers au complet.

Nous avions aussi la bonne fortune d'avoir parmi nous M. B. Desrochers de Ville-Marie représentant le maire absent et M. le Docteur J.-A. Aubin de Ville-Marie l'un des pionniers de la Société d'Agriculture du Comté, en ayant été le directeur en 1911.

Prié par le président élu, M. Elie Bergeron, de dire quelques mots, M. B. Desrochers déclare le faire avec plaisir et enchanté de l'occasion de pouvoir venir dire aux cultivateurs du comté si bien représentés en la personne de leurs directeurs, son admiration et son estime, il se dit grand ami de la classe agricole et promet son aide en toute circonstance possible, surtout afin d'aider au succès de l'exposition de Ville-Marie, cette année. Prenant, à son tour, la parole, le Docteur J.-A. Aubin en termes choisis se dit heureux de rencontrer les cultivateurs du comté réunis pour les assises de leur Société d'Agriculture. Il dit ce qu'était cette Société il y a 20 années passées. "L'organisation était née viable, dit-il, puisqu'elle subsiste et qu'elle a progressé d'une si belle manière qu'elle est citée comme exemple un peu partout. Je dois vous dire, Messieurs, dit M. Aubin que j'ai les yeux en ce moment sur la classe agricole qui sera la planche de salut de notre Province et apportera la solution à la crise actuelle que nous traversons." L'orateur touche aussi la question de Coopération et celle des marchés et termine en sollicitant les cultivateurs de travailler avec union au développement des questions agricoles et fait des vœux sincères pour l'avancement et le progrès constant de notre belle organisation agricole.

MM. B. Desrochers et J.-A. Aubin se retirent ensuite au milieu de chaleureux applaudissements afin de laisser aux cultivateurs le champ libre pour leurs délibérations.

Les directeurs présents dans le but de sauver des déplacements coûteux décident de former les comités suivants :

- 1) Comité d'Exposition, sont nommés : MM. Arthur Matte, Georges Trudel, O.-D. Gaudet, Henri Rivard.
- 2) Comité d'Élevage, sont nommés : MM. Jos. Bergeron, And. Bélanger, Jos. Barrette, Aza. Marcotte.
- 3) Comité de grande Culture, sont nommés : MM. Wilfrid Thérien, Armand Laforge, Joseph Brousseau, Hector Pelletier.

Suggestion est faite à ce comité concernant la classe des juments poulinières dans le programme d'Exposition, avec ou sans poulain. Que seules seront admises dans cette classe, les juments saillies durant l'année et les propriétaires pouvant avoir un certificat de monte à produire.

Sur proposition de M. O.-D. Gaudet, secondé par M. J. Barrette.

Egalement proposé par M. Wilfrid Thérien appuyé par M. Azarie Marcotte : Qu'un vote de remerciements soit adressé à M. J.-E. Piché, M.P.P. pour le précieux concours et l'aide substantielle apportés par lui pour

l'avancement et le progrès de notre Société d'Agriculture, le priant aussi de bien vouloir nous continuer son concours si précieux afin de pouvoir mener à bonne fin le programme de 1932.

Sur même proposition qu'un vote de remerciements soit adressé à MM. Isidore Lègare, président sortant de charge ainsi qu'à M. Albert Guay, ex-patron honoraire de la Société d'Agriculture ainsi qu'à M. l'abbé Leroux ex-secrétaire pour le dévouement et l'aide apportés par eux pour l'avancement et le progrès de notre Société d'Agriculture. Qu'un vote de remerciements soit aussi adressé au Conseil de Ville-Marie pour l'usage gratuit de la Salle de nos délibérations.

Proposé par M. And. Bélanger secondé par M. Arth. Matte qu'un vote de remerciements bien sincères soit adressé à MM. L.-J. Bégin, L.-A. Tremblay et Jos. Belliard, secrétaire général, pour le bon travail fait par eux et pour le dévouement qu'ils apportent pour le progrès de notre organisation.

Le secrétaire-général donne alors lecture d'une circulaire émanant du département de l'Agriculture et retranchant les octrois réguliers accordés jusqu'à ce jour pour les concours de récoltes sur pied et concours d'étables.

Les Directeurs présents par proposition de M. O.-D. Gaudet, appuyé par M. Jos. Bergeron, ont alors adopté à l'unanimité la résolution suivante pour être transmise à M. J.-E. Piché, M.S.L. "Attendu que la Société d'Agriculture du Comté a réuni en 1931 au delà de 500 membres ;

Attendu que nous sommes fusionnés avec les cercles agricoles ;

Attendu que le fait de retrancher ces concours aura, nous en avons la certitude, pour effet de nuire à la marche progressive de notre Société ;

Attendu que le Comté de Temiscamingue a été choisi comme Comté producteur de grains de semences ;

Les représentants de tous les cercles agricoles du Comté demandent au Ministère de l'Agriculture par l'intervention de leur député, M. J.-E. Piché, que ces concours nous soient continués ou l'octroi au montant de ces concours, nous soit continué d'une manière spéciale."

Question des chevaux reproducteurs

Proposé par M. Jos. Bergeron, appuyé par M. Armand Laforge, que les deux étalons appartenant à MM. Henry Brouillard et Adolphe St-Yves soient primés cette année par la Société d'Agriculture.

Que de plus un comité de surveillance composé de MM. Jos. Brousseau, Elie Bergeron Jos. Barrette soit formé regardant les étalons.

Que ce comité donne des suggestions, regardant le nombre de saillies autorisées, la distance à parcourir, les soins, etc.

Que l'on demande encore au Ministère de faire faire une inspection des chevaux reproducteurs croisés de la région et que ceux trouvés sains et de bonne conformation soient tolérés jusqu'à ce que la question des reproducteurs s'améliore dans notre Comté. Adopté.

Regardant la question des patrons et Présidents honoraires de notre Société :

Il est proposé par M. Art. Matte, secondé par M. Thos. Lévesque que MM. J. A. Pellerin de Fabre, préfet de Comté, et M. J. E. Piché soient les présidents honoraires de notre Société et que

MM. Ad. Godbout, Ministre de l'Agriculture, et Charles Belec, député au Fédéral, en soient les patrons.

Les directeurs ont décidé de continuer cette année la suite des expositions paroissiales comme suit :

- 1) Saint-Bruno de Guigues,
- 2) Ville-Marie,
- 3) Laverlochère,
- 4) Béarn,
- 5) Nédélec,
- 6) Guérin.

Proposé par M. Jos.-E. Richard, secondé par M. Jos. Bergeron que le minimum des membres à obtenir soit fixé à 35 pour avoir droit à une exposition, à raison de \$4.00 par membre, soit \$140, et avec un maximum d'entrées de 70 membres à \$4.00 par membre, soit \$280, maximum par exposition. Le surplus de \$280, sera retranché de chaque exposition sur les prix spéciaux ou entrées supplémentaires au programme d'exposition.

Les Directeurs commencent alors la confection des programmes de chaque cercle agricole en commençant par les paroisses qui auront l'exposition cette année.

Cercle de S.-Placide de Béarn : Déficit \$12.60.

Exposition paroissiale si 35 membres, \$140.00 en prix plus \$4.00 additionnel par membre jusqu'à concurrence de \$280.00.

Primer les taureaux et les verrats appartenant au cercle.

Voir à faire acheter 3 jeunes verrats par le cercle et les faire primer par le Département.

Ce programme est adopté par proposition de M. Art Matte secondé par M. H. Jolivet.

Cercle de S.-Bruno de Guigues : Caisse \$12.09, au crédit.

Exposition paroissiale.

Primer les taureaux et verrats du Cercle.

Concours de jardins, par le cercle, \$15.00 en prix, 10 concurrents.

Concours de vaches laitières par le cercle \$20.00 en prix, 10 concurrents.

Ce programme est adopté par proposition de M. Henri Jolivet, secondé par M. Jos. Barrette.

Cercle de Ville-Marie : Caisse \$43.18 au crédit.

Exposition paroissiale.

Concours d'alimentation de veaux, \$15.00 en prix fournis par le Cercle.

Concours de jardins et embellissement pour le village, \$25.00 en prix.

Concours de choux de Siam, betteraves et fourrage combinés, octroyé \$40.00 en prix, 20 concurrents.

Primer les taureaux et verrats du Cercle.

Adopté par proposition de M. Az. Marcotte, secondé par M. A. Benoit.

Cercle de Laverlochère : Caisse \$72.42, au crédit.

Exposition paroissiale.

Primer les taureaux et verrats du Cercle.

Concours de jardins, \$25.00 en prix, 10 concurrents minimum par le Cercle.

Ce programme est adopté par proposition de M. Art. Matte, secondé par M. Az. Marcotte.

Cercle de Saint-Louis de Nédélec : Crédit \$57.47.

Exposition paroissiale (délai pour entrée 15 août)

Primer les verrats et taureaux du cercle et garder les vieux verrats.

Concours de choux de Siam par le cercle, \$25.00 en prix, 10 concurrents.

Concours d'alimentation de veaux, \$25.00 en prix, 10 concurrents, 2 génisses gardées à l'intérieur par le Cercle.

(Suite à la page 317)

(A) AUMONNIERS, (D) DIRECTEURS
(S) SECRETAIRES

Diocèse de Chicoutimi :

Chicoutimi- Nord :

- (A) Abbé Lucien SAVARD, Mistassini
(D) M. Antoine RIVERIN, Chicoutimi
(S) M. Ursin GOBEL, Chicoutimi

Chicoutimi- Sud :

- (A) Abbé Jos.-C. TREMBLAY, Curé,
Les Eboulements
(D) M. Adjutor BHERER, La Malbaie
(S) M. G. TREMBLAY, Les Eboulements

Diocèse de Gaspé :

- (D) Abbé C.-E. PLOURDE, St-Elzéar, Bon.

Diocèse de Haileybury :

Abitibi :

- (A) Abbé A. MEUNIER, Curé La Reine
(D) M. D. NAUD, La Sarre
(S) M. Gaston ROBERGE, N. P., Amos

Témiscamingue :

- (A) Abbé André MOUTTET, Curé, Saint-
Bruno de Guigues
(D) M. Jos COTNOIR, St-Bruno de Guigues
(S) M. Georges LEFORT, Ville-Marie

Diocèse de Joliette :

- (A) Chanoine M. CLERMONT, Curé, Saint-
Barthélemy
(D) M. Arthur VALOIS, Saint-Barthélemy
(S) Abbé Donat HENAU, vicaire, Saint-
Barthélemy

Diocèse de Mont-Laurier :

- (A) Abbé J. L. A. GENIER, Curé, St-Faustin
(D) M. F. DESJARDINS, L'Annonciation

Diocèse de Montréal :

- (D) M. Paul BOUDRIAS, L'Abord à Plouffe,
(Laval)
(D) M. Hercule RIENDEAU, St-Remi,
(Napierville)

Diocèse de Nicolet :

- (A) Abbé Edgar LAFOREST, Evêché
(D) M. A. ROUSSEAU, La Baie du Febvre
(S) Abbé Alphéri TAILLON, Evêché



Président-général : ALDERIC LALONDE, Rigaud.

Aumônier général : R. P. LEON LEBEL, s.j., Montréal

1er Vice-Président :

ALBERT RIOUX, L.Sc.A.,

Sayabec.

Secrétaire-général :

PAUL BOUCHER, L.Sc.S.,

Boucherville.

2e Vice-Président :

ABEL MARION,

Sainte-Hedwidge

Rédacteur :

RAYMOND-M. PUCET.

Montréal

Conseillers juridiques :

Me WILFRID GUERIN, N. P.

Me CHS-HENRI LALONDE, C. R.

Crure et Aratru

(A) AUMONNIERS, (D) DIRECTEURS
(S) SECRETAIRES

Diocèse d'Ottawa :

- (A) Abbé R. GLAUDE, Curé, Gatineau
(D) M. Rod. BEAUDET, Orléans (Russell)
(D) M. W. BENOIT, Luskville (Wright)

Diocèse de Québec :

Québec-Nord :

- (A) Abbé J. P. CHALIFOUR, Curé, N. D.
des Anges
(D) M. ALFRED HARDY, St-Basile
(S) M. Edouard VERREAULT, St-Léonard

Québec- Sud :

- (A) Abbé P. GRONDIN, Collège de Lévis
(D) M. Georges DROUIN, St-Honoré de
Beauce
(S) M. A. CHAMPAGNE, St-Honoré, Beauce
Québec-Est :
(D) M. Louis COUILLARD, St-Pierre de
Montmagny

Diocèse de Rimouski :

- (A) Mgr J. A. VERREAU, Curé, Isle Verte
(D) M. Mathias D'AMOURS, Trois-Pistoles
(S) Abbé Alf. BERUBE, Trois-Pistoles

Diocèse de Sherbrooke :

- (D) M. Philippe LAROCHE, St-Camille de
Wolfe

Diocèse de Saint-Hyacinthe :

- (A) Abbé G. SPENARD, Evêché de Saint-
Hyacinthe
(D) M. Alexis BEAUREGARD, Ste-Hélène
(Bagot)
(S) M. P. A. LESSARD, Ste-Hélène (Bagot)

Diocèse de Trois-Rivières :

- (A) Abbé Ernest JACOB, Yamachiche
(D) M. Tanerède GOYETTE, Saint-Luc

Diocèse de Valleyfield :

- (A) Chanoine Oscar BISSONNETTE, Curé,
Sainte-Martine (Châteauguay)
(D) M. J. F. PRUD'HOMME, Ste-Philomène
(Châteauguay)

REUNIONS DE CERCLES

21 février : S.-ISIDORE (Dorchester) 7.30 heures p. m.

ECHOS DE CERCLES

Saint-Gilbert

(Portneuf)

U. D. DE QUEBEC NORD

Le 5 février, le Cercle de l'U.C.C. tenait sa réunion régulière sous la présidence de M. le Curé, aumônier de notre cercle, M. Eugène Paquin, président, MM. les Directeurs et autres.

Après les formules et coutumier,

1) nous avons répondu au dernier questionnaire venant du Secrétariat général et envoyé à M. le Curé. Ce document a été mailé aussitôt au Bureau Central. 2) il a été proposé par M. l'Aumônier, secondé par M. le Président, qu'une requête soit signée, en double, le jour même, par les membres et autres cultivateurs; une copie devant être adressée personnellement à M. le Ministre de l'Agriculture et l'autre à M. le Député du Comté, pour réclamer, au plus haut point, la création, dès cette session provinciale, d'un crédit avantageux à la classe agricole. Voici d'ailleurs la teneur de notre requête :

"La surprenante nouvelle que la création d'un crédit agricole, avantageux à la classe agricole, serait remise à une autre année, nous presse de venir insister, au plus haut point, d'en venir à cette création dès cette année. Il y va du soutien absolument nécessaire d'un bon nombre de cultivateurs.

Même s'il paraissait impossible de légiférer définitivement cette année, sur une question aussi importante, nous oserions suggérer la création immédiate d'un crédit temporaire pour aider les cas les plus pressants, sur la recommandation des autorités municipales du lieu."

Cette requête a été signée à l'unanimité par les cultivateurs et autres paroissiens de S.-Gilbert et envoyée en double: l'une à l'Hon. Ministre de l'Agriculture et l'autre copie au Député de notre comté.

Eugène PAQUIN, prés.,

Jos. LETOURNEAU, sec.

Saint-Gervais

(Bellechasse)

DIOCESE DE QUEBEC

Une assemblée régulière du cercle de l'U.C.C. a été tenue à la salle publique le 9 février, à 7 heures du soir. Etaient présents: MM. les directeurs Octave Dion, Alp. Lacasse, Onésime Nadeau, sous la présidence de M. Geo. Nadeau, président. Etaient présents: M. Honoré Chabot, vice-président, et les directeurs: Nap. Lemieux et Alp. Toussaint. Plus de la moitié des membres assistaient à l'assemblée, un bon nombre de cultivateurs qui ne font pas encore partie du cercle, malgré la mauvaise température.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et adoptés unanimement.

Il fut proposé par M. Alp. Lacasse, secondé par M. Octave Dion, que des remerciements soient votés à MM. les députés qui nous ont protégés en combattant le bill des lumières sur voitures à traction animale et le bill des maréchaux-ferrants.

M. le Président présenta M. W. Asselin, gérant de la Caisse Populaire de S.-Gervais, qui fut le premier conférencier.

M. Asselin parla du fonctionnement des Caisses, le but des Caisses, les services qu'elles rendent. Il parla en particulier de la Caisse de S.-Gervais et nous fit part de ses craintes lorsqu'il voyait arriver un vendeur de débentures, ou de renards, dans la localité. De fait, \$35,000.00 ont été retirées de la Caisse dans l'espace de huit années, et ce montant a été à peu près tout perdu dans certaines débentures, renardières, parts de mines et autres placements sans valeur.

Le conférencier insista pour que les cultivateurs déposent leurs économies à la Caisse et il raconta le fait qu'un jour, un cultivateur vint pour échanger un chèque de cent piastres, venant de faire un prêt, n'étant pas en position de lui échanger son chèque immédiatement, ce monsieur laissa son chèque pour

revenir dans une couple de jours en chercher l'échange. Finalement, ce chèque resta en dépôt et ce client a continué de déposer son argent après chaque voyage de la ville; il s'en trouve très bien.

Le conférencier termina en demandant de ne pas nuire à la Caisse en la critiquant, mais plutôt de l'aider en y faisant des dépôts.

M. le Président remercia M. le Conférencier de sa belle et instructive conférence, et il présenta M. Edouard Nadeau.

Ce dernier nous raconta les expériences qu'il a faites avec les engrais chimiques et les engrais de ferme. Il conseilla aux gens d'acheter des engrais chimiques que lorsqu'ils auront employé tous leurs engrais de ferme et leurs cendres.

M. Joseph Godbout, qui a la réputation d'avoir toujours les plus beaux champs de choux de Siam de la région, nous raconta ses débuts dans cette culture, ses connaissances recueillies dans des conversations avec des gens du nord de la ville qui font la grande culture des légumes, et après avoir adopté leurs méthodes, il nous démontra les résultats obtenus, en 1931, dans 84 rangs de 1½ arpent de longueur: 1,200 minots.

M. Edouard Girard nous parla ensuite des expériences qu'il a faites dans la culture du sarasin et des résultats obtenus.

M. le Président remercia tous les conférenciers de leurs bons travaux. Les prochains conférenciers seront: M. Jean Boutin: il parlera du Sirop d'érable; M. Philippe Godbout: il parlera des engrais chimiques et M. Pierre Asselin parlera des vaches laitières.

La prochaine réunion est fixée au 8 mars 1932, à 7 heures du soir au même lieu.

Joseph LACASSE, sec.

Canton Bégin

U. D. DE CHICOUTIMI NORD

7 février 1932.

D'une assemblée de l'U.C.C. du Canton Bégin, je vous donne la copie suivante :

A une assemblée de l'U.C.C. du Canton Bégin tenue le 7 février 1932 sous la présidence de M. Simon Potvin, étaient présents les directeurs suivants: MM. Théodule Guérin, Odias Girard et Adélar Lapointe, formant

quorum.

Il est résolu à l'unanimité que l'U.C.C. du Canton Bégin demande à M. Delisle, député de notre district, de faire en sorte pendant la présente session pour que la demande qu'ont faite les forgerons, d'empêcher un particulier de ferrer son cheval lui-même ne soit pas adoptée ;

Attendu que bon nombre de cultivateurs sont capables de ferrer leurs chevaux eux-mêmes, et vu la rareté d'argent ils sont incapables de payer pour faire faire ce travail.

Il est unanimement résolu que l'U.C.C. du Canton Bégin prie l'hon. ministre de l'agriculture de bien vouloir nous accorder un octroi pour l'achat des grains et graines de semences au printemps.

Vraie copie.

Simon POTVIN, prés.

Thomas-Ls PEARSON, sec.-trés.

Saint-Georges

(Beauce)

UNION DIOCESAINE DE QUEBEC SUD

Le Cercle a tenu sa séance le 7 février sous la présidence de M. Albert Dutil, 200 cultivateurs étaient présents.

Mgr Hilaire Fortier, curé, donna une très intéressante causerie sur les troubles sino-japonais.

M. Albert Dutil a exposé la situation prochaine créée aux cultivateurs; si le crédit agricole n'est pas accordé cette année, il déclare que bon nombre de cultivateurs sont voués à la faillite s'ils ne peuvent jouir des avantages d'un crédit à long terme.

La résolution suivante concernant les unités sanitaires a été lue.

CONSIDERANT que la crise actuelle que nous traversons rend difficile le maintien des unités sanitaires, tant pour le gouvernement que pour les comtés qui jouissent de ces organisations ;

CONSIDERANT l'impasse difficile où se trouvent les municipalités dont les comtés dotés d'unités sanitaires ont payé leur part qui est une assez lourde somme d'argent ;

Pour ces raisons et pour beaucoup d'autres encore, M. Joseph Veilleux, secondé par M. Hormidas Loignon, propose, que nous, cultivateurs, membres de l'U.C.C. du cercle de S.-Georges de Beau-

ce, faisons objection contre le bill rendant obligatoire les unités sanitaires.

Adopté à l'unanimité le 7ème jour de février 1932.

M. Edouard Lacroix a adressé une lettre accusant réception de la requête signée par le Cercle par rapport à la loi des faillites.

Albert LESSARD, sec.

Saint-Narcisse

(Lotbinière)

UNION DIOCESAINE DE QUEBEC SUD

Une nombreuse assistance assista à l'assemblée du Cercle tenue le 9 février sous la présidence de M. Willie Drouin.

M. Emile Baril, après avoir fait allusion à la dernière assemblée, parla sur l'apiculture et M. Xavier Veillette traita de l'augmentation du troupeau laitier.

M. Boudreau, agronome, ouvrit la discussion avec les conférenciers et il s'en suivit un échange de vues très intéressant. M. Boudreau parla ensuite de l'élevage du veau.

M. Massé, agronome, termina l'assemblée en donnant ses impressions et il a su intéresser également l'auditoire.

M. Joseph Lacoursière est désigné pour le travail de la prochaine réunion.

L. A. BROUILLETTE, sec.

Dupuy

(Abitibi)

U. D. D'HAILEYBURY

A une assemblée de l'U.C.C. tenue à l'issue de la messe paroissiale, le 7 février, à laquelle assistaient tous les membres et tous les cultivateurs de la paroisse, la résolution suivante, proposée par M. François Huot, secondée par M. Ovide Béland, a été adoptée unanimement :

ATTENDU que le cultivateur, plus peut-être que tout autre, souffre de la crise ;

ATTENDU que les Banques leur refusent tout emprunt ;

ATTENDU que les Caisses Populaires peu nombreuses ne peuvent aider tous les cultivateurs dans le besoin ;

ATTENDU que le Gouvernement a plusieurs fois laissé entendre qu'il y aurait un crédit agricole à long terme et à bas intérêt ;

(Suite, à la page 309)

Echos de cercles

(suite de la page 308)

ATTENDU que le discours du trône, sans faire de promesse, mentionnait un Crédit Agricole; ATTENDU que le Gouvernement vient de déclarer le renvoi de tout projet de loi sur le Crédit Agricole;

NOUS, membres de l'U.C.C. et cultivateurs de DUPUY, protestons énergiquement contre le renvoi d'un tel projet de loi et prions instamment le Gouvernement de vouloir bien, au contraire, l'étudier, le réaliser. De sa réalisation prompte dépend le sort d'un grand nombre de cultivateurs.

Georges TURCOTTE, sec.-trés.



Lieutenant-Colonel
RODOLPHE BEDARD, V. D.
Commandeur de l'Ordre de
Saint-Grégoire-le-Grand
PRESIDENT GENERAL

de la Société des Artisans canadiens-français, dont nous publions aujourd'hui le 55e rapport annuel.

La Société des Artisans

Notre Société Nationale d'Assurances est trop connue du public pour que nous nous permettions de la présenter à nos lecteurs, une seule phrase résume son histoire: ELLE EST LA PLUS FORTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'AMÉRIQUE.

Fondée en 1876, la Société des Artisans Canadiens - Français compte maintenant près de 76 000 membres et par le rapport annuel que nous publions dans ce numéro, elle montre une réserve de près de 13 millions de dollars placés avec toutes premières garanties.

Cette importante société est une véritable école de formation à la pratique de l'épargne et à la bonne administration du revenu; elle est une force vive de notre émancipation économique.

Rempart puissant contre les idées anti-religieuses et anti-nationales, elle compte une dizaine d'aumôniers diocésains dans notre Province, l'Ontario et le Maine, c'est dire que cette Société est parmi les plus ardentement défenderesses de notre foi et de notre race.

Ce titre joint aux avantages qu'elle accorde à ses assurés, mérite de retenir l'attention de tous et l'encouragement de ceux qui veulent la grandeur et la prospérité de nos institutions canadiennes - françaises. Pour ces raisons, nous nous faisons un devoir de recommander aux intéressés la Société des Artisans Canadiens-Français, elle le mérite à tous les égards.

R. M. P.

EN MARGE D'UN CONGRES

Nos lecteurs trouveront d'autre part un compte-rendu succinct des travaux du Congrès de Colonisation tenu à Montréal les 11 et 12 février.

Beaucoup d'idées ont été émises, pour la plupart, elles peuvent être considérées comme très intéressantes, les conférenciers, mus par les sentiments les plus nobles, tant dans l'ordre religieux que social et économique, ont travaillé sincèrement pour la cause nationale.

Qu'en résultera-t-il?

C'est ce que nous nous demandons et beaucoup d'autres avec nous; notre Gouvernement va-t-il prétexter l'impossibilité financière, c'est possible. Nous sommes les premiers à reconnaître que la situation est difficile, mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est que le problème soit insoluble.

S'il est vrai que de la discussion jaillit la lumière, nous sommes forcés de convenir que nous avons été touchés par une étincelle; nous ne voudrions pas l'employer pour faire un grand feu, c'est entendu, du reste, la température, malgré sa clémence, nous autorise à ne pas craindre les grandes conflagrations, ce que nous voulons, c'est disséquer le mal, là où il est, et pas ailleurs.

Nous avons dans notre Province trois organismes, absolument distincts, qui marchent chacun dans la direction qu'il s'est choisie, nous voulons parler des Terres et Forêts, de la Colonisation et de l'Agriculture.

Ne serait-il pas plus intéressant, pour le bien commun que ces trois organismes unissent leurs efforts et marchent la main

dans la main; c'est ce que nous allons essayer de prouver.

Le Département des Terres et Forêts concède des lots importants aux grosses compagnies qui les exploitent dans une période de temps plus ou moins prolongée; quand la Colonisation a besoin de lots, elle s'adresse aux Terres et aux Forêts qui lui cède généralement des lots déboisés; pour que les colons puissent y vivre, il faut que le gouvernement les aide, tandis que s'il y avait du bois, le produit de sa vente aiderait les colons d'une façon plus efficace. Bien souvent, ce ne sont pas les meilleures terres que l'on offre à la Colonisation, elle doit cependant s'en contenter du fait que les lots sont sous contrat; qu'est-ce qui en souffre par la suite, c'est l'Agriculture; comme tout s'enchaîne!

Nous nous demandons si ce n'est pas cette situation qui est

la cause primordiale du mal dont nous souffrons; nous avons encore beaucoup de bons lots à prendre dans nos vieilles paroisses, il est impossible d'y toucher parce qu'ils sont la propriété des grosses compagnies de bois qui les possèdent depuis longtemps et qui n'ont pas hâte de les exploiter.

A ce sujet, nous prions nos lecteurs de lire avec attention la lettre bien explicite de M. l'abbé Noël, curé de Notre-Dame des Bois, qui paraît dans une autre page; elle est édifiante par les renseignements qu'elle fournit et les points qu'elle touche.

Nous reviendrons sur ce sujet, le temps nous manque pour l'approfondir.

R. M. P.

Pensée

La vie, sans les peines qui l'accompagnent, serait intenable, tellement nous aurions peur de la perdre.

AU SERVICE DES NÔTRES

La SOCIÉTÉ des ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS

ASSURANCE MUTUELLE, VIE, ACCIDENT, MALADIE, INVALIDITÉ, RENTES VIAGÈRES

Cinquante-cinquième rapport annuel au 31 décembre 1931

RECETTES

Cotisations	\$1,401,651.10	
Intérêts	646,058.61	
Divers	6,611.39	\$2,054,321.10

DÉBOURSÉS

Assurance au décès	\$ 576,050.50	
Assurance en maladie, accidents, etc.	207,098.88	
Administration	198,454.02	
Divers	902.24	982,505.64

SURPLUS des opérations pour l'année 1931 **\$1,071,815.46**

Dividendes payés aux sociétaires durant l'année 1931 **\$ 79,539.76**

RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 1931

Prêts aux fabriques, paroisses et Corp. Episcopales	\$1,733,373.73	
Prêts aux Communautés religieuses	1,277,395.88	
Obligations hypothécaires	2,683,122.46	
Prêts aux Commissions scolaires	1,253,907.16	
Obligations de Comté	8,000.00	
— de Municipalités	3,408,473.83	
— du gouvernement	452,313.60	
Dépôt dépt. d'ass. Gouv. fédéral	98,913.92	
Immeuble Union St-Joseph, 15e rue, Lachine	15,000.00	
— Louis Archambault	43,722.36	
— Union St-Joseph de St-Henri	56,452.33	
— de la Société, 924-930 St-Denis	277,069.02	
Prêts aux sociétaires sur polices	1,480,592.32	
Prêts re assurance automatique	34,742.76	
Banques Can. Nat., Provinciale et Royale	94,990.28	\$12,918,069.65

Tous les systèmes les plus modernes — Assure les hommes, les femmes et les enfants jusqu'à \$10,000.00.

Plus de 800 succursales et bureaux de perception dans huit provinces canadiennes et huit états américains.

Siège social : MONTRÉAL

924-930 rue St-Denis



PAGE FEMININE



SOUS LA DIRECTION D'ATALA

CERCLES DE FERMIERES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Des Cercles de Fermières existaient en Belgique et en France depuis près de 40 ans. M. Paul de Vuyst, alors directeur général de l'Agriculture et des arts ménagers à Bruxelles, donna une extension rapide à l'oeuvre, et son exemple eut des échos dans les autres pays agricoles d'Europe et d'Amérique.

En 1912, au Congrès de l'A.C.-J.C., tenu à Montréal, M. Alphonse Desilets, dans son rapport sur "Le rôle social et économique de la classe agricole au Canada français" proposa la fondation en notre province de groupements de fermières et de ménagères, avec un programme raisonné de coopération aux travaux de l'homme des champs. Le Dr Jean-Charles Chapais et M. Arthur Saint-Pierre discutèrent cette suggestion en citant les exemples de la Belgique et de la France.

En 1915, pendant les Semaines Agricoles organisées par le Ministère de l'Agriculture à travers la Province de Québec, MM. Desilets, Bouchard et Gareau, conféraient avec M. G.-A. Gigault, alors sous-ministre de l'Agriculture, d'un projet de fondation de Cercles de Fermières et présentèrent un mémoire à l'honorable Joseph-Edouard Caron; le Ministère de l'Agriculture étudia attentivement la question et au mois de février 1915 trois Cercles de Fermières étaient fondés à Chicoutimi, à Roberval et à Champlain.

Les Cercles se développèrent lentement mais régulièrement en nombre et en activités grâce aux octrois que leur avait obtenus M. Antonio Grenier, sous-ministre, successeur de M. Gigault. M. Grenier encouragea cette oeuvre par des moyens pratiques, en mettant à la disposition des Cercles chaque année des Oeufs d'incubation de volailles de races pures, des graines et des plants de fleurs ornementales en plus des subventions régulières en argent. M. Vaillancourt, chef du Service de l'Apiculture, obtint aux Cercles de Fermières des ruches garnies d'abeilles avec les outillages apicoles nécessaires. M. J.-H. Lavoie, chef du Service de l'Horticulture, le Frère Liguori et M. Jos Barbeau du Service de l'Aviculture ainsi que M. Vaillancourt, mirent leurs meilleurs instructeurs à la disposition des Fermières et des Ecoles Ménagères durant quelques mois, chaque année, et l'élan de rénovation agricole par la famille fut accentué de cette façon selon une progression géométrique croissante.

La direction générale des groupements de fermières et de ménagères fut laissée à M. Desilets et à son Service d'Economie Domestique qui prit charge également des Ecoles Ménagères, en 1923, après la mort du regretté M. l'abbé Olivier Martin.

Aujourd'hui les Cercles de Fermières sont au nombre de 142, groupant plus de 9 000 fermières, toujours sous la direction du Ministère de l'Agriculture. L'hono-

rable M. Adélard Godbout, qui a vu naître cette oeuvre et l'a aidée au temps où il était professeur à Sainte-Anne de la Pocatière et agronome officiel dans le comté de l'Islet, continue, avec des moyens d'actualité toujours pratiques, sa clairvoyante sollicitude aux groupements de fermières et de ménagères modèles.

En 1918 l'honorable M. Caron avait mis au programme de sa grande campagne de surproduction, le réveil des industries domestiques que le Dr Charron, M. Alphonse Desilets et l'abbé Olivier Martin activèrent intensément parmi les Cercles de Fermières et les Ecoles Ménagères de la province.

Depuis 1929 les Cercles de Fermières sont dirigés par le Service de l'Economie Rurale dont le chef dévoué est M. Henri-C. Bois, et plus directement par la Section de l'Economie Domestique que dirige Mlle Anne-Marie Vaillancourt, secrétaire du Conseil Provincial des Cercles de Fermières.

Les Ecoles Ménagères, les Orphelinats Agricoles et les Ecoles de Coupe ont été transférés sous la juridiction de l'Instruction Publique où M. Desilets en assume la direction.

Pour la toilette

SOUVERAINES ET PARFUMS

Le pouvoir antiseptique des parfums est aujourd'hui universellement reconnu; mais les mêmes parfums qui charment certaines personnes ne peuvent être supportés par d'autres. Si Mme de Pompadour, les aimait tous, avec éclectisme, Marie-Antoinette, dit-on, ne faisait guère usage que de rose et de violette. Joséphine de Beauharnois raffolait des parfums violents, mais le muse lui donnait la migraine. La dernière impératrice de Russie, Alexandra Féodorovna, se parfumait à tel point que ses dames d'honneur en étaient incommodées. Elle dépensait pour ses essences et eaux de toilette, 50,000 francs par an, somme considérable, en cet avant-guerre, où le franc valait vingt sous.

Pour la cuisine

Filet de Flétan

Enlever la peau et les os d'un morceau de flétan, couper en tranches égales, macérer avec sel, poivre, et jus de citron pendant une demi-heure; rouler les tranches et les fixer avec des oeufs battus, puis dans la chapelure et faire frire dans du saindoux bouillant.

Servir avec sauce aux tomates.

Salade aux ananas

Prendre une feuille de laitue, placer une tranche d'ananas, couvrir avec jus de citron et une cuillerée à table de mayonnaise.

Conseils aux mères

Beaucoup de mères se font une idée fautive sur les sacrifices qu'elles doivent faire pour leurs enfants. Jamais une mère n'est tenue de se faire l'esclave de ses enfants en prenant pour elle tout le travail de la maison quand ses enfants n'auront qu'à jouir en oisifs du confort qu'elle leur procure.

Dès leur enfance, les enfants, filles ou garçons doivent apprendre à alléger le travail de leur mère dans la mesure de leurs forces; c'est le devoir de la mère de leur enseigner doucement, avec patience et persévérance, à lui rendre des petits services, à lui sauver des pas et de l'ouvrage en observant certaines règles d'ordre très simples, comme de serrer eux-mêmes leurs hardes, de ranger leurs jouets, de ne pas laisser de "traineries" sur les meubles et les chaises du haut en bas de la maison.

Une mère qui aime intelligemment ses enfants, loin de se faire leur esclave les habitue peu à peu à devenir ses petits amis et ses aides.

Quand une pauvre jeune femme fatiguée lave la vaisselle du souper en songeant qu'elle n'a jamais une minute pour se reposer, elle a tort de ne pas appeler les aînés qui se culbutent en renversant les chaises dans la pièce voisine.

Ils n'ont que sept ou huit ans? C'est assez vieux pour rendre des services. Que l'une essuie la vaisselle, que l'autre la range à mesure dans l'armoire, et que la mère leur rende agréable cette demi-heure de travail en les faisant parler de ce qui les intéresse. Pour les trois, ces instants passeront galement, la mère oubliera sa fatigue, et les petits bouts d'hommes comme les petits bouts de femme auront appris à se rendre utiles et à prouver à leur mère qu'ils l'aiment réellement. Un égoïste de huit ans, sera un égoïste de trente ans, et le dévouement est une vertu difficile qui doit se pratiquer dès la plus tendre jeunesse si on veut qu'elle pousse des racines solides.

On a grand tort de faire des distinctions entre les garçons et les filles, et d'exiger de celles-ci des services dont les premiers profiteront sans se déranger.

Comme le dévouement, l'égoïsme se cultive très jeune, et l'égoïsme des hommes a souvent pris naissance dans les gâteries inconsidérées des mères et des soeurs.

EXPERIENCE.

Pour le ménage

Pour polir les poêles en fonte.

Prenez très peu de colle forte, faites fondre au bain-marie, laissez refroidir et délayez dans ce liquide une bonne quantité de mine de plomb et assez de farine pour former une sorte de pâte. Enduisez vos poêles avec ce mélange et frottez vigoureusement avec une brosse.

Sièges cannés. — Ils se nettoient à l'eau savonneuse, on les brosse vivement et on les rince à l'eau froide. On les essuie avec soin et on les expose à un courant d'air pour qu'ils sèchent rapidement. Ceci est très important, car s'ils conservaient l'humidité la canne jaunirait.

Mesdames

Existe-t-il un Cercle de Fermières dans votre paroisse? Peut-être.

Il est cependant permis d'en douter puisque dans les 1,150 paroisses agricoles de la Province de Québec, il n'y a que 142 Cercles de Fermières et que ceux-ci ne comptent que 9,000 membres sur une population de plus de 140,000 cultivateurs.

Mesdames, qui nous lisez, avez-vous songé à cela? S'il existe un cercle de Fermières chez vous, vous avez le droit d'en être fières, s'il n'en existe pas, ne vous serait-il pas possible d'en fonder un? Quelle belle oeuvre à accomplir!

Vous êtes, Mesdames, de par votre situation particulière, qualifiées pour la création d'un Cercle, mieux que beaucoup d'autres, vous connaissez les avantages de l'union, de la coopération, plus que certaines, vous êtes aptes à rendre service à la masse de vos concitoyennes en lui faisant connaître les idées directives d'un Cercle de Fermières.

Quel beau rôle à jouer que de grouper la masse des épouses et jeunes filles de cultivateurs et de travailler toutes ensemble à l'amélioration de la situation sociale d'une paroisse.

Ce que femme veut, Dieu le veut, et là, où beaucoup d'hommes peuvent échouer dans la réalisation d'un projet, vous pouvez, vous, Mesdames, le mener à bonne fin; vous êtes dans l'ensemble, plus libres de la faire que l'homme qui peine toute la journée à de gros travaux; vous avez votre part de labeurs, c'est entendu, mais votre coeur

est largement ouvert et vous savez vous dévouer pour la masse, tout simplement parce que vous êtes épouses, mères et que vous pensez à vos filles, à vos enfants; malgré vos tracasseries journalières, votre rôle doit rester le plus beau.

Feu l'Hon. Caron, ministre de l'Agriculture, s'est intéressé à l'Oeuvre des Cercles des Fermières, M. Antonio Grenier, son sous-ministre, la soutient de tout son pouvoir; à l'heure actuelle, l'Hon. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, est l'un des organisateurs les plus puissants et les plus convaincus de la nécessité de l'éducation agricole et familiale dans nos belles campagnes.

Il mérite l'appui de tous ceux qui travaillent au développement de l'Union et de la Coopération saine dans notre Province; pour notre part, nous serions heureux de voir des Cercles de Fermières dans toutes les paroisses et plus particulièrement dans celles où l'Union Catholique des Cultivateurs possède un Cercle; ne serait-ce pas le digne complément de l'oeuvre entreprise par un groupe d'hommes dévoués aux intérêts bien compris de la classe agricole.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous aider, Mesdames, et dès aujourd'hui, nous nous permettons de vous rappeler que la création des Cercles de Fermières remonte à 1912, que c'est M. Alphonse Desilets qui en fut l'instigateur et en est resté longtemps l'âme dévouée et que le service est maintenant dirigé par Mlle Anne Marie Vaillancourt.

R. M. P.

ZETTE

est

première en classe

C'est que Zette prend OVONOL. Ses parents savent que sa santé aussi bien que son caractère doit être cultivée. Ils veulent être sûrs que Zette ne manquera pas l'école pour cause de petites maladies d'enfants. Parce qu'elle est en bonne santé, Zette aime l'étude.

Ce qu'est OVONOL: OVONOL est un composé d'Extrait de Foie de Morue (contenant la vitamine D, qui aide à faire grandir normalement, à donner des os forts et des dents saines) d'Hypophosphites.

Ci-inclus 5 sous pour un portrait en couleur de Zette, sans annonce et prêt à être encadré.

Nom
Adresse
UCC-2-11

Cie Chimique Franco-Américaine Ltée, 1566, rue S.-Denis, Dépt UCC, Montréal.

OVONOL pour les ENFANTS



ZETTE

d'Iode, de Lécithine (Extrait de Jaune d'Oeuf), spécialement préparé d'après une formule du Médecin des Pilules Rouges pour favoriser la croissance des enfants pâles, faibles, nerveux, pleurards, manquant d'appétit, de sommeil, souffrant de maux d'yeux, d'oreilles, de gorge, de rifle et autres éruptions. Partout ou par la poste: \$1.00 la bouteille.

"Ma fillette de six ans était pâle, maigre, ne pesait que trente-six livres; elle souffrait de l'estomac et ne s'intéressait pas aux jeux des enfants de son âge. Je lui ai donné OVONOL, elle pèse maintenant 54 livres et est très bien portante." Mme Ovide Rancourt, Lac Mégantic (Frontenac), P. Q.

Congrès de colonisation...

(Suite de la page 306)

M. PAUL BOUCHER

Monsieur le Président,
Excellences,
Messieurs les Abbés,
Mesdames et Messieurs,

Dès que l'on remplace quelques épinettes et quelques pruches par un Canadien, celui-ci avec mission spéciale de mettre en valeur le sol vierge et d'en retirer de plantureuses récoltes, — ce qui est la définition de la colonisation, se pose, pour l'Association que dirige gaillardement "mon" président — le président de cette séance — le problème d'une conquête. C'est vous dire que mon poste au sein de l'Union Catholique des Cultivateurs me vaut l'honneur de vous soumettre les considérations qui vont suivre.

Celles-ci, Messieurs, vous voudrez bien les considérer comme la quintessence, le résumé nécessairement schématisé de la doctrine de l'U.C.C. quant aux besoins de nos agriculteurs. Et quand nous disons "nos agriculteurs" nous voulons parler non seulement des ruraux de nos vieilles paroisses des bords du S.-Laurent et du Richelieu, paroisses fondées il y a 150 et 250 ans, mais encore des ruraux de nos paroisses plus récentes, échelonnées à l'orée de nos grands bois. Comment pourrait-il en être autrement, puisque notre Association compte dans la Matapédia, les Cantons de l'Est, le Lac S.-Jean, l'Abitibi, le Témiscamingue, des cercles nombreux et actifs. Impossible pour nous de parler des besoins de nos vieilles paroisses du Québec et d'ignorer les besoins de ces paroisses plus JEUNES, dans l'histoire de notre pays, mais plus VIEILLES dans l'histoire de notre Association. Oui, colons, Jean Rivard et Samuel Chapdelaine, vous tous, qui fûtes parmi les premiers adhérents de notre mouvement, nous ne pouvons vous oublier.

Et puis, somme toute, les besoins de nos vieilles paroisses ne sont-ce pas également des besoins de nos paroisses nouvelles? Nous le croyons, au point que nous regrettons infiniment l'absence, à ce Congrès, de l'Honorable Ministre de l'Agriculture de cette Province. Car Colonisation, Agriculture, Agriculture et Colonisation, vous êtes les pierres qui se cimentent, les unes aux autres, pour constituer les assises de notre avenir économique, national et religieux.

Il suffit de rappeler simplement cette étroite dépendance de l'Agriculture et de la Colonisation, cette filiation intime du colon et de l'agriculteur, cette similitude des besoins de tous nos ruraux, pour être en droit de vous parler des besoins de nos paroisses rurales. Ce bon Père Archambault ne m'en voudra pas si je modifie quelque peu le titre de mes remarques et si je vous parle de cette grande pitié des maisons fermées, des fermes inoccupées, de la terre qui meurt, pitié que l'on déplore à travers tout le pays. L'étude de ce problème est bien à sa place dans un congrès comme celui-ci, car on ne colonise que pour cultiver, et l'agriculture est essentiellement le couronnement de la colonisation.

J'ai donc à vous parler, considérant les études faites au cours de milliers de réunions paroissiales de nos cercles, de centaines de journées sociales organisées par nos unions régionales, de sept congrès provinciaux annuels tenus par notre Association, depuis 1924, de la doctrine de l'U.C.C., aux multiples points de

vue religieux, social, national, éducationnel et économique, quant aux besoins de nos paroisses rurales.

AU POINT DE VUE RELIGIEUX, tous nous sommes intimement convaincus, que même nos paroisses rurales ont un besoin pressant d'un plus grand respect de Dieu, d'un plus grand respect du Dimanche, d'un plus grand respect des individus, d'un plus grand respect de nos routes et de nos plages, d'un plus grand respect de nos traditions, et ce, dans et grâce à des lois fédérales, provinciales et municipales, ad hoc.

AU POINT DE VUE SOCIAL, tous nous savons, surtout depuis "Rerum Novarum" et "Quadagesimo Anno" qu'il importe souverainement que nos cultivateurs se groupent en une Association professionnelle et confessionnelle, nombreuse et active, aux fins de créer cette mentalité unioniste et coopérative qui seule peut assurer vraiment et d'une façon durable l'avenir de nos campagnes, — quitte pour cela, s'il le faut, d'étudier l'opportunité de prêcher d'exemple en unifiant nos activités associationnelles et journalistiques. Tout cela pour constituer dans nos campagnes une élite du civisme ardent et généreux.

L'agriculture ne tiendra que si elle est organisée assez puissamment pour imposer aux législateurs une politique agricole équitable. Il faut absolument, à notre agriculture, un corps social spécialement organisé pour tirer la couverture au cultivateur et au colon contre ceux qui la tirent vers eux, — que l'on me pardonne l'expression. Malgré les résultats acquis, avouons franchement que notre organisation n'est à date, ni en extension, ni en compréhension, ce qu'elle pourrait être. Le besoin le plus pressant, croyons-nous, serait de développer, par tous les moyens, l'Union professionnelle. Unis, les cultivateurs sauront bien obtenir un crédit agricole pratique et une législation équitable.

AU POINT DE VUE NATIONAL, tous nous nous entendons pour proclamer hautement la nécessité, si nous voulons survivre comme peuple, d'une agriculture prospère, assise, première base fondamentale de toute notre vie nationale et, par la suite, gage de notre survie religieuse, — on nous l'a démontré hier brillamment.

AU POINT DE VUE EDUCATIONNEL, tous, nous convenons de la nécessité absolue de nos jours, pour nos agriculteurs, d'une solide formation technique, puisque notre agriculture doit s'industrialiser, se commercialiser et s'internationaliser.

La terre ne gardera ses enfants que si elle les paye. Une technique rationnelle nous est indispensable pour obtenir des rendements rémunérateurs. Il y a progrès dans certains domaines, mais il est possible d'obtenir bien davantage. C'est une question de technique, donc d'enseignement agricole. Nous lisons récemment dans une revue française sérieuse : "Les Etudes" (5/5/28) qu'il y a, en Allemagne, autant d'écoles d'agriculture qu'en France il y a d'élèves à suivre des cours agricoles. Qu'est-ce à dire maintenant du Canada? L'enseignement agricole, surtout primaire, est presque inexistant chez nous. L'école paroissiale d'agriculture s'impose donc. Il y a là un point stratégique, dont il faut s'emparer immédiatement. Mais passons.

Nous nous excusons de rappeler tout cela : en somme, pour nous tous, de purs truismes. Je crois cependant qu'AU POINT DE VUE ECONOMIQUE il impor-

te d'établir avec plus de précision le sens de la doctrine de l'U.C.C. Celle-ci peut se ramener à quatre chefs principaux :

- A — Un crédit agricole simple et effectif ;
- B — Des octrois raisonnables ;
- C — De l'électricité à bon compte ;
- D — Une politique de colonisation saine.

UN CREDIT AGRICOLE SIMPLE ET EFFECTIF ? Permettez un brin d'histoire.

SYSTEME BANCAIRE DEFECTUEUX. — Depuis cinquante ans, nous avons, en ce pays, un système bancaire constitué de quelques banques à succursales qui n'ont qu'un objet : drainer le plus possible l'épargne de nos agriculteurs, vers nos villes, pour mettre ces argent à la disposition de l'industrie et du commerce. Nos banquiers s'ingénient à prêter le moins possible à nos agriculteurs : ceci est triste à constater, mais c'est un fait.

NOTAIRES VOLEURS. — D'autre part, fait non moins brutal, aux notaires si consciencieux de nos aïeux ont succédé, de nos jours, il faut bien l'admettre, bien des tabelliers qui font profession d'écumer nos campagnes des économies de nos gens et ce, au profit encore d'intérêts étrangers à l'agriculture, — à moins qu'il ne s'agisse simplement de coloniser certains états de la république voisine ou du Mexique.

COURTIERS VOLEURS. — Et ne parlons pas maintenant de ces courtiers en actions minières et industrielles qui trouvent moyen, également, de prélever annuellement des centaines et des centaines de milliers de piastres de nos campagnes. Tout cela, Messieurs, pour nos agriculteurs n'est-ce pas un véritable régime de suicide économique ?

LEGISLATION DESASTREUSE. — Il y a plus. Jusqu'à récemment, on ne savait pas ce que c'était dans nos campagnes que de faire faillite. Céder ses biens, chez nous, il y a quelques décades, c'était tellement déroger que personne, ou à peu près, n'en avait même l'idée. Eh bien, en 1921, on a adopté la loi fédérale des faillites et, de ce fait, on a ruiné le crédit de nos cultivateurs. Ceux qui ont des épargnes ne veulent plus prêter à nos cultivateurs ni sur parole — comme il y a 75 ans, ni sur billet, ni même sur hypothèque — tellement on craint de voir les gens se mettre en faillite, avant que cette hypothèque ne devienne privilégiée. Notons ici en passant que chez nos gens, toute une éducation est à entreprendre à ce sujet : trop souvent on s'imaginerait que faire cession de ses biens, c'est faire peau neuve : effacer magiquement les obligations du passé, et s'assurer le privilège de recommencer librement sa vie devant Dieu et devant les hommes : triste mentalité.

SYNDICS MALHONNETES. — Cette mentalité est due, sans doute largement, à d'autres forbans de la finance qui, illégalement, trouvent encore moyen de parcourir nos campagnes pour inciter nos gens à se mettre en faillite : nous avons nommé les syndics malhonnêtes, qui avec un appétit vorace ne craignent pas d'agir hors la loi ou même sous le couvert de la loi.

CONCLUSION : notre système bancaire anti-rural, nos notaires véreux, nos courtiers voleurs, nos syndics malhonnêtes, notre désastreuse législation des faillites, tout cela nous accule depuis bien longtemps à la nécessité absolue d'un crédit agricole. Que voulez-vous ? L'argent des campagnes ayant été drainé systématiquement et de toutes façons vers l'industrie et le commerce

il faut bien rétablir l'équilibre, tôt ou tard. Espérons que ce ne sera pas trop tard !

C'est bien ce que pensait, l'un de nos grands financiers, en même temps politique avisé, feu l'Honorable Ministre Perron, lorsqu'à la suite d'une enquête sérieuse, il déclarait que notre agriculture était un désastre, et qu'il nous fallait un Crédit agricole mieux approprié que celui que nous avons actuellement.

Considérez maintenant cette période de dépression économique mondiale exceptionnelle que nous traversons actuellement, et vous aurez cette situation franchement désespérante de notre agriculture d'aujourd'hui : 90% de nos agriculteurs opèrent à perte, 50% encaissent de nouvelles obligations, 20% sont dans une situation très critique et une forte proportion de ceux-ci sont acculés à la faillite.

Eh bien voilà pourquoi il nous faut absolument et immédiatement un crédit agricole si nous ne voulons pas voir l'exode en masse de nos cultivateurs.

Sûrement que ce Crédit va coûter au pays quelque chose, mais l'avenir de l'agriculture, en somme l'avenir du pays n'en vaut-il pas la peine ?

A ce sujet, "La Terre de Chez Nous" écrivait récemment (25/11/31) :

"Nous admettons volontiers que le gouvernement ne peut trouver dans ses recettes ordinaires l'argent nécessaire au crédit agricole. Mais est-il bien nécessaire que cet argent soit prélevé sur les recettes ? En temps de crise, les gouvernements sont forcés de faire des dépenses qui les obligent à des emprunts. Ils sont forcés d'escompter l'avenir dans l'espoir que les années de prospérité compenseront pour les périodes de crise.

"D'un autre côté, n'y aurait-il pas moyen de diminuer ou même de remettre à plus tard quelques-unes des dépenses actuelles. Le gouvernement a consacré l'an dernier \$14,000,000 à la voirie. Ne pourrait-on pas, pendant une couple d'années, diminuer, de quelques millions, la somme dépensée dans les chemins et employer ces millions à aider les cultivateurs à se maintenir sur la terre ?

"A la dernière session, plusieurs millions ont été votés pour la construction de ponts en différents endroits. Ces ponts sont-ils de si grande nécessité que l'on ne puisse retarder de quelques années leur construction sans compromettre l'avenir de la province ?

"En tout cas, une chose est certaine : c'est que nous sommes en présence d'un désastre dont il est facile de s'imaginer la répercussion dans tous les domaines : L'EXODE EN MASSE DES CAMPAGNES.

"Pour prévenir ce danger le gouvernement a le droit et le devoir de prendre des moyens énergiques et il n'est personne, croyons-nous qui pourrait lui reprocher d'augmenter, si cela est nécessaire, la dette de la province. D'autant plus qu'il ne s'agit pas d'emprunter de l'argent pour le dépenser et n'en plus revoir la couleur ; il s'agit d'emprunter pour prêter contre une sûre garantie foncière. Ni la valeur, ni le crédit de la province n'en seront diminués."

Nous venons de faire allusion aux secours aux chômeurs.

Inutile, nous semble-t-il, de prendre toutes sortes de mesures pour remédier au chômage dans nos villes, pour encourager le "retour à la terre" si l'exode de la terre vers nos villes n'est pas d'abord endigué. A quoi bon adopter toutes sortes de mesures pour n'aboutir qu'à un dépla-

cement de population : prendre des chômeurs dans les villes pour les mettre sur des terres et laisser les cultivateurs quitter la terre et aller grossir l'armée des chômeurs des villes ? Il ne faut pas se condamner à remplir ainsi un tonneau de Danaïdes.

L'U.C.C. considère qu'un Crédit Agricole doit prévoir l'établissement futur de nos fils de cultivateurs et qu'en conséquence toute une législation, à cet effet, doit être prévue.

L'U.C.C. n'a-t-elle pas raison de penser qu'un Crédit Agricole, par le fait même, crédit du colon s'impose immédiatement ? Ce Congrès sera appelé à en décider ?

DES OCTROIS RAISONNABLES. Nous avons dit que l'U.C.C. estime qu'au point de vue économique, nos agriculteurs ont droit à des octrois raisonnables.

Nous rappelons, il y a un instant, que la voirie dans cette Province nous a coûté, l'an dernier seulement, \$14,000,000. de l'avis de l'Honorable Premier Ministre lui-même, plus que la province n'a dépensé pour l'éducation, l'agriculture, la colonisation, et tous les autres départements ensemble. Décidément, c'est à se demander si la construction des chemins et des ponts n'est pas devenue l'industrie nationale de notre Province. Je pose la question simplement. Que l'on cesse donc une bonne fois cette ridicule politique de mettre de l'argent dans les chemins quand nous n'en avons même pas dans nos poches. Oh ! qui dira tous les méfaits de la construction des routes ? Coût exorbitant de ces chemins, eu égard aux revenus du cultivateur, délaissement de la culture, chacun se croyant néo-canonier, délapidation du bien familial par l'achat de voitures dispendieuses, délaissement, par les enfants, du foyer paternel, car la belle route révèle la ville dorénavant toute voisine, enfin, pour plusieurs, cause principale de l'exode définitif.

Il y a donc lieu de choyer moins la voirie et d'octroyer moins chichement l'agriculture, ses industries connexes, ses associations, et la colonisation.

DES OCTROIS, 1o. A la Coopération agricole officielle et indépendante, à tous ses degrés.

2o. A nos brasseries et fromageries pour que le producteur de beurre et de fromage reçoive une prime à laquelle il a tout aussi droit, que le producteur d'acier, d'étain, de cuivre, l'industrie ou le manufacturier quelconque, — un tarif douanier étant, tout bien considéré, une protection assurée à la production.

3o. A nos industries technologiques : raffineries, meuneries, amidonniers, etc., etc.

Somme toute si l'on veut vraiment le succès de notre agriculture, il en faut prendre les moyens et faire en sorte que les gens de nos villes, déracinés de nos campagnes, soient tentés de se faire agriculteurs et que ceux qui le sont ne soient pas tentés de venir vers les villes.

DE L'ELECTRICITE A BON COMPTE. — L'U.C.C. considère que nos gens vivant dans un pays aussi riche en pouvoirs d'eau que le nôtre devraient bénéficier, eux-mêmes tout d'abord, de ces ressources naturelles.

A plusieurs reprises, par le passé, notre Association a insisté pour qu'une enquête sérieuse soit faite sur le coût de production de l'électricité et son coût de distribution. A maintes reprises, nous avons insisté pour que l'on étudie sérieusement l'a-propos d'une Compagnie hydro-électrique québécoise, à l'instar de celle de la Province d'Ontario.

(Suite à la page 312)

Nous croyons que l'agriculture et la colonisation ne sont pas seulement, surtout de nos jours, des problèmes d'ordre physique et matériel, mais aussi des problèmes d'ordre moral et qu'il est bien permis à nos gens de bénéficier des services de ce bon géant: l'électricité, soleil de minuit, pouvoir magique de nos batteuses, mécanique, et bientôt, douce chaleur de nos maisons.

UNE POLITIQUE DE COLONISATION SAINTE. — Dès son premier Congrès, en 1924, l'U.C.C., à la suggestion de notre excellent ami, M. Amédée Denault, un vétéran du mouvement colonisateur en ce pays, que nous voyons avec beaucoup de plaisir dans cette salle, notre association adoptait une résolution demandant de la TERRE LIBRE pour des COLONS LIBRES. Depuis, à maintes reprises, nos membres ont étudié les moyens à prendre pour améliorer le sort de nos colons et les résolutions adoptées peuvent se ramener aux suivantes:

1) Adoption d'une véritable politique de colonisation, visant à AIDER le colon et non à l'astreindre à une législation tortionnaire;

2) Edification d'un système de colonisation coopérative, tel que préconisé par le R. P. Martineau, il y a un quart de siècle;

3) Rendre à la Colonisation les limites à bois détenues actuellement par les compagnies, par la pratique de l'échéance des limites, ou encore par l'expropriation. Somme toute exproprier des limites à bois ne devrait pas être plus difficile qu'exproprier environ 1200 cultivateurs que l'on a eu d'abord, la précaution de noyer.

4) Etendre temporairement les primes de défrichement et de premiers labours des lots non patentés aux lots patentés et ce, jusqu'à concurrence de 30 acres.

5) La mise en état de culture de terrains actuellement impropres à la culture et susceptibles d'être mis en production par de l'égouttement. Notons, à ce sujet, à titre d'exemple, le fait de S.-Elzéar et de S.-Rose de Laval, où le creusement des Ruisseaux Papineau et Parizeau livrerait à la culture de 4,000 à 5,000 acres de terre; l'existence sur les bords du Richelieu, près le lac Champlain de 40,000 acres de terre partiellement submergées, faciles à livrer à la culture; la présence de terres basses de S.-Hubert dans Chambly et Normandin, dans le Lac S.-Jean, qui donneraient avec du drainage des milliers d'acres à nos cultivateurs; la région d'Arlaka à S.-Charles dans Bellechasse, où de l'égouttement donnerait place à 4 ou 5 belles paroisses, et nous pourrions allonger cette liste.

Sans doute que le projet que M. J.-E. Lareau exposait dans la Terre de Chez Nous, du 22 juillet dernier, d'occuper des chômeurs à ces travaux d'égouttement aiderait à la solution de la crise du chômage et procurerait à la province de nouvelles étendues de terres arables, dont plusieurs milliers d'acres à la porte de nos grandes villes. N'oublions donc pas que de la colonisation, on en peut faire à moins de vingt milles de cette salle! M. le Président.

Nous croyons que pour assurer le succès de ces initiatives diverses, il y a lieu à une sincère coopération entre le Département des terres et forêts de cette Province, du Ministère de la Colonisation et du Ministère de l'Agriculture de Québec. Tant que chacun de ces organismes s'occupera du succès de son œuvre personnelle, sans songer avant tout et par dessus tout aux intérêts supérieurs de la Province, il

y a tout lieu de craindre que les résultats ne soient souvent fâcheux aux points de vue des colons et des agriculteurs.

Il faut bien en convenir, Messieurs, s'il importe souverainement de travailler à l'agrandissement de notre domaine national en ouvrant de nouveaux territoires, il ne faut pas oublier que dans beaucoup de nos vieilles paroisses, il y a place pour de nombreux cultivateurs et dans l'intérêt commun, il faut de toute nécessité assurer leur repopulation.

A côté des fermes inoccupées, environ 15,000 actuellement dans la province, nous avons de vastes étendues propres à la culture qui méritent de retenir l'attention des pouvoirs publics.

L'enquête que l'U.C.C. a faite, à ce sujet, est édifiante sur plus d'un point. Nous nous permettons d'en résumer les résultats. Nous avons envoyé, il y a huit jours, un questionnaire à tous les Aumôniers paroissiaux de notre association, dans 550 paroisses. Nous avons reçu immédiatement 328 réponses. Dans 113 de ces paroisses — à quelques exceptions près toutes de vieilles paroisses — on nous a affirmé qu'il y a 714,684 acres de bonne terre susceptible d'être mise en culture. Ce sont là, dans la majorité des cas des limites appartenant à des compagnies. Mentionnons le cas de la Patrie, (Compton), S.-Gédéon (Beauce), S.-Isidore d'Auckland, (Compton), Courcelles et Lambton, (Frontenac), S.-Honoré, (Beauce), etc.

Ne trouvez-vous pas ridicule que l'on condamne les colons ou les fils de cultivateurs à s'éloigner à des centaines et des centaines de milles pour s'établir, lorsqu'il y a, dans leurs voisinages, des milliers et des milliers d'acres de terre susceptible d'être mise en culture? Ce Congrès jugera sans doute opportun de recommander instamment au Gouvernement d'adopter une politique favorisant la mise en culture de ces terres.

Et c'est bien là, croyons-nous, résumer succinctement, la doctrine de l'U.C.C. au chapitre de la Colonisation.

Résumons donc, en quatre mots, la politique de l'U.C.C. quant aux besoins économiques de nos paroisses:

A — Politique de Colonisation;
B — Politique d'Agriculture;
C — Politique de marchés, de coopératives;
D — Politique d'écoles.

Somme toute; Politique nationale. Tout cela concurremment.

Eh! oui, Messieurs, ce sont bien là les conclusions, hier soir, de M. Edouard Montpetit.

Veuillez croire que l'U.C.C. se flatte d'une approbation aussi distinguée.

Penchés sur le sillon, trempés par les averse, brûlés par la canicule, nos cultivateurs par un mimétisme séculaire, se rapprochent de la terre. Leur vie concentrée s'est modelée sur les forces obscures qui travaillent les semences et en font jaillir les moissons. Patients, tenaces, à l'exemple de la glèbe maternelle, ils ont aussi, comme elle, les longs silences propices à la germination des pensées, et encore comme elle, les fougueuses expansions de joie débridée, larges poussées de vie qui semblent le foisonnement des âmes enivrées de soleil. Ames sur lesquelles pèse l'automne et s'appesantit l'hiver, coeurs gonflés d'avril et exhubérants d'été, toute cette vie des hommes rythmée par les saisons, est inséparable de celle de la terre. Transposer dans notre langage, la vie, les besoins de nos cultivateurs, n'est point chose facile, car les

simples ont leurs complications, les taciturnes, le domaine de leurs pensées silencieuses, les bruyants, le secret de leur vie profonde. Pour les comprendre, il faut les avoir aimés, pour les aider, il faut avoir été... l'un d'eux. C'est cette raison, sans doute, Messieurs, qui m'a valu l'honneur de vous résumer cette grande pitié de notre terre qui meurt. Ai-je réussi à me faire l'écho fidèle de cette douleur, je le voudrais pour que l'on se décide une bonne fois à envisager la situation, telle qu'elle est, et à prendre les moyens indispensables à la pérennité de l'œuvre de nos ancêtres, à la continuité du miracle canadien.

M. Esdras Mainville

M. Esdras Mainville, professeur aux Hautes Etudes, a parlé de la Gaspésie et de la Matapédia au point de vue économique général. La péninsule gaspésienne, à cause de sa nature, ne peut être, dit-il, une région exclusivement ni surtout agricole. L'industrie un jour ou l'autre s'y implantera. Le dernier recensement donne 78,049 personnes, soit une augmentation de 10,582. Il y a eu cependant déperdition, parce que les Gaspésiens quittent leur terre, parce qu'ils n'y pouvaient vivre et ils n'y peuvent vivre parce que l'accroissement ne correspond pas à l'accroissement de la population. Pourquoi cette inertie économique? La Gaspésie, avec son territoire à peu près égal à celui de la Belgique, renferme les cinq grandes ressources qui, une à une, assurent d'habitude la prospérité des autres parties de la province: les pêcheries, la forêt, les mines, le tourisme, l'agriculture. Au point de vue géographique, la Gaspésie se trouve sur le parcours des routes naturelles du commerce et aucune autre région de la province n'est mieux située. La nature de ses ressources et leur répartition à travers le territoire, la configuration du sol, ainsi que sa position géographique sont telles que la Gaspésie ne saurait s'éveiller pleinement à la vie économique que si l'on en ouvre le centre. Un bout de rail de 145 milles de longueur produirait la merveille d'établir des terres cultivables et d'exploiter ses mines et forêts avec le tourisme.

Soirée du 11 février

sous la présidence de M. V.-E. Beaupré, Président de la Société S.-Jean Baptiste de Montréal

Une nombreuse assistance a répondu à l'appel des organisateurs. L'assemblée fut sous la présidence d'honneur de S. E. Mgr J.-E. Limoges, évêque de Mont-Laurier, assisté de S. E. Mgr Guay et de S. E. Mgr Aldée Desmarais, évêque coadjuteur de S.-Hyacinthe.

Sur l'invitation de M. Beaupré, M. Edouard Montpetit a donné une magnifique causerie sur la colonisation, ce que son nom indique, ce qu'elle est pour les grandes puissances européennes, la France et l'Angleterre surtout, et ce qu'elle devrait être pour le Canada. Ce fut un véritable régal pour tous d'entendre l'argumentation du distingué conférencier et sa parole éloquente et persuasive a produit une profonde impression sur l'assistance.

Le Révérend Père Lévis Côté, O.M.I., a traité avec succès le rôle de la colonisation au point de vue national, social et religieux, il a su prouver à tous qu'il connaissait bien le sujet qu'il soumettait et qu'il défendait avec enthousiasme.

M. l'Échevin Auger, représentant S. H. le Maire de Montréal,

Résolutions adoptées

Voici les vœux émis, le 12 au soir, à la clôture du congrès national de colonisation tenu à la salle académique du Gesù:

1—Le congrès félicite le gouvernement de Québec pour le mouvement de colonisation inauguré l'an dernier et sa récente loi de retour à la terre.

2—Considérant que la crise actuelle a aggravé et rendu plus urgent le problème de l'établissement des jeunes générations, aussi bien des campagnes que des villes, et que le retour au sol s'affirme comme le grand, sinon l'unique moyen de la résoudre d'une façon définitive, le congrès émet le vœu qu'une politique intense de colonisation, appuyée sur un plan général et permanent, tel que proposé par le député de l'Abitibi dans son rapport au congrès, soit adoptée et mise immédiatement à exécution.

Le congrès émet le vœu, que pour empêcher dans la mesure du possible le retour de crises comme celle que nous traversons et pour parer à la surpopulation urbaine, le gouvernement fédéral verse désormais chaque année à chaque province un octroi spécial égal au montant qu'elle dépense pour l'établissement des familles au pays.

Le congrès émet le vœu que la loi des faillites soit amendée de manière qu'elle ne s'applique pas aux cultivateurs.

Le congrès émet le vœu que les gouvernements rendent le crédit agricole aussi favorable que possible aux cultivateurs.

Le congrès émet le vœu que le gouvernement s'applique à échanger avec les compagnies propriétaires de terres propres à la colonisation, des terres boisées, impropres à l'agriculture, partout où la détention de ces terres par les compagnies empêche l'extension de la colonisation et retarde le programme des paroisses.

Le congrès émet le vœu que des sociétés de colonisation se multiplient dans les différents centres.

empêché, a souhaité le plus franc succès au Congrès de Colonisation et a émis le vœu qu'il apporte un remède efficace à la situation difficile des campagnes et des villes.

L'Hon. Hector Laferté, Ministre de la Colonisation, a fait un plaidoyer énergique en faveur de l'œuvre de son gouvernement en rapport avec la colonisation et a émis l'espoir que la colonisation continuerait à se développer pour l'avantage de la Province.

L'Hon. Arthur Sauvé, Ministre des Postes à Ottawa, a dit avec quel plaisir il rencontrait d'anciens amis, même ceux qu'il avait combattus dans la sphère provinciale, et avec tous, il espère que la situation s'améliorera dans Québec, car, dit-il, malgré que je sers aujourd'hui mon Pays dans une autre sphère, je reste attaché de tout coeur à ma chère et belle Province.

Mgr J.-E. Limoges a clos la séance par quelques conseils élogieux et a prié Messieurs les Congressistes, qui s'occupent de l'œuvre de Colonisation, de ne pas oublier la région de Mont-Laurier dans laquelle on pourrait faire du beau travail en continuant l'œuvre si féconde de M. le Curé Labelle.

Ce fut une soirée magnifique, puisse-t-elle donner de beaux fruits!

Résolution rejetée

La résolution suivante fut proposée par M. Albert Rioux, vice-président de l'Union Catholique des Cultivateurs, à l'effet de demander au gouvernement Taschereau de prendre l'initiative dès cette session de fonder un crédit agricole provincial plus en rapport avec les besoins des cultivateurs, mais à la suite des remarques de plusieurs députés provinciaux, qui prétendirent que la colonisation "n'avait aucune relation avec l'agriculture proprement dite" le président de l'assemblée déclara la proposition "hors d'ordre" et elle fut rejetée.

VOICI LE TEXTE DE LA MOTION:

"Attendu qu'il est plus impérieux de garder nos cultivateurs sur leurs terres que de les remplacer par des chômeurs des villes;

"Attendu que nombre de cultivateurs ont quitté la terre et que plusieurs quittent leurs fermes ces années-ci parce qu'ils ne peuvent faire face à leurs obligations;

"Attendu que le crédit aux cultivateurs est présentement paralysé par des facteurs nombreux;

"Attendu qu'un crédit agricole plus à la portée des cultivateurs remplacerait tous les projets d'établissement sur des terres nouvelles;

"Ce congrès recommande fortement au gouvernement de mettre en opération, **DES LA PRESENTE SESSION**, un système de crédit agricole provincial souple et efficace".

Pour appuyer sa résolution, M. Rioux fit remarquer aux délégués qu'il est insipide de dépenser des sommes considérables pour promouvoir la colonisation alors que les cultivateurs, actuellement établis sur des terres ne peuvent y demeurer faute de protection et se voient sur le point d'en être chassés parce qu'ils ne peuvent faire face à leurs obligations.

M. l'abbé Bilodeau, missionnaire colonisateur, fit alors remarquer que la résolution n'avait pas été présentée au comité des résolutions et qu'il était impossible de la considérer, mais M. Rioux rétorqua que si la majorité de l'assemblée est en faveur de la résolution, il n'était pas nécessaire qu'elle fut soumise à ce comité.

La résolution allait être soumise à l'assemblée lorsque M. Hector Authier, député de l'Abitibi, objecta qu'une telle résolution n'avait pas sa place au sein des délibérations d'un congrès de colonisation et qu'il valait mieux ne pas amener la question sur le tapis.

M. Paquet, député de Montmagny, fit également quelques remarques à ce sujet, soulignant qu'il était préférable de ne pas amener la question devant l'assemblée, et en dernier lieu, M. Brassard, président de l'assemblée, déclara que "même si l'assemblée demandait au gouvernement de créer dès cette session un tel crédit, la chose ne se ferait pas".

Quelques autres personnes ayant exprimé des opinions, tant en faveur de la résolution que contre, le président déclara hors d'ordre la résolution et l'incident fut clos.

LETTRE D'UN PRETRE

Monsieur le Président,

A la veille du Congrès de Colonisation à Montréal, les 11 et 12 courant, auquel vous assisterez et vous efforcerez, sans doute, de défendre la cause de l'Agriculture, ne serait-il pas à propos de songer à soumettre à la considération et à l'étude des membres du Congrès les lois sous lesquelles la colonisation et l'agriculture en sont venues à l'état actuel de marasme, en notre province, savoir : la loi des Terres et Forêts, S. R. Q. 1925, ch. 44, et la loi des Terres propres à la Culture, S. R. Q. 1925, ch. 77, et de rechercher si ces lois, en réalité et selon une expression qui se généralise chez nos colons, sont "POUR OU CONTRE LE COLON ET LA COLONISATION" et si ce n'est pas, d'abord LA, qu'il faudrait chercher la cause principale du mal actuel de la colonisation et de l'agriculture, et LA aussi qu'il faudrait appliquer le premier remède ?

Depuis quelque temps le cri de "Retour à la Terre" semble dominer tous les autres et cette politique apparaît à quelques et même à bon nombre d'esprits, comme la panacée à la crise actuelle. On croit et affirme que dans la mesure où se fera le retour à la terre, on trouvera le véritable remède au chômage.

Qu'on y prenne garde ! Je vis à la campagne, et, par ce que j'y vois, je puis assurer que SI LES LOIS ACTUELLES DE LA COLONISATION DOIVENT RESTER CE QUE ELLES SONT ET LE RETOUR A LA TERRE S'EFFECTUER D'APRES CES MEMES LOIS, comme cela semble devoir se faire, l'affirmation ci-dessus dépasse grandement la vérité.

Le retour à la terre s'impose et il faut l'encourager. Mais ce n'est pas seulement en taxant une partie de la population, qui déjà ne parvient pas à "attacher les deux bouts", pour procurer, payer des terres à l'autre partie, qu'on règlera la crise du chômage ou même qu'on améliorera la situation.

En formant ce projet, réalisait-on la signification du bill de la Commission municipale pour parer à la banqueroute de nos municipalités, songe-t-on à la suspension du droit aux municipalités de faire vendre les immeubles pour arrérages de taxes ? Sait-on que dans toutes nos paroisses, il y a grand nombre de jeunes gens immobilisés au foyer paternel et retardant un mariage arrêté depuis longtemps, parce qu'ils savent que, en quittant la maison du père, ils ne trouveront à gagner leur vie même en s'offrant pour leur nourriture ? Sait-on le nombre, à la campagne, de nos jeunes chefs de famille, locataires et sans travail, depuis et pour plusieurs mois, et leur cruelle anxiété en face d'une épouse et de petits presque sans pain et sans vêtements ? Nos confrères voisins et moi-même pourrions vous faire voir des factures démontrant que nous avons dû, malgré notre pauvreté, vêtir et chauffer des familles entières, leur procurer des couvertures de lit, des vivres pour empêcher de mourir de faim et de froid des jeunes mères et des enfants, rachitiques, par déficience alimentaire, quantitative et qualitative, atteints de maladies de la peau pour la même raison, même de mastoïdité, parce que, au milieu de l'hiver et dans des maisons où des poches prenaient la place des vitres dans les carreaux, les enfants de 2 à 7 ans étaient pieds

nus sur un mauvais plancher ! Va sans dire que ces familles ne pouvaient se procurer les soins du médecin qui demeure à douze milles ! Je joins deux de ces factures pour chaussures et flanellette pour la même famille, et j'ai fait venir en plus une robe et des sous-vêtements de chez Dupuis, de Montréal, pour la mère.

Et voyez, par la correspondance attachée à l'endos de cette feuille, le cas que, en haut lieu, on fait du chômage à la campagne ! On le nie simplement ! Et, n'y voulant pas voir le mal afin de n'avoir pas à l'admettre, criant même que, dans la province de Québec, la vie est prospère à la campagne et la plus prospère de tout le pays, on y jette et on se dispose à y jeter plus que jamais, à prix d'argent, les mendiants des villes, et même à en faire venir des Etats-Unis ! Est-ce bien le temps et la manière de faire de l'immigration et de la colonisation ? Eh bien, pendant tout cela, la famille, objet de la correspondance ci-contre, a dû se mettre sur le chemin pour quêter, le conseil municipal ayant décidé que les contribuables sont déjà trop pauvres et trop taxés pour lui fournir du secours en argent.

Je prie donc les membres du prochain Congrès de Colonisation de ne pas se faire illusion sur la situation économique à la campagne, dans notre province ; de faire faire le diagnostic et de chercher, de remonter à la véritable cause du mal avant d'appliquer... un remède.

L'insuccès de la colonisation et la ou les causes de l'émigration dans notre province ne datent pas de 1930 ou 1929. Qu'on se le rappelle ! Tout le monde le sait d'ailleurs ; et l'abbé Groulx nous l'a vigoureusement et bellement remis en mémoire dernièrement.

Si les jeunes gens, hommes célibataires ou chefs de famille, dont je parlais plus haut, demeurent à ne rien faire, dans leur état de misère actuelle, bien que étant dans toute la vigueur et la force de la jeunesse, plutôt que de se mettre sur des terres de colonisation, c'est pour une cause plus profonde et qui remonte à plus haut que la crise actuelle ! La voici cette cause ! Et qu'on ne craigne pas de la regarder en face, afin de la bien reconnaître et la corriger, LA CORRIGER, comprenez-vous ? La cause, c'est que :

1o. — Chez nous, la "Loi des terres et forêts" et la "Loi des terres propres à la culture", par leur favoritisme envers les compagnies au détriment du colon, sous le rapport de la coupe du bois qui, sur les lots concédés au colon, devrait appartenir au colon, — et lui appartient naturellement : la terre au colon, — constituent un VÉRITABLE TRUST contre le colon et la colonisation ;

2o. — Pour bien caractériser ces deux lois dans leurs effets et conséquences, ce n'est pas trop de dire qu'elles tiennent du bolchévisme, qu'elles sont le martyrologe du colon et la mort de la colonisation.

Pour bien s'en rendre compte, reconnaissons d'abord que, dans notre province, presque toutes les terres concédées ou à concéder à la colonisation ont été et sont des terres couvertes de forêts. Puis tâchons de nous faire l'idée du revenu qu'aurait apporté depuis de nombreuses années, et qu'apporterait, présentement, et dans l'avenir, la coupe du bois de commerce concédé au colon. D'après les informations recuei-

lies, auprès de bûcherons et de colons supposés expérimentés en cette matière, c'est bas que d'évaluer à \$150.00 de l'acre la moyenne du revenu qu'un colon pourrait retirer de la vente de ce bois, si le droit de le vendre lui-même, lui était concédé.

Or, s'il en était ainsi, et comme le nouveau colon est obligé à un défrichement de 3 à 5 acres par 100 acres, chaque année, jusqu'à concurrence de 30 acres, avant d'avoir droit à ses lettres patentes, cela lui permettrait, tout en faisant ses devoirs de colon, de retirer annuellement de son lot, de \$450.00 à \$750.00, pendant une période de 6 à 10 ans. En tout \$4,500, — est-ce trop ? — en attendant que son lot soit en état de lui rapporter un peu par l'agriculture.

Maintenant, se figure-t-on quelle somme de travail représentent, en 6 ou même 10 ans, le défrichement de 30 acres et leur "mise en bonne culture" — ce sont là les termes et les conditions de la loi — joints à toutes ses autres obligations légales : construction d'une maison de 18 x 26 pieds, et autres commandées par les nécessités de la vie et de sa condition de colon et généralement de chef et de père de famille ?

Ce travail est tel que la majorité de nos colons n'y parviennent pas d'une façon satisfaisante, mais passons.

Les lots ordinaires de colonisation sont de 100 acres. A raison de 3 à 5 acres de défrichement et de mise en culture par année, et en supposant toujours la coupe entière de tout le bois de commerce concédé au colon, ce citoyen aurait, pendant une période de 20 à 33 ans, c'est-à-dire pendant presque tout le temps de sa vie active, un revenu annuel assuré de \$450.00 à \$750.00.

Et encore ici, est-ce trop ? Certes non !

Toutefois, je suis sûr, et l'expérience des faits le démontre, que cette somme de travail dépasse, en général, la capacité et la réalisation de la plupart de nos colons. C'est-à-dire que, en réalité, cette source de travail, ainsi rémunérateur, se prolongerait pendant des années plus nombreuses encore. Ces revenus laissés au colon par le droit de couper, lui-même, le bois sur son terrain, lui procureraient un montant de \$15,000.

Toutefois encore, j'ai lieu de croire que si nos colons trouvaient ces avantages sur leurs terres, la question de la colonisation, celle de l'agriculture, de la désertion des campagnes, de l'émigration, du retour à la terre, du crédit agricole, du chômage et plusieurs autres questions sociales seraient en grande partie, sinon complètement, résolues.

Et quelles pourraient bien être les inconvénients ou objections à cet état de choses ?

a) L'intérêt du commerce ? Mais est-ce qu'une bille de bois vaudrait moins pour le commerce et l'industrie, parce que coupée par le colon plutôt que par une compagnie ou un autre riche et puissant concessionnaire forestier ?

b) Le ravage de la forêt par une coupe abusive et illégale par le colon ? Mais est-ce que le même danger n'existe pas aujourd'hui et même davantage, le colon n'ayant pas à couper de bois à lui, cherche à en couper ailleurs, et est-ce que le gouvernement n'a pas actuellement à sa disposition et à sa charge une armée suffisante d'employés pour prévenir cette coupe illégale, et même mesurer et compter toute bille ou morceau de bois livré au commerce sous quelque forme que ce soit ?

c) Les revenus du gouvernement par les licences et les droits de coupe ? Mais serait-ce si difficile de faire payer ces licences et droits de coupe par le colon ? et son argent serait-il de moindre valeur pour le trésor que celui des compagnies ? D'ailleurs, le revenu, par la licence, cesse dès que le concessionnaire forestier coupe le bois sur un lot concédé.

d) L'injustice envers les compagnies ? Mais injustice pour injustice, s'il y en avait, le colon la supporte depuis bien assez longtemps pour qu'on la mette un peu sur d'autres épaules ! D'ailleurs il n'y aurait là aucune injustice dès que ce serait la loi, et il serait facile, avec la moindre bonne volonté, d'éviter toute injustice, de sauvegarder les intérêts du trésor et d'améliorer le sort du colon.

e) L'intérêt des partis politiques ? Ah ! Eh bien, qu'on fasse l'essai de donner au colon, à l'agriculteur, à l'ouvrier, au prolétariat en général, les droits qui lui reviennent en vertu d'une bonne organisation économique et sociale, et il m'est avis que le parti ou le gouvernement, qui aura cette justice sociale à son acquit, n'aura pas besoin de l'influence des "trusts" pour se maintenir au pouvoir.

Mais nos deux lois des terres et de la colonisation frustreront le colon de ces avantages qui sont les siens, de part la loi naturelle. J'ai même dit qu'elles tiennent du bolchévisme ; qu'elles sont contre le colon et la mort de la colonisation. Voyons si j'exagère, en considérant un peu la situation qu'elle fait au colon et les obligations qu'elles lui imposent.

Je suppose toujours que le lot que le colon veut acheter est un lot de la couronne.

Il doit alors :

1o. Et contrairement à ce qui a lieu dans tout autre achat, renseigner lui-même l'agent des terres, c'est-à-dire le vendeur, le gouvernement, sur l'état du lot désiré, en attestant, dans une formule d'application officielle, qui est en même temps un contrat, et sous serment, que le dit lot est actuellement inoccupé et non amélioré excepté...

S. R. O. ch. 44, à 20 et formule No. 1, 3o.

Cette condition est importante, car si, ch. 77, art. 49, le ministre est convaincu que le colon s'est rendu coupable de fraude ou d'abus, il peut révoquer la concession, quel que soit le laps de temps écoulé depuis la location (art. 42) reprendre la terre et en disposer comme si le billet n'avait jamais été émis ; et "cette révocation opère (a41) la confiscation pleine et entière de tous les deniers payés par l'acquéreur, soit à compte ou comme paiement complet sur le billet de location, ainsi que de toutes les améliorations faites sur le lot, sans que le ministre soit tenu à aucun remboursement ou indemnité qui pourrait être juste ou équitable."

Par exemple, dans la pratique, si le lot, ne fut-ce que dans la moindre partie, a été, selon l'expression courante, amélioré — ce qui en général équivaut à une détérioration — même "par un accapareur sans droit, un occupant sans autorisation, un commencement de "défrichement illégal (ch. 44 à 49) et passible de pénalité, alors le colon, en plus du prix du billet de location, peut aussi, pour ces améliorations ou déprédations, être appelé et forcé à payer, à celui qui en est l'auteur et s'il le réclame, un certain montant. Mais, comble de tracasseries et d'injustice, le colon ne peut jamais savoir, par l'agent, ni avant de si-

gner l'application pour le billet (qui, comme je l'ai dit, est un contrat) quel sera ce montant. Le colon, qui est tenu de donner, sous serment, tous les renseignements, avant l'émission du billet de location, n'en peut obtenir aucun ; ni même être assuré que le montant fixé sur le billet, sera le seul qu'il pourra être appelé à payer pour ce lot.

2o. Sur le billet de location, l'agent indique en rouge l'endroit du lot où doit se trouver une réserve de huit acres dans laquelle le colon devra prendre le bois de construction de sa maison, etc., et dans laquelle le concessionnaire forestier ne doit couper aucun bois. Mais, si ce dernier "enfreint la présente disposition, il doit, en sus du droit de coupe ordinaire", payer au DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION, etc., une amende de quatre dollars par arbre ainsi coupé" du peu de bois ainsi mis à la disposition du colon, ch. 44 à 28, et le détenteur du billet de location, lui, se lèchera la patte.

Souvent la réserve des 8 acres a été fixée à un endroit où il n'y a aucun bois utilisable pour la construction ou autre. Dans ce cas le colon, par l'entremise de l'agent, peut présenter ses objections au Département — les directives à l'agent prescrivent bien "avant d'émettre le billet de location" mais comme l'agent émet d'abord ce billet, ces réclamations ont toujours lieu après — et comme généralement le concessionnaire forestier a le temps de couper le bois ailleurs avant que la question soit réglée, le colon reste gros Jean comme devant.

3o. Le colon doit prendre possession immédiate de son lot, et l'habiter d'une façon permanente et à condition d'y bâtir une maison de 18 x 26 pieds.

4o. De défricher. S'IL VEUT AVOIR SES LETTRES PATENTES, et de mettre en bonne culture une étendue de terrain, en un seul bloc, d'au moins 30 acres pour cent, ch. 77 à 16.

5o. Pour ce faire, il devra défricher, chaque année, au moins 3 acres et pas plus de 5 acres (a-16).

6o. Que toutes les autres conditions du billet de location aient été remplies, ch. 77, art. 16, c'est-à-dire que le colon ait :

a) Payé \$10.00 en demandant le billet de location ;

b) Payé le même montant, chaque année, jusqu'à concurrence de \$60.00 ;

c) Payé les améliorations ou déprédations expliquées plus haut s'il y en a eu de réclamées ;

d) Payer les intérêts sur les arrérages des versements en retard, s'il y en a eu.

7o. Pendant ce temps, le colon aura dû aussi : a) faire vivre sa famille ; b) payer les taxes municipales, scolaires et religieuses ; c) bâtir une grange, étable et autres dépendances ; d) car il a été obligé de se procurer : chevaux, vaches, cochons, volailles, et ces animaux n'hivernent pas sur ou sous la neige ; puis il est colon, agriculteur, les produits de la ferme exigent aussi des bâtiments ;

e) il a dû aussi se procurer tout un outillage : voitures d'été et d'hiver, harnais, charrue, herse, etc., etc. ; f) de plus étant jeune généralement, il a donné chaque année des enfants à la Patrie, il a eu souventes fois à recourir aux soins du médecin, quelquefois à faire des frais funéraires, etc.

Pour, et en retour de tout cela, que lui accordent les lois des terres et de la colonisation comme moyens de subsistance :

1o. — Avant l'émission des lettres patentes i.e. tant qu'il n'aura pas défriché et mis en bonne

(Suite à la page 314)

(Suite de la page 313)

culture 30 acres, pour cent, en un seul bloc dont 5 acres en labour, C'EST-A-DIRE PENDANT 6 A 10 ANS, IL NE LUI SERA PERMIS DE COUPER DU BOIS QUE POUR LE DEFRICHEMENT, LE CHAUFFAGE, LES BATISSES ET LES CLOTURES ET TOUT BOIS COUPE CONTRAIREMENT A CETTE CONDITION DE LA VENTE SERA CONSIDERE COMME AYANT ETE COUPE SUR LES TERRES PUBLIQUES. Ch. 77, art. 16.

20. — S'IL A LE MALHEUR DE COUPER DU BOIS DE COMMERCE, PENDANT CES 6 A 10 ANS, SUR SON LOT :

a) Il n'acquiert aucun droit sur ce bois ;

b) Il ne peut réclamer aucune rémunération pour l'avoir coupé, préparé pour le marché ou l'en avoir approché ;

c) En plus de la perte de son travail et de ses déboursés, il encourt la confiscation de ce bois et devient passible d'une AMENDE de \$3.00 pour chaque arbre ainsi coupé ;

d) cette somme est recouvrable avec les frais à la poursuite et au nom du ministre ou de l'agent résidant, devant tout tribunal ayant juridiction en la matière jusqu'à concurrence du plein montant de la pénalité. Chap. 44, a-87.

ET APRES L'EMISSION DES LETTRES PATENTES ?

"Durant les cinq années qui suivent l'émission des lettres patentes, c'est-à-dire, jusqu'à 11 ou 15 ans après l'émission du billet de location, l'acquéreur de la concession forestière, c'est lui, sur la partie défrichée du lot vendu pour fin de colonisation (c'est explicite) doit payer DOUBLE COUPE. Ch. 77 a-38.

Pourquoi double coupe ? après nos défrichements en bonne culture de 30 pour cent acres ?

CONCLUSION : A part les minces primes de défrichement et de labour, c'est le colon qui paie le gouvernement pour le défrichement des terres de la couronne et pour la colonisation !

Je n'ai pas à ma disposition le temps voulu pour vous faire toucher du doigt toute l'inanité, l'odieuse même, que l'esprit découvre dans ces deux lois sus-nommées, et dans le trust qu'elles permettent en faveur des compagnies au détriment du colon, mais si ce n'est pas du bolchévisme et une loi monstrueuse au point de vue économique, eh bien, je consens à ne rien comprendre en fait de théorie économique et sociale.

A. E. NOEL, ptre, curé,
Notre-Dame des Bois,
(Frontenac), P. Q.

Tabac - Tabac - Tabac

Canadien en feuille, haché et cigares.

Demandez liste de prix à
J. J. GAREAU & FILS
S.-Roch de l'Acadian, Québec.



CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CORRESPONDANCES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 18 mars 1932, pour le transport des correspondances de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, six fois par semaine sur la route entre FORTAINEBLEAU et WEEDON, à commencer le 1er juillet 1932 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés sur les conditions du contrat projeté peuvent être consultés aux bureaux de poste de FORTAINEBLEAU et WEEDON et au bureau de l'Administrateur de district ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

Bureau de l'Administrateur de District,
Montréal, 5 février 1932
J. TAYLOR,
Administrateur de District.

NOS VENTES D'ENGRAIS CHIMIQUES

Le Comptoir Coopératif de l'U.C.C. Ltée s'occupe de la vente des engrais chimiques. Aux fins de ce commerce, nous tenons à vous rappeler certains détails :

1. Il convient de grouper vos commandes en tenant compte de cette considération première, à savoir : il y a des engrais simples tels que nitrate de soude, muriate de potasse, superphosphate, etc. et des engrais composés tels que 2-8-10, 4-8-10, 2-12-6, etc., d'où la distinction...

2. Le coût du transport étant d'environ \$1.50 à \$2.00 par tonne de plus quand la quantité est moindre de vingt tonnes, (minimum pour un char), il importe grandement de grouper un total de commandes d'au moins vingt tonnes.

3. Il est nécessaire de connaître la date de livraison. Les prix, en effet, ne sont pas les mêmes pour livraison en automne ou en printemps.

4. Autres détails qu'il convient d'indiquer en donnant votre commande :

a) Sorte d'emballage : 125, 167 ou 200 livres par sac.

b) Le nom de la Banque sur laquelle doit être tirée la traite accompagnant votre connaissance d'expédition.

c) Le nom et l'adresse de la personne à qui doit être consigné l'envoi de votre commande et l'adresse postale de cette personne.

Prix la

NOS COTATIONS POUR ENGRAIS SIMPLES

		Sacs de	tonne
Phosphate Thomas	16% assimilable	200 livres	\$13.75
Superphosphate	16% "	125 "	13.00
Superphosphate	16% "	200 "	12.75
Muriate de Potasse	48% "	200 "	43.00
Sulfate de Potasse	48% "	200 "	53.00
Nitrate de Soude	15% "	100 "	52.00
Sulfate d'Ammoniaque	20% "	200 "	34.00

NOS COTATIONS POUR ENGRAIS COMPOSES :

2-8-4	125 "	20.00
2-12-6	125 "	23.00
4-8-10	125 "	27.50
6-8-10	125 "	32.00
5-8-7 spécial à tabac (avec matière organique et sulfate)	125 "	35.00
5-8-7 spécial à tabac (avec sulfate)	125 "	28.50
8-16-20 engrais concentrés	125 "	54.00
4-24-12 engrais concentrés	125 "	45.00

REMARQUES :

1. Tous ces prix s'entendent F.A.B. Québec ou Montréal, par char complet d'au moins 20 tonnes (de 2,000 lbs). Le char peut contenir un ou plusieurs engrais, mais pas beaucoup plus que 30 tonnes.

2. Notre Comptoir remettra à nos membres acheteurs un escompte de 3%. C'est dire qu'il est de votre intérêt de remettre vos commandes à notre Comptoir Coopératif.

3. Il y a une réduction de \$0.25, par tonne, sur les prix ci-haut, le Phosphate Thomas excepté, si la livraison a lieu avant le 1er mars 1932.

4. Nous vous recommandons fortement de ne pas retarder à donner votre commande. Les engrais chimiques sont des stock d'importation, de sorte que la réserve disponible en notre province en est donc limitée.

TABLEAU DES SUBVENTIONS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE AUX ACHETEURS D'ENGRAIS CHIMIQUES

Par livre d'azote : 0.02 ; d'acide phosphorique : 0.01 ; de potasse : 0.01.

ESPECES D'ENGRAIS	Océans ré :	Azote	Acide Phosphorique	Potasse	Total
1 tonne de Sulfate d'Ammoniaque	20%	8.00	—	—	8.00
" " Nitrate de Soude	15%	6.00	—	—	6.00
" " Nitro-craie	15%	6.00	—	—	6.00
" " Superphosphate	16%	—	3.20	—	3.20
" " Superphosphate	20%	—	4.00	—	4.00
" " Phosphate Thomas	16%	—	3.20	—	3.20
" " Muriate de Potasse	48%	—	—	9.60	9.60
" " Sulfate de Potasse	48%	—	—	9.60	9.60
" " "2-12-6"		0.80	2.40	1.20	4.40
" " "4-8-6"		1.60	1.60	1.20	4.40
" " "4-8-10"		1.60	1.60	2.00	5.20
" " "6-8-10"		2.40	1.60	2.00	6.00
" " "5-8-7"		2.00	1.60	1.40	5.00
" " "4-24-12"		1.60	4.80	2.40	8.80
" " "8-16-20"		3.20	3.20	4.00	10.40
" " "8-16-12"		3.20	3.20	2.40	8.80
" " "10-16-14"		4.00	3.20	2.80	10.00

ACTION DES ENGRAIS

Les ENGRAIS AZOTES assurent particulièrement un bon développement des tiges et des feuilles, — ce sont les engrais des céréales.

N. B. — Le Nitrate de soude est utile au départ de la végétation ; il est excellent pour pommiers, primeurs et surtout avantageux en couverture.

LES ENGRAIS PHOSPHATES contribuent à une pousse luxuriante et assurent une meilleure maturité des grains et fruits, — ce sont les engrais des prairies.

N. B. — Le Superphosphate est un engrais vigoureux et immédiatement actif. Le Phosphate Thomas a des effets plus prolongés que le superphosphate et recèle de 30 à 50% de chaux.

LES ENGRAIS POTASSIQUES assurent des fruits nombreux et de bonne qualité, — ce sont les engrais des légumes et racines.

N. B. — Le Sulfate de potasse est l'engrais spécifique du tabac.

INDICES D'INSUFFISANCE

AZOTE : céréales à végétation lente, feuilles pâles peu nombreuses ; patates à fanes longues et molles avec peu de tubercules.

ACIDE PHOSPHORIQUE : céréales enclines à la verse, grain léger et faible rendement ; arbres fruitiers perdant leurs feuilles tôt et dont le bois août mal.

POTASSE : céréales dont les feuilles se tachent de points jaunes. — Déficience particulière des terres légères, sablonneuses et des terres noires.

DESEQUILIBRE

SURPLUS D'AZOTE : les feuilles des céréales sont larges, d'un vert foncé, avec paille creuse, laquelle s'affaisse à la moindre pluie.

SURPLUS D'ACIDE PHOSPHORIQUE : les légumes ont tendance à monter à la graine.

FORMULES POUR ENGRAIS CHIMIQUES

CULTURES	lbs à l'acre	Terre légère	Terre franche	Terre forte
Betteraves	800	4-8-10	4-8-7	3-12-6
Choux de Siam, Navets	500	4-12-4	3-10-3	0-16-0
Jardinages et Primeurs	800	6-8-10	5-10-5	4-10-4
Pommes de terre avec fumier	800	4-8-10	5-8-7	4-8-6
Pommes de terre sans fumier	1000	2-10-10	2-10-10	2-12-6
Pois, fèves — sans fumier	500	2-10-10	2-10-10	2-12-6
Tabac — avec fumier	1000	5-8-7	3-9-8	5-8-6
Tabac à cigares — sans fumier	2500	6-5-7	6-5-7	6-5-7
Tomates	800	4-8-10	4-8-7	3-8-6
Maïs — avec fumier	500	4-8-8	4-10-4	0-16-0
Maïs — Ensilage avec 12-15 tonnes de fumier	500	2-10-10	2-10-10	2-12-6
Lin	400	5-6-8	4-5-8	4-6-6
Céréales	500	2-12-6	2-8-7	0-16-0
Foin	150	5-10-5	6-8-0	15-0-0
Pâturages	300	3-8-0	2-6-7	2-8-4

Vergers : Epancre dans un rayon de cinq pieds de chaque arbre et maintenir un paillis. Vergers en croissance : 1 lb de Sulfate d'ammoniaque, 1¼ lb Nitrate de chaux, 1¼ lb Nitrate de soude ; Vergers en production : 1¼ lb de 12-5-7.

Nous pouvons vous assurer que vous serez satisfaits des relations que vous aurez avec notre organisation. Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre parfaite courtoisie.

LE COMPTOIR COOPERATIF DE L'U.C.C. LIMITEE,

Paul BOUCHER, secrétaire.

8 TONNES

de PLUS

par Arpent avec

l'ENGRAIS C-I-L

grais C-I-L, et déclare que les résultats ont été si remarquables qu'il se servira régulièrement de cette quantité à l'avenir.

Partout où l'on a recours aux Engrais C-I-L, de tels résultats sont la règle, et non l'exception. Blé, avoine, orge, betteraves de tous genres—vous augmenterez, à peu de frais, toutes vos récoltes en ayant recours aux Engrais Sees et Fluides C-I-L.

En vente chez tous les principaux marchands. Il y a, dans votre localité, un dépositaire de la Marque C-I-L—cherchez l'Ovale C-I-L quand vous achetez des engrais.

QUOIQUEL ne se soit servi que de 275 livres d'Engrais C-I-L (2-16-6) par arpent, M. Andrew Hicks, de Centralia, Ontario, est parvenu à cette étonnante augmentation dans la production de ses betteraves à sucre—résultat qu'il a remboursé bien des fois du coût de l'engrais et de la main-d'œuvre. Il a fait un essai, sur une terre de cinq arpents, avec 500 livres d'En-

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED ENGRAIS CHIMIQUES SECS ET FLUIDES

Fabriqués au Canada dans les usines suivantes:

HALIFAX BELOEIL HAMILTON NEW WESTMINSTER

Administration: Immeuble Beaver Hall, Montréal

CIF 47



6e Cours-à-domicile de l'U.C.C.

préparé par
L'OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
de

**L'ECOLE SUPERIEURE D'AGRICULTURE
DE SAINTE-ANNE DE LA POCATIERE**
(tous droits réservés)

Alimentation des animaux domestiques Les aliments

Par J.Ls de G. Fortin B.S.A.,
Prof. de Zootechnie Générale

L'air

L'air est aussi nécessaire à la vie d'un animal qu'il est indispensable à l'entretien d'un feu. Sans air, pas de feu, ni de vie animale. Avec un tirage insuffisant, un feu est lent, fumeux, et consomme mal le combustible.

Ainsi, l'animal mis dans une étable où la ventilation est insuffisante souffrira d'autant plus du manque d'air qu'on cherchera à le nourrir mieux.

Savez-vous qu'une vache doit respirer à peu près de 40,000 à 50,000 gallons d'air pur en une journée. C'est dire simplement que la ventilation d'une étable ne sera jamais trop parfaite; on juge de sa suffisance par l'absence d'humidité dans la bâtisse.

Que faut-il penser des étables sans ventilateurs, fermées bien étanches, avec des toiles à sac dans les joints des portes?

L'air est considéré comme un aliment "gazeux"; pourquoi en priver les animaux, lorsqu'à la campagne il est si abondant?

L'eau

L'eau est également un aliment nécessaire. Le cheval et la vache en boivent à peu près 12 gallons (120 livres) chacun chaque jour. Une vache laitière donnant 100 livres de lait en exige 30 gallons. (soit 300 livres d'eau), à elle seule, en une journée.

Chez le cheval, la moitié de cette eau passe dans les excréments, le quart est évaporé dans les poumons et par la peau, et le reste passe dans les urines.

La ventilation doit être suffisante pour faire disparaître cette quantité considérable d'eau que 10 vaches peuvent évaporer en une journée, soit 25 gallons, ou 250 livres environ.

Les Vitamines.

Nous en avons parlé.

Les aliments ordinaires.

En voici une liste des plus usuels, avec le pourcentage de chaque élément constituant :

PRINCIPES NUTRITIFS CONTENUS DANS 100 LBS DE DIVERS ALIMENTS

ALIMENTS	Eléments Nutritifs Totaux (Protéines)	Matière Azotée	Matière Grasse	Fibre
1. — Fourrages secs, Hydro-carbonés				
Mil	48.5	3.0	1.2	29.9
Foin mêlé	51.3	4.3	1.2	28.8
Paille d'avoine	44.6	1.0	0.9	36.3
Azotés. (riches en protéine)				
Luzerne	51.6	10.6	0.9	28.3
Trèfle	50.9	7.6	1.8	25.7
Avoine et pois	48.8	8.3	1.5	25.6
2. — Aliments succulents, Hydrocarbonés				
Maïs fourrager vert	14.7	1.0	0.4	5.2
Betteraves	10.2	0.9	0.1	0.9
Choux de Siam	9.4	1.0	0.3	1.4
Patates	17.1	1.1	0.1	0.4
Ensilage: de maïs	17.7	1.1	0.7	0.3
Ensilage: de soleil	15.8	2.2	1.3	4.0
Azotés. (protéiques)				
Luzerne verte	14.6	3.3	0.4	7.0
Trèfle vert	17.1	2.7	0.6	6.5
Avoine et pois vert	14.4	2.4	0.6	6.3
Navette	13.3	2.6	0.3	2.6

3. — Concentrés Hydrocarbonés.

Maïs	84.5	7.5	4.9	2.0
Hominy	84.6	7.0	7.3	4.4
Orge	79.4	9.0	2.0	4.6
Blé	80.1	9.2	1.5	2.2
Seigle	81.0	9.9	1.2	1.8
Sarrasin	63.4	8.1	2.5	10.3
Avoine	70.4	9.7	3.8	10.9
Criblures	65.0	9.6	3.6	7.4
Azotés. (riches en protéine)				
Son	60.9	12.9	3.0	9.5
Gru rouge	69.3	13.4	4.3	6.0
Gru blanc	78.2	15.7	4.3	4.7
Drèches de brasserie	65.7	21.5	6.1	14.6
Drèches de distillerie	88.9	22.4	11.6	11.6
Gluten	80.7	21.6	3.2	7.1
Pois	76.2	19.0	0.6	5.6
Tourteau de lin	77.0	30.2	6.7	8.4
Tourteau de coton	78.8	37.5	7.8	11.5
Farine de sang	71.1	59.1	0.9	0.0
Tankage	82.6	64.0	12.7	4.9

Les aliments sont donc groupés de la façon suivante :

1 — Fourrages secs. Ce sont les foin et les pailles.

LE FOIN est fait avec la plante coupée en pleine floraison, séchée à l'air, et engrangée pour être conservée à l'état sec; on peut saler légèrement. Le foin contient de la cellulose, moyennement digestible.

La Paille provient de plantes qui ont été coupées à maturité, qui ont été battues et privées de leurs graines et balles. La paille, parce que provenant de plantes mûres est plus dure, moins digestible, et, finalement, de faible valeur nutritive. Nous croyons que la valeur accordée à la paille, dans le tableau, est trop forte.

On divise les fourrages secs en deux classes :

a) *Hydrocarbonés*. Peu riches en matière azotée, et convenant aux chevaux, aux animaux d'engrais, et à la fabrication des litières pour les pailles.

b) *Azotés*. Ces aliments mentionnés au tableau sont les fourrages classiques pour l'alimentation de la vache laitière; ils sont indispensables pour la composition d'une ration économique. Sans eux, l'équilibre de la ration serait difficile à obtenir, et les concentrés en feraient monter le prix très haut.

2 — Aliments succulents.

Ils conviennent bien à la vache laitière, et à tous les animaux de la ferme. Ils sont dits succulents, car ils contiennent à l'état naturel tout le suc de la plante telle qu'elle était en pleine végétation. Ce suc est très digestible, et contribue grandement à donner un bon goût à la plante, aiguissant ainsi l'appétit des animaux.

Plus d'un demi minot de patates données à une vache peut faire produire un beurre mou et de mauvaise saveur. Ne donnez pas les Choux de Siam avant la traite. Les succulents peuvent être employés largement dans l'alimentation de la vache laitière, spécialement les succulents riches en protéine.

3 — Concentrés.

Les trois premiers peuvent être donnés sans danger en bonne quantité à tous les animaux. Le Blé (et spécialement la farine de Blé) doit être coupé de son. Le seigle est dangereux pour les femelles qui portent, à cause de l'ergot, qui peut causer de l'avortement. Le sarrasin donne des maux d'yeux aux moutons. L'avoine est une céréale d'utilité universelle. Quant aux criblures il faut s'assurer de leur qualité; il est préférable de les moudre, afin d'empêcher la diffusion des mauvaises graines.

Les quatre premiers sont inoffensifs même donnés aux vaches en assez fortes quantités, sauf que le son peut devenir un peu purgatif. Les drèches de distillerie, le tourteau de lin et de coton, ne doivent pas être donnés pour plus de 3 ou 4 livres par jour aux vaches laitières.

(Suite à la page 316)

Date de la reprise des premier et deuxième examen

Vous êtes sans doute surpris de voir que la liste des bonnes réponses est interrompue? Prenez patience, cette interruption ne sera que momentanée. En effet la très longue liste de vos excellentes réponses ne fait que commencer. Plusieurs membres de l'U.C.C. qui n'ont pas encore passé d'examen, sur les Cours-à-Domicile, envient votre sort; ils voudraient eux aussi relire dans La Terre de Chez Nous leurs bonnes réponses. C'est à ceux-ci que nous nous adressons aujourd'hui.

Depuis le mois de janvier, nous avons reçu plusieurs lettres d'aumôniers de Cercle de l'U.C.C., nous demandant des renseignements sur la reprise des deux premiers examens des Cours-à-Domicile. Quelques-uns même nous ont demandé une nouvelle série de questions, car ils ont plusieurs nouveaux élèves prêts à subir les premiers examens. Pour nous rendre au désir de ces nouveaux élèves, nous avons décidé de fixer la date de la reprise des deux premiers examens, durant le mois de mars. De plus, nous avons cru bon qu'il serait préférable de faire cette reprise, durant l'hiver où les cultivateurs sont moins pressés. Nous sommes certains que, si nous avions attendu au mois de juin ou juillet, pour fixer la date de cette reprise, plusieurs en auraient été empêchés par les travaux de la terre.

C'est donc pour ces deux raisons que nous avons fixé la date de la reprise des deux premiers examens des Cours-à-Domicile vers le milieu de mars. Donc ceux qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas passé l'un ou les deux examens, ou ceux qui n'ont pas conservé 33.5% sur un examen pourront se reprendre aux dates suivantes :

**1er examen (Sols et Engrais)
dimanche le 13 mars.**

**2ième examen (Plantes) di-
manche le 20 mars.**

Vous avez donc au-delà de trois semaines, pour vous préparer à ces examens; avec ce laps de temps, vous pouvez tous conserver 80% de vos points et même davantage. A l'oeuvre donc, c'est la dernière chance que nous donnons aux retardataires.

Nous prions les aumôniers de cercle, qui se sont occupés de préparer des élèves pour la reprise, de bien vouloir nous aviser et nous dire combien d'élèves ils auront. Ceux qui sont seuls et qui veulent participer à cette reprise, devront nous envoyer le nom de leur surveillant le plus tôt possible. Nous vous enverrons les copies des questionnaires dans la première semaine de mars.

Si vous avez besoin d'autres renseignements, nous nous ferons toujours un plaisir de vous les fournir. Vous n'avez qu'à les adresser à :

**Auguste SCOTT,
Directeur des Cours-à-Domicile
S.-Anne de la Pocatière.**

Aux anciens —

un grand passé

AUX JEUNES AGRICULTEURS

Aux jeunes —

un bel avenir

"La charrue est et restera le plus bel outil que l'on puisse mettre dans la main d'un jeune homme."

A nos jeunes

Nous sommes heureux de publier ci-dessous, une lettre qui nous est adressée par un jeune cultivateur de Château-Richer.

Les idées émises par M. Fillion sont justes et à point, sa lettre parle par elle-même et si aujourd'hui, nous osons formuler un espoir, c'est de voir l'exemple donné porter ses fruits et que d'autres jeunes, parmi nos amis, connus ou inconnus, nous fassent le plaisir d'exprimer leurs opinions sur la situation présente.

Encore une fois, tous seront les bienvenus.

Château-Richer, 8 février 1932.

La Terre de Chez Nous,
Montréal.

Monsieur le Rédacteur,

Je suis heureux de répondre à l'invitation que vous avez faite aux jeunes cultivateurs de venir exprimer leurs idées dans "La Terre de Chez Nous", et je voudrais, par cette lettre, essayer d'éveiller, chez nos jeunes confrères-cultivateurs l'idée d'une oeuvre qui semble se développer trop lentement. Je voudrais les entretenir, quelque peu, des Cercles d'études de Jeunes Agriculteurs.

Il est peut-être osé de la part d'un jeune cultivateur peu instruit de traiter ce sujet digne d'une plume plus autorisée que la mienne, mais, comme je l'ai déjà dit, mon but n'est pas de faire de la littérature, mais d'être utile à mes confrères.

Il existe dans notre Province bon nombre de cercles de jeunes agriculteurs. Ces cercles sont plutôt organisés sous forme de concours, ayant pour but d'initier les plus jeunes aux bonnes méthodes de culture et d'élevage. Ces cercles ne réunissent presque jamais leurs membres, et il est bien évident qu'ils ne suffisent pas aux besoins d'instruction d'un jeune homme de 18, 20 et 25 ans.

Où donc, ces jeunes gens qui, pour la plupart, ont dû quitter la petite école à treize, quatorze ans et même plus jeunes, pourront-ils avoir la formation professionnelle et sociale qui leur permettra de faire un succès de leur profession et d'être utiles à leurs confrères.

C'est le cercle d'études qui, en nous réunissant, nous aidera à mieux nous connaître et nous permettra d'étudier ensemble les divers problèmes qui intéressent notre profession. Je crois que ce serait le bon moyen de préparer chez ces jeunes, laissés à eux-mêmes. Ils subiraient nécessairement la mentalité individualiste de leur milieu; le cercle, dis-je, préparerait chez ces jeunes cultivateurs, qui, dans un avenir rapproché, seront à la tête de nos fermes, l'idée de l'Union Professionnelle qui semble peu comprise par les cultivateurs de la génération actuelle. Le cercle préparerait, pour l'avenir, une Union Professionnelle forte et composée d'hommes convaincus et capables de lui faire jouer son rôle qui est d'améliorer le sort du cultivateur de notre Province.

On entend souvent les jeunes se plaindre de la monotonie et du manque d'amusements dans nos paroisses rurales. On dit même que c'est une des causes de leur émigration en ville. Le cercle d'études pourrait encore remédier à cet état de choses, en organisant divers amusements qui rendraient la vie campagnarde plus gaie.

Je suis certain qu'il y a dans chacune de nos paroisses quelques jeunes cultivateurs courageux et assez au courant de la nécessité de l'instruction et de l'Union pour les cultivateurs qui se feront un devoir d'organiser dans leurs paroisses, avec le concours du clergé, un cercle d'études de jeunes agriculteurs qui serait la branche rurale de l'A.C.J.C. Ce serait notre manière à nous, jeunes cultivateurs, de contribuer à la prospérité de l'Agriculture, base de la prospérité de notre Province et de notre Pays.

Pour terminer, j'invite mes jeunes confrères à nous dire ce qu'ils pensent du projet dans "La Terre de Chez Nous".

Philippe FILLION,
Cultivateur.

TECHNIQUE AGRICOLE

(Suite de la page 315)

Les **NOURRITURES** brevetées, les poudres, les combinaisons, ne doivent pas être considérées comme mauvaises du fait qu'elles sont à être vendues très cher. Nous sommes convaincus cependant que les mélanges commerciaux composés de produits purs, et mélangés par des machines de grande capacité peuvent parfois être économiques, parce que bien équilibrés et d'un emploi facile pour tout le monde. Du reste, le titrage de chaque mélange étant connu, rien n'empêche qui que ce soit de faire le mélange lui-même à partir de ses propres produits, s'il le peut.

QUESTIONNAIRE

- 1) Que pensez-vous de l'air comme aliment ?
- 2) Nommez cinq concentrés azotés convenables pour vaches laitières.
- 3) Quel avantage y a-t-il à donner du foin de trèfle ou de luzerne aux vaches laitières plutôt que du foin de mil ou de la paille.
- 4) Quels inconvénients, les patates, le sarrasin, les criblures et le tourteau de coton peuvent-ils présenter.
- 5) En quoi un aliment succulent est-il supérieur à ce qu'il deviendra une fois séché.

Parabole sur les intermédiaires

Dans un certain pays vivait un tailleur qui faisait des habits. A quelque distance de lui habitait un cultivateur qui élevait des pores. Entre leurs propriétés passait une rivière et sur celle-ci un pont avait été construit. Sur ce pont un homme s'installa qui voyait à ce que personne n'y passa.

Or il vint un jour que le cultivateur eut besoin d'un habit et le tailleur d'un porc.

Le tailleur se mit en route avec deux habits et le cultivateur partit pour le rencontrer avec deux pores.

Arrivant au pont ils furent arrêtés par l'homme qui s'y était installé. Ce dernier allant au cultivateur lui demanda ce qu'il désirait : "Un habit", dit ce dernier. Et l'homme du pont de lui dire : "Les habits aujourd'hui sont montés et les pores sont à la baisse, mais je vous en donnerai un pour deux pores". Puis allant au tailleur : "Les pores sont plus chers aujourd'hui et les habits se donnent pour rien, mais je vous donnerai un porc pour deux habits."

Et les marchés furent conclus. Le cultivateur s'en retourna avec un habit et rien à manger, pendant que le tailleur s'en allait de son côté avec un porc à manger, mais rien pour se vêtir, et l'homme du pont, lui, avait un habit pour se vêtir, et un porc à manger.

Extrait : "Le Guide de la Coopérative Canadienne du Bétail".

Causeries au Poste C.K.A.C.

Vendredi, 19 février, à 5.30 hres p.m. UNIVERSITE DE MONTREAL.

Vendredi, 19 février, à 8.00 hres p.m. HEURE PROVINCIALE, H. G. Siles : "Sherwood Anderson".

Samedi, 20 février, à 6.00 hres p.m. HEURE CATHOLIQUE, R.P. Léon Lebel, S.J., aumônier général de l'U.C.C. : "Le Miracle de la Résurrection de N.S. J.C." et le R. P. Lockwell, C.S.V. : "Les Patronages de la Congrégation de S.-Vincent de Paul".

Mardi, 23 février, à 5.00 heures p.m. UNIVERSITE DE MONTREAL, M. Oscar Boulanger, député de Bellechasse : "Antoine Norbert Morin".

Mercredi, 24 février, à 6.00 hres p.m. Cotations du Marché par un Officier du Ministère de l'Agriculture d'Ottawa.

Judi, 25 février, à 12.45 heures p.m. HYGIENE, Dr J.-A. Baudouin : "Le Goitre".

Judi, 25 février, à 6.15 heures p.m. Société S.-Jean Baptiste de Montréal : Le Comité de la Pensée française. Le Rév. Père U. Gaulin, o.f.m. Causerie : Les Récollets.

CONGRES

Les 23 et 24 février, la 36e Convention de la Société générale des Eleveurs de la Province, sera tenue à Québec.

La nécessité de l'union

Chacun sait que la société est formée de classes d'individus qui ont dans leurs sphères respectives, des besoins et des aspirations différentes, sinon dans la masse, tout au moins dans le genre de vie qui est la leur.

La vie du cultivateur ne ressemble à aucune autre. Un manufacturier étudie des plans pour la construction des machines, meubles ou encore, suit l'engouement de la mode, s'il s'agit de tissus ou de confections, mais il n'établit ses prix de vente qu'en autant qu'il est assuré de ses prix de revient.

Il peut lui arriver que les circonstances l'obligent à baisser ses prix, mais il est bien rare qu'il vende à perte.

Le professionnel a un tarif, les prix sont fixés, il n'est exposé qu'aux mauvaises créances et règle générale, pour certains tout au moins, il ne risque pas de grosses pertes.

L'ouvrier travaille à un salaire fixe, trop bas quelquefois, mais à la fin de la semaine, de la quinzaine, il est certain de recevoir le prix de son travail.

Nous pourrions multiplier les exemples, ce n'est pas notre but, ce que nous voulons prouver : c'est notre avancé : la vie du cultivateur ne ressemble à aucune autre.

Commençons à cette époque de l'année : le cultivateur achète ses engrais chimiques, les grains et les graines de semence, il soigne ses chevaux dans l'attente des travaux futurs, il surveille son troupeau laitier, escompte un bon vêlage et une bonne production laitière.

Qui peut lui assurer que les engrais et les grains, qu'il confie au sol, lui fourniront une belle récolte, que les chevaux pour lesquels il dépense actuellement, seront en position dans deux mois de rendre les services qu'il attend d'eux, que les veaux qu'il attend naîtront viables.

Certains prétendent peut-être que nous mettons les choses au pis, c'est vrai, mais n'est-ce pas aussi dans le domaine des possibilités. Plus encore, quel est le cultivateur qui n'est pas exposé à la ruine par un incendie désastreux et qui n'est pas couvert par des assurances suffisantes ?

Admettons maintenant que tout ira bien sous tous les rapports. Mais quand viendra l'époque de la fenaison, celle de la moisson, celle de la récolte des racines, quelle sera la température, sera-t-elle clémente ou inclemente, faudra-t-il que le cultivateur "vise" ses récoltes entre deux journées de pluie, quelle en sera la valeur ?

Il est donc indéniable que sur tous ces points, le cultivateur est entre les mains de la Providence et qu'il est le seul de tous les artisans qui ne soit pas réellement assuré du lendemain, à savoir si le fruit de son travail lui sera payé à sa valeur.

Sur ce premier point la question s'aggrave du fait que, même si la récolte est superbe, le cultivateur, plus que tout autre, est soumis à la loi de l'offre et de la demande et, plus que tout autre aussi, il est forcé de s'y soumettre parce que ses produits sont périssables et que s'il ne les vend pas, ils sont perdus sans retour, pour la plupart, du moins.

Et c'est là que nous voulons en venir, nous causons avec vous, nos jeunes et aussi nos aînés, afin de bien démontrer que si le cultivateur est à la merci de la Providence pour la production, s'il est à la merci du commerce pour la vente, il n'a aucune assurance de réussite, il est entre les mains du hasard, toujours et en tout temps.

Sur le premier point, il est impossible de s'y soustraire, tous, nous avons confiance en la protection de Dieu, mais sur le second, il nous faut compter sur nous-mêmes et le seul moyen efficace est l'union et la coopération de tous.

C'est dans l'union que vous puiserez la force et l'enseignement qui vous permettront de lutter avec efficacité contre tous ceux qui tentent de vivre à vos dépens, c'est dans l'union que vous acquerrerez les connaissances utiles pour devenir de sincères coopérateurs, au sens large du mot ; et c'est cette union que vous trouvez au sein de notre organisation.

L'U.C.C. ne vous fera jamais avaler de pilules toutes rondes, vous pouvez les laisser fondre ; il en est d'autres qui vous en offrent et qu'il ne faut pas mâcher, sous peine de les cracher avec dégoût ; tel n'est pas le cas de la seule Union Professionnelle de notre Province ; elle travaille toujours au grand jour pour défendre la classe agricole, sa propagande est connue de tous, elle se fait, sans médisance, sans calomnie, tous ses membres peuvent être fiers d'elle, son passé répond de son avenir.

R. M. P.

L'HEURE CATHOLIQUE

La causerie doctrinale à l'Heure Catholique du 21 février sera donnée par le R. P. Léon Lebel, S.J., aumônier général de l'Union Catholique des Cultivateurs. Il exposera le miracle de la résurrection et montrera qu'il suffit à authentifier la mission divine de Jésus.

Cette causerie commencera à 6 h. précises. A 6 h. 20, audition musicale exécutée par la Chorale de la Cathédrale des Trois-Rivières sous la direction de M. l'abbé J. G. Turcotte.

A 6 h. 40, causerie sur les Patronages de la Congrégation de S.-Vincent de Paul par le R. P. Lockwell, c. s. v.

CONSULTATIONS LEGALES

Données par l'aviseur légal de l'U. C. C.

Notre administration s'est assurée les services d'un expert en matières légales. Seuls nos abonnés peuvent bénéficier de ce service. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. Les signatures seront confidentielles. Adressez comme suit : "La Terre de Chez Nous — Consultations Légales". On devra s'expliquer aussi brièvement que possible. Ces conditions remplies, nous nous ferons un plaisir de rendre service à nos amis.

Chasseurs de lapins

QUESTION. — Voulez-vous me dire quels sont mes droits sur des chasseurs ayant tué quelques-uns de mes lapins sur mon terrain, près des bâtiments, pendant mon absence, et combien de temps ai-je le droit sur eux après cela? — CULTIVATEUR DE A.

REPONSE. — Vous pouvez réclamer la valeur des lapins et de plus, les faire condamner à l'amende devant le Juge de paix.

Pension

QUESTION. — Je paye une pension à ma belle-mère, mon père a oublié de la faire renouer, puis elle profite de cet oubli, puis, à part de tout cela, elle reçoit une pension du gouvernement. Il n'y a pas de misère pour elle, puis elle a encore beaucoup d'argent, à part de ses pensions. Pouvez-vous me donner un moyen pour me débarrasser de cette pension? — UN ABONNE.

REPONSE. — Il faudrait faire examiner ces contrats par un avocat. La pension peut être une pension alimentaire, au cas de besoin seulement. Je ne serais pas surpris que la pension pourrait être réduite. Mais il faudrait voir les contrats.

Compagnie de Téléphone

QUESTION. — Etant dans une compagnie de téléphone rurale, je viens vous demander si une telle compagnie peut faire ses assemblées le dimanche.

Est-ce que le bureau de direction dans une assemblée de directeurs peut faire un règlement pour enlever des boîtes ou couper la connexion de telle ou telle boîte? etc. — UN QUI VEUT SE RENSEIGNER.

REPONSE. — Oui, si un règlement général est adopté à cet effet par l'assemblée annuelle des actionnaires, ou à toute assemblée spécialement convoquée à cet effet. Autrement, les assemblées ne doivent être tenues que les jours légaux.

Les directeurs ont des pouvoirs administratifs conformément aux règlements de la compagnie.

Pont — Conseil de Comté
Territoire non organisé

QUESTION. — Un conseil de comté a-t-il le droit de grever les municipalités du comté pour une paroisse n'ayant pas de conseil non organisé.

Une municipalité peut-elle refuser de payer ou réclamer si c'est payé déjà dans un tel cas? Pour qu'un règlement entre en vigueur un conseil de comté doit-il avertir les municipalités à la passation de ce règlement?

Le conseil de comté a passé un règlement pour adopter un pont comme pont de comté dans une paroisse n'ayant pas de municipalité. Aucune municipalité n'a eu connaissance de ce règlement.

alors ce règlement ne fut pas protesté et entra en vigueur? — A QUI DE DROIT.

REPONSE. — Le code municipal déclare :

"Tout territoire érigé en paroisse et situé en entier dans un seul et même comté forme, par lui-même, ipso facto, une municipalité de paroisse, dans toute son étendue, sauf toutefois les parties comprises dans un canton ou dans une municipalité de cité, de ville ou de village."

Par contre, le code déclare aussi :

"Tout territoire non érigé en municipalité locale ou dont le conseil n'est pas organisé est, jusqu'à ce qu'il soit annexé à une municipalité locale voisine ou jusqu'à ce que son conseil organisé, administré et réglementé par la corporation de comté et ses officiers, sous leurs noms ordinaires et avec les mêmes privilèges, droits et obligations que si tels corporation et officiers étaient la corporation et les officiers locaux de ce territoire."

Les habitants et contribuables de ce territoire ainsi régi par la corporation de comté et ses officiers demeurent seuls sujets à toutes les obligations provenant de la loi ou des actes municipaux qui y sont en vigueur, de la même manière que si tel territoire était érigé en corporation municipale.

Il s'en suit donc que dans ces territoires où le conseil n'est pas organisé, le conseil de comté doit réglementer ce territoire et a le droit de taxer directement les habitants et les contribuables de ce territoire. Ils ne peuvent pas, cependant, répartir sur tout le comté les dépenses faites dans l'intérêt de ce territoire.

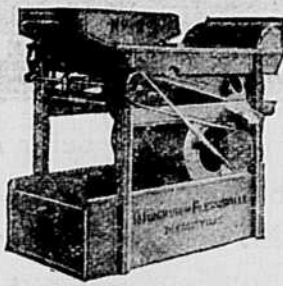
Y a-t-il maintenant un procédé par lequel le conseil de comté pouvait charger les municipalités de comté du coût de ce pont érigé dans le territoire non organisé?

Jusqu'à ce qu'il en soit autrement disposé, les chemins, ponts et cours d'eau locaux sont ceux qui sont situés tout entier dans une seule municipalité locale.

Les chemins, ponts et cours d'eau de comté sont ceux qui sont situés entre deux municipalités locales, ou partie dans une municipalité locale et partie dans une autre, ou qui traversent ou séparent deux municipalités locales ou plus. Si ces chemins, ponts et cours d'eau sont situés entre deux municipalités locales faisant partie de deux municipalités de comté, ou qu'ils séparent ou traversent des municipalités locales faisant partie de plusieurs municipalités de comté, ils sont les chemins, ponts ou cours d'eau de toutes ces municipalités de comté.

Cependant, la corporation de comté peut, par résolution ou dans un procès-verbal, déclarer qu'un chemin, un pont ou un cours d'eau sous la direction d'une corporation locale de la municipalité de comté, soit à l'a-

CRIBLES

A BRAS ET A POUVOIR
La Fonderie de
Plessisville

Fondée en 1873

Plessisville — Qué.

venir un chemin, un pont ou un cours d'eau de comté.

Ce droit n'est cependant pas un droit arbitraire et la décision du conseil de comté ne doit pas être prise de mauvaise foi ni de nature à causer une injustice grave.

La corporation de comté, après avoir déclaré qu'un chemin, un pont ou un cours d'eau local est un chemin, un pont ou un cours d'eau de comté, peut, si les circonstances l'exigent, déterminer par règlement ou par procès-verbal quelles corporations sont responsables de la construction, de l'ouverture, de l'entretien et des réparations de tel chemin, pont ou cours d'eau, et déclarer dans ce règlement ou procès-verbal quelle est la part contributive de chaque corporation.

Tout de même, ce changement ne peut pas se faire sans certaines formalités; il doit y avoir des avis publics de donnés par le conseil de comté dans toutes et chacune des municipalités du comté à l'effet qu'une résolution ou un procès-verbal sera homologué tel jour à l'effet de faire déclarer pont de comté tel pont local; de plus, aussitôt après la passation d'un tel procès-verbal ou d'une telle résolution, ces derniers doivent être publiés dans les municipalités intéressées ou affectées par ces procès-verbaux, règlements ou résolutions.

Après l'accomplissement de toutes ces formalités, le conseil de comté peut alors faire un acte de répartition pour obliger toutes les municipalités du comté à payer pour ce pont, y compris le territoire non organisé en municipalité.

Il faut bien noter que le procès-verbal répartissant le coût de ce pont sur toutes les municipalités de comté ne peut pas être homologué à moins que par une résolution spéciale et avant la nomination du surintendant spécial ce même conseil de comté n'ait passé une résolution pour déclarer que ce pont autrefois local doit devenir pont de comté, et une telle résolution doit être précédée d'un avis public dans toutes les municipalités de comté et publié après sa passation dans toutes les mêmes municipalités.

Les municipalités qui ont payé et qui doivent se défaire de cette obligation doivent faire annuler le règlement dont vous parlez.

Société d'agriculture
(Suite de la page 307)

Ce programme est adopté par proposition de M. O.-D. Gaudet, appuyé par M. J. Bergeron.

Cercle de Guérin : Crédit \$72.75.

Exposition paroissiale.

Primer les taureaux du cercle.

Acheter 2 verrats de race pure.

Concours de choux de Siam par le Cercle, \$10.00 en prix, 10 concurrents, 5 prix.

Concours de fourrage vert par le Cercle, \$10.00 en prix, 10 concurrents, 5 prix.

Proposé par M. Adj. Lanouette, secondé par M. Art Matte que 3 concours de labour paroissiaux soient organisés chaque année dans les paroisses où il n'y aura pas d'exposition ou de concours

d'égouttement, pour cette année, comprenant S.-Eugène de Guigues, Fugèreville et Lorrainville et qu'une somme de \$25.00 par concours soit fournie par la Société d'Agriculture à part des spéciaux que l'on pourrait obtenir soit du Département soit des particuliers et qui seraient ajoutés à ce montant de \$25.00.

Proposé par M. O.-D. Gaudet secondé par H. Rivard qu'à l'avenir l'on retranche pour les concours payés par les cercles \$2.00 par membre pour les concours n'ayant pas les 3/4 des membres requis, le minimum requis devra être fixé par le Cercle.

Cercle agricole de Fugèreville : Crédit \$24.20.

Concours de labour, 10 concurrents, \$25.00 régulier, plus spéciaux.

Concours de vaches laitières par le Cercle, \$25.00 en prix, 15 concurrents sera jugé en juin.

Concours de fourrage vert et choux de Siam combiné, octroyé \$40.00 en prix, si 20 concurrents, la graine fournie par le Cercle.

Primer les travaux et verrats du cercle.

Proposé par W. Thérien secondé par A. Bélanger.

Cercle de Notre-Dame du Nord : Crédit \$7.48.

Concours de labour d'égouttement, octroyé par l'agronome.

Primer les taureaux et verrats du cercle.

Concours de patates par le Cercle, 1/2 acre en superficie, 10 concurrents, \$10.00 en prix.

Concours de bon entretien des animaux de la ferme, jugé au 1er nov. tout le troupeau, \$20.00 en prix par le cercle.

Ce programme est adopté sur proposition de M. Thos. Lévesque, secondé par M. Octave Coutu.

Cercle de Fabre : Crédit \$16.72.

Concours de vaches laitières, 10 concurrents, \$20.00 en prix par le cercle.

Concours de labour et égouttement par le Ministère.

Concours de jardins, conditionnel, 10 concurrents, \$25.00 en prix.

Concours de choux de Siam combinés, octroyés, \$40.00 en prix, 20 concurrents.

Primer les taureaux et verrats du Cercle.

Proposé par A. Matte, secondé par H. Jolivet.

Cercle de Latulippe : Crédit \$29.60.

Concours de labour d'égouttement par le Ministère.

Primer les taureaux et verrats du cercle.

Concours de vaches laitières, \$15.00 en prix, 10 concurrents par le Cercle.

Concours de jardins, par le cercle si non octroyé \$10.00 en prix, si octroyé \$20.00 en prix 10 concurrents.

Ce programme est adopté sur proposition de M. H. Rivard secondé par M. Az. Marcotte.

Cercle de S.-Eugène de Guigues : Crédit \$4.97.

Concours de labour, octroyé \$25.00 en prix, plus spéciaux, 15 concurrents.

Garder le vieux verrot, acheter 2 jeunes et garder la prime en remboursement à la Société.

Concours de taureaux et les primer.

Concours de vaches laitières, \$15.00 en prix par le Cercle, 10 membres.

Concours de jardins, si octroyé.

Concours de veaux, 2 génisses gardées à l'intérieur, 10 membres, \$15.00 en prix par le cercle.

Proposé par H. Pelletier secondé par H. Charland.

Cercle de Lorrainville :

Crédit \$1.59.

Concours de labour, octroyé \$25.00 régulier plus spéciaux.

Primer les taureaux et verrats du cercle.

Concours de vaches laitières, par le Cercle, 5 vaches, 15 concurrents \$25.00 en prix.

Concours de jardins, si octroyé, \$25.00 si ce concours est accordé aura en plus concours de veaux \$25.00 en prix par le Cercle, 15 concurrents, 2 génisses élevées à l'intérieur.

(A défaut de l'octroi pour concours jardin, le concours de veaux sera supprimé).

Achat de pompe à blanchir par les membres si possible.

Ce programme est adopté par proposition de M. Jos. Barrette secondé par M. G. Trudel.

Vu que l'heure est avancée, il est proposé par M. M. Jolivet secondé par M. Az. Marcotte que l'on ajourne à 8 heures le lendemain matin. Adopté à l'unanimité.

A la reprise de la séance le lendemain le 27, à huit heures et demie du matin, étaient présents tous les officiers des cercles agricoles. MM. L.-J. Bégin, agronome, L.-A. Tremblay, assistant et M. Morisset inspecteur des grains pour concours ainsi que le Secrétaire général.

Le président déclare l'assemblée ouverte et M. L.-J. Bégin agronome discute avec les directeurs la question des primes pour reproducteurs.

L'on décide alors que 3 copies de contrats seront envoyées aux Secrétaires des cercles agricoles vers le 1er février afin que ces derniers puissent envoyer ces contrats au secrétaire général vers le 15 du même mois.

Egalement proposé par M. Adj. Lanouette, secondé par M. Jos. Brousseau, et adopté à l'unanimité que tous les contrats pour taureaux devront être envoyés pour le 15 février de chaque année au secrétaire général pour (Suite à la page 318)

Le Remarquable Effet D'un
Médicament

Monsieur Gustave Roesler de Long Island City, N. Y., écrit : "Il y a six ans je souffrais terriblement de désordres de l'estomac, de constipation et d'autres troubles. Mon état devint si alarmant que je dus quitter mon travail. Après avoir vainement employé toutes sortes de remèdes, j'entendis parler du Novoro du Dr Pierre et m'en procurai. Ce médicament produisit sur moi un effet remarquable car en peu de temps j'avais recouvré la santé. L'emploi régulier de cette médecine m'a rendu si fort et si vigoureux que je puis travailler comme un jeune homme, bien que j'aie soixante-dix ans." Les étonnants résultats obtenus par l'usage de cette médecine digne de confiance, sont dus à son action sur les organes de digestion et d'élimination. Un simple essai prouvera sa valeur. Le Novoro n'est pas un commun article de commerce car il est fourni directement par le Dr Peter Fahney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Ecrivez aujourd'hui pour renseignements.

Livré exempt de douane au Canada.

Tél. HArbour* 2116

E. W. CARON

145-149 Des Commissaires Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains
et Provisions

Grains lousés — chars assortis

Demandez les produits CARONA

Une attention spéciale est
donnée aux commandes
de groupes.Seule Meunerie du genre
dans Québec

Tancrède Avaré

34-36, rue Henderson Qué.

EMPLOYEZ LES RATIONS BALANCEES POUR TOUS LES BESOINS DE LA FERME

AVARD

Particulièrement nos rations spéciales pour les vaches laitières, préparées avec les meilleurs ingrédients et mélangés dans mon moulin, dans le but d'augmenter la production du lait, de diminuer le coût d'alimentation, et d'augmenter les bénéfices. Toutes ces moulures sont manufacturées selon des formules fournies par les experts du gouvernement.



Le marché de la dernière heure



Prix obtenus sur les marchés de Montréal, lundi, 15 février

VOS VENTES

Prix du gros, livré à Montréal

Animaux vivants

Porcs de choix,
180 à 280 lbs ... 4.75 à 5.00
Prime de 1.00 par tête

Porcs à bacon,
180 à 230 lbs ... 5.00 à 5.50

Porcs de boucherie,
160 à 240 lbs ... 5.00 à 5.50

Porcs légers,
160 et moins ... 5.00 à 5.50

Porcs lourds,
240 à 270 lbs ... 5.00 à 5.50

Coupe de \$2.00

Porcs extra lourds,
240 et plus ... 5.00 à 5.50

Coupe de \$3.00

Truie ... 3.75 à 4.25

BOUVILLONS la livre

Choix 06 à .06 1/4

Bon 05 à .05 1/2

Moyen 04 1/4 à .04 3/4

Commun 03 1/4 à .04

Commun (léger) 03 à .03 1/2

VACHES la livre

Choix 03 1/4 à .03 1/2

Bon 03 à .03 1/2

Moyen 02 1/2 à .03

Commun 01 1/4 à .01 3/4

Très commun ... 3/4 à .01

TAURES la livre

Choix 04 1/2 à .05

Bon 04 à .04 1/4

Moyen 03 1/4 à .03 1/2

Commun 02 1/2 à .03

TAUREAUX la livre

Choix 03 à .03 1/2

Bon 02 1/2 à .03

Moyen 02 à .02 1/2

Commun 01 1/2 à .01 3/4

VEAUX DE LAIT la livre

Choix 08 à .08 1/2

Bon 07 1/2 à .08

Moyen 06 à .07

Commun 05 à .06

VEAUX DE CHAMPS la livre

Bon 03 à .03 1/2

Moyen 02 3/4 à .03

Commun 02 1/4 à .02 3/4

AGNEAUX DU PRINTEMPS la livre

Choix 06 1/2 à .06 3/4

No. 1 06 à .06 1/2

5.00 à 5.50 : Non castrés et communs.

MOUTONS la livre

Bon 03 à .03 1/2

Moyen 02 1/2 à .03

Commun 01 1/2 à .02

Animaux abattus

VIANDES ABATTUES la livre

Porc frais No. 1, 90 à 140 lbs 7

Porc frais No. 2, 140 à 275 lbs 6 1/2

Porc frais No. 3, 175 à 225 lbs 6

la livre

Veaux choix ... 0.11

Veaux No. 1 ... 0.10

Veaux No. 2 ... 0.08

Veaux No. 3 ... 0.07

Prix du 8 au 13 février

POULETS ABATTUS

Sélectionnés A

6 lbs et plus ... 0.22

5 1/2 lbs à 6 lbs ... 0.21

5 lbs à 5 1/2 lbs ... 0.20

4 1/2 lbs à 5 lbs ... 0.19

4 lbs à 4 1/2 lbs ... 0.18

Nourris au lait, 3c de plus.

Sélectionnés B, 3c de moins.

POULES ABATTUES

Sélectionnés A

5 lbs et plus ... 0.18

4 1/2 lbs à 5 lbs ... 0.17

4 lbs à 4 1/2 lbs ... 0.16

Sélectionnés B, 3c de moins.

DINDES ABATTUES

Sélectionnés A

12 lbs et plus ... 0.24

10 lbs à 12 lbs ... 0.24

8 lbs à 10 lbs ... 0.23

6 lbs à 8 lbs ... 0.22

La livre

Oies A ... 0.16

Oies B ... 0.12

PRODUITS DE LA FERME

OEUFs Ex. 27c - Pr. 23c la douz.

Frais extra poulettes ... 0.23

Frais sec. poulettes ... 0.20

MIEL BLANC la livre

Chaudière de 2 1/2 lbs ... 0.03 1/2

Chaudière de 30 lbs ... 0.06 1/2

MIEL EN GATEAUX la livre

Blanc No. 1 ... 0.11

Blanc No. 2 ... 0.08

Ambré No. 1 ... 0.08

Ambré No. 2 ... 0.07

Brun No. 1 ... 0.08

POIS le minot

Canadiens ... \$1.75

FEVES le minot

Canadiennes ... 0.90 à 0.95

FOIN au char, la tonne

(f.a.b. Montréal)

De Trèfle ... 9.00

De Mil ... 10.00

PAILLE au char, la tonne

De blé, d'avoine ... 5.00

POMMES DE TERRE

Ces prix sont f.a.b. Montréal

sac inclus.

Montagnes vertes les 80 livres

Classe No. 1 ... 0.45

Classe No. 2 ... 0.35

Marché très faible.

VOS ACHATS

Prix du gros, prix à Montréal

FARINE DE PAIN

au char, en sacs

Première patente ... 2.50

Deuxième patente ... 2.20

Forte à boulanger ... 2.15

Farine pâtisserie ... 2.00

SEL le sac

Fin (sac de 200 lbs) ... 1.70

Gros (sac de 140 lbs) ... 1.10

En pierre (sac de 100 lbs) ... 1.50

ALIMENTS A BETAIL la tonne

Son ... 20.75

Gru rouge ... 21.75

Middlings ... 26.75

Farine de viande cuvée

(60 pour cent) ... 65.00

Ecaillés d'huitres ... 25.00

Gravier ... 20.00

Farine fourragère ... 33.00

Gluten ... 27.00

le minot

Blé à engrais No. 1 66

Avoine à engrais No. 1 38

Orge Can. Ouest No. 4 50

Maïs argentin 73

Maïs sud africain 64

GRAIN MOULU le sac de 98 lbs

Blé d'Inde moulu ... 1.35

Blé d'Inde cassé ... 1.35

TOURTEAUX la tonne

De lin ... 32.00

De coton ... 35.00

Drèches de brasserie ... 20.00

Drèches de distillerie ... 20.00

Marché des animaux

ARRIVAGES

à la Pointe Saint-Charles,

lundi, 15 février

Bétail, 567 ; veaux, 674 ; porcs, 1,845 ; moutons, 53.

BETES A CORNES

Les ventes de bouvillons étaient excessivement lentes à l'ouverture du marché ; il n'y avait que les vaches autour desquelles il y avait quelque activité. Les bonnes rapportaient 4.00, quelques-unes 4.25 ; les moyennes de 3.00 à 3.50 et les communes de 2.00 à 2.75. Celles qui étaient destinées à la mise en conserve se payaient de 1.00 à 2.00. Les génisses allaient de 2.50 pour les communes à 5.00 et 5.25 pour les meilleures. Les bouvillons semblaient devoir se vendre de 3.00 à 6.00, avec les moyens de 5.00 à 5.50. Les boeufs et les taureaux se payaient de 2.00 à 3.00 pour les communs et jusqu'à 4.00 pour les bons sujets de boucherie.

VEAUX

Les veaux de lait allaient de 2.00 à 3.50 pour les meilleurs sujets ; les moyens de 7.00 à 7.50 et les communs aussi bas que 5.00. Les veaux de champs de bonne qualité rapportaient de 3.00 à 3.50. Les sujets pesants sont difficiles à vendre et doivent se payer quelque peu plus cher que les autres.

PORCS

Il n'y avait que 1,845 porcs en vente aujourd'hui. Il fut possible d'en disposer en très peu de temps à raison de 5.15 à 5.25. Ce dernier prix a été obtenu pour la majorité des porcs de Québec et d'Ontario. La demande fut assez active et l'on croit généralement que ces prix se maintiendront pour la balance de la semaine. Les coupes ordinaires étaient en vigueur pour les sujets lourds et extra lourds, pendant que les sujets de choix bénéficiaient d'une prime de \$1.00 par tête. Les truies rapportaient de 3.50 et 3.75.

MOUTONS

Les quelques moutons et agneaux qu'il y avait en vente se sont vendus à des prix très fermes. Les sujets non châtrés se payaient 5.50 pendant que les quelques agnelles de bonne qualité rapportaient 7.00. Les moutons allaient de 2.00 à 3.50.

A V I S

Nous avons Messieurs les Producteurs de Patates de Semence certifiées dans les marques suivantes :

Irish Cobbler Extra
Earley Rose
Early Eureka

que nous recevons des demandes pour ces variétés et ceux qui sont vendeurs pourront communiquer pour tous renseignements avec :

Le Secrétaire général

1231 est, rue Demontigny,
Montréal.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE...

(Suite de la page 317)

être transmis à Québec. Que les déclarations seront envoyées avec une note au secrétaire des Cercles pour être transmises à Québec en novembre afin de retirer toutes les primes dans la même année.

Que les contrats pour verrats soient envoyés au secrétaire général au 1er septembre chaque année pour un temps de service allant au 1er avril, les contrats pour les jeunes seront transmis au 1er novembre et le tout, contrats pour jeunes et vieux, sera transmis à Québec le 15 novembre. Le Secrétaire général est prié d'envoyer le tout, contrats et déclarations, aux secrétaires des cercles à temps et avec une note explicative; les déclarations pour taureaux au 1er octobre chaque année, pour verrats, au 15 mars chaque année. Qu'en plus, tous les cultivateurs qui ont obtenu des primes d'achat du Ministère soient strictement tenus de garder ces verrats pour une période de 2 ans, sinon leur cercle se verra refuser toute autre prime d'achat.

Invité par le président à dire quelques mots, M. Morisset, juge pour les grains de concours, déclare être enchanté de la belle qualité des grains jugés jusqu'à ce jour, tout en recommandant aux cultivateurs d'être très particuliers sur la question si importante du criblage. Il dit qu'au Ministère l'on a jugé le Témiscamingue comme un Comité producteur de grains de semences, et encourage les directeurs présents à semer et faire semer du bon grain pour l'avancement de la région.

Proposé par M. H. Charland, secondé par M. And. Bélanger, que les officiers suivants de la Société d'Agriculture : MM. E. Bergeron, L.-J. Bégin, J. Belliard, secrétaire-général, rencontrent M. J. E. Piché, et lui demandent son concours si précieux pour l'obtention d'octrois spéciaux pour les fins suivantes :

- 1) Organiser les six expositions de paroisse.
- 2) Organiser les différents concours des Cercles agricoles et de la Société.
- 3) Diminuer notre dette.

Il est aussi suggéré par les directeurs que dans le programme d'exposition pour l'item : veaux et génisses croisées 1932 l'on mette à la place génisses croisées de l'année.

A la demande du président, M. L. J. Bégin remercie d'une manière toute cordiale les directeurs pour le bon travail qu'ils viennent de faire dans ces deux journées, de la Coopération et du bon esprit d'entente apportés par chacun dans le passé et de-

mande à tous de travailler en harmonie avec l'agronome, le secrétaire général et le président afin de rendre notre Société d'Agriculture de plus en plus vivante et prospère ; il remercie son collaborateur, M. L. A. Tremblay, pour le dévouement et le zèle apportés dans son contact journalier avec les cultivateurs. Il remercie aussi le secrétaire général, M. J. Belliard, pour son travail et les renseignements fournis en tout temps pour aider l'agronome dans son travail, il termine en souhaitant à tous de se revoir une autre année.

M. Elie Bergeron, président, remercie à son tour tous les directeurs pour leur bon travail et déclare l'assemblée générale terminée.

L. J. BEGIN,
Agronome officiel.
Jos. BELLIER, D.
Secrétaire gén.

MOTS POUR RIRE

Madame revient du théâtre et trouve sa bonne, assise tranquillement dans la cuisine en train de lire un roman ; deux bougies brûlent sur la table. Madame naturellement est très outrée de l'extravagance de sa domestique.

— Comment, Jeanne, à cette heure, vous lisez encore des romans et vous me brûlez deux bougies !

— Pardon, Madame, je n'en brûle qu'une. Il y a à peine un quart d'heure que j'ai coupé cette bougie en deux.

— Baptiste, mon ami, je ne mets pas si longtemps à m'habiller que toi.

— Je le comprends, monsieur, car je n'ai pas de valet de chambre.

Entre un vieux et un jeune professeur de piano :

— Mon cher en ce monde, il faut pour réussir, conserver toujours son prestige. Ne donnez jamais de leçons qu'à deux piastres de l'heure.

— Mais, monsieur, je n'en trouverai point, et je mourrai de faim.

— Et bien ! mourez... pendant quelque temps.

Consultations :

— Voyez-vous, votre femme a plus que jamais besoin d'exercice.

— Mais, docteur, comment faire ? Elle ne veut jamais sortir.

— Oh ! vous avez un moyen simple : donnez-lui de l'argent pour courir les magasins !

Les canotiers aiment la toue, les pharmaciens, la toux, le joueur, l'atout ; voilà tout.

A VENDRE

PETITES ANNONCES. — Tarif : .02 sous le mot avec minimum de 25 mots par insertion. Pour quatre impressions consécutives du même texte une réduction de 20% est consentie.

TABLETTES TOUSSINE

POUR LES CHEVAUX

Contre :

Toux, gourme, bronchite et souffle. Excellentes pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire muer. Elles débarrassent aussi des vers. Envoyées franco par la poste sur réception du prix : 50c la bouteille.



Agent pour tout le Canada
Dr Jos. COMTOIS
S.-Barthélemy, — P. Q.

GRATIS

Montre et nombreux beaux cadeaux tels que : Ustensiles d'aluminium, linge, soie, coton, couvre-lit, rideau, broderie estampée, articles de toilette, etc., donnés gratuitement à ceux qui vendront nos graines de jardin à 7 cts le paquet. Demandez notre catalogue et 50 paquets.



L'UNION DES JARDINIERS

ENREGISTREE

LEVIS, QUE.

Hémorroïdes, eczéma, enflures, médicaments "Camprex" (onguent) composé renommé. L'avez-vous essayé? La boîte : 35 sous. Satisfaction ou argent remis. La Camprex Campagna Fabrique, S.-Paul de Chester, (Arthabaska).

A VENDRE

Poussins, Poulettes de 4 semaines et Oeufs d'incubation. Notre couvoir est cette année équipé de machines les plus modernes (Jamesway).

Nos poules Leghorns blanches C. S. proviennent de troupeaux approuvés et ont à leur tête des mâles enregistrés R.O.P. approuvés du Gouvernement et strictement sélectionnés.

Nos prix sont à la portée de tous et nous garantissons entière satisfaction. Demandez nos listes de prix.

FERME AVICOLE "BOIVIN"

S.-Alexandre d'Iberville, Qué.

POUSSINS vigoureux approuvés par le gouvernement, à prix réduits : Leghorns 10c, Plymouth Rock Barrés et Rouges 12c. Nous garantissons une parfaite livraison. \$1.00 le cent exigé avec la commande, balance sur livraison. — Hilltop Poultry Farm, Elmira, Ont.

Poussins d'un jour P. R. B. provenant de troupeau et d'un couvoir qui a donné 71.5% d'éclosion en 1931. Poussins approuvés, troupeau sélectionné, ayant subi l'épreuve du sang. Bonnes conditions, en commandant de bonne heure. S'adresser : Couvoir S.-Anselme, (Dorchester), J. E. Lavallée, Sec.

CE QUE VEUT LA FEMME DE LA CAMPAGNE pour faire de l'argent avec les poussins "Bray". Un record d'au moins quatre années consécutives d'inspection par le gouvernement. Chaque poussin fort et vigoureux garantissant une ponte prolongée et une pesanture raisonnable. Nous disposons des sept races "Standard". Notre catalogue vous fournit gratuitement nos prix et des informations intéressantes. Souvenez-vous que les poussins "Bray" sont les meilleurs parce que vous ne courez aucun risque. Bray Chick Hatchery, 35 Clayburn Ave., St. Catharines, Ont. Succursales à Welland, Dunnville, Hagersville, Brampton, Lindsay, Peterboro.

ANNONCES COLLECTIVES

"La Terre de Chez Nous" offre cette colonne aux CERCLES ET SYNDICATS qui veulent annoncer "en groupe" leurs VENTES et leurs ACHATS.

Le Cercle de l'U.C.C. de Saint-Camille de Wolfe offre en vente un incubateur "MAKOMB", absolument neuf. Capacité 450 oeufs.

Une bonne machine à vendre à prix réduit. S'adresser à LIONEL HAMIER, secrétaire du Cercle, Saint-Camille (Wolfe).

BALANCE PUBLIQUE d'une capacité de 20,000 lbs, en très bon état, à vendre à bon compte. S'adresser à L. Lemire, président du Cercle de S.-Roch de l'Assomption.

Quelques centaines de poches de patates "Montagnes Vertes" certifiées pour semence. Pour prix, s'adresser à : M. Ferdinand Brière, Secrétaire de l'U. C. C., Valmont, (Champlain).

A VENDRE : une charrue sulky en bonne condition, 15 vaches laitières ayant subi l'épreuve à la tuberculine, 1 vache fraîche vélée, 100 minots de patates certifiées Montagnes Vertes, 1000 livres de graine de mil, 500 livres de graine de trèfle. Cercle de Gentilly, Alfred Beaudette, sec.

A VENDRE : graine de trèfle analysée au Ministère de l'Agriculture fédéral, 1ère qualité; 10 animaux Canadiens enregistrés 2A génisses provenant de vaches inscrites au "Livre d'Or". S'adresser : CERCLE DE L'U.C.C., Saint-Ours, (Richelieu).

Avez-vous reçu votre catalogue

Notre nouveau catalogue **Printemps-Eté 1932** a été distribué ces semaines-ci.

Il vaut son pesant d'or

Si vous n'avez pas encore reçu un exemplaire dans votre famille, demandez-le. Nous voulons qu'il y ait un catalogue Dupuis dans chaque foyer canadien-français. C'est le seul catalogue général entièrement imprimé en français.

Conditions de paiements faciles si désirées.

Remplissez ce coupon.

Veuillez m'envoyer gratuitement votre catalogue Printemps-Eté 1932.

Nom

Adresse

COMPTOIR POSTAL

Dupuis Frères

Montréal.

GRATIS
AUX INVENTEURS
LE NOUVEAU MANUEL
DE L'INVENTEUR
ENVOYÉ SUR DEMANDE
ÉCRIVET-NOUS AUJOURD'HUI
ALBERT FOURNIER
934 RUE STE CATHERINE E. MONTREAL

L'ELEVAGE DU MOUTON

Nous espérons que nos lecteurs ont pris connaissance du projet de l'Hon. Ministre de l'Agriculture, en rapport avec l'élevage du mouton et nous nous permettons de fournir ici quelques notes au sujet de cet élevage.

Depuis un demi-siècle environ l'élevage du mouton est en baisse dans notre province; ceci est probablement dû au fait que nos cultivateurs, à part quelques exceptions, ne sont plus intéressés par l'emploi de la laine pour fabriquer les étoffes du pays si chères à nos aïeules, et aussi, si durables.

On préfère aujourd'hui les tissus plus fins, fournis par l'industrie, il ne faut pas espérer vaincre jamais les engouements de la mode; il n'empêche cependant que la laine trouvera toujours bon emploi; malheureusement, son prix actuel est bas.

Une autre cause qui a contribué à décourager les éleveurs est due aux pertes causées par les chiens, et dans quelques régions par les ours, ce qui oblige à la construction de clôtures spéciales.

Il ne faut pourtant pas perdre de vue que la viande d'agneau obtient des prix avantageux et que le Canada ne fournit qu'un peu plus que le tiers de la laine utilisée dans les manufactures du pays, ce qui permet d'espérer que le prix de la laine est appelé à remonter.

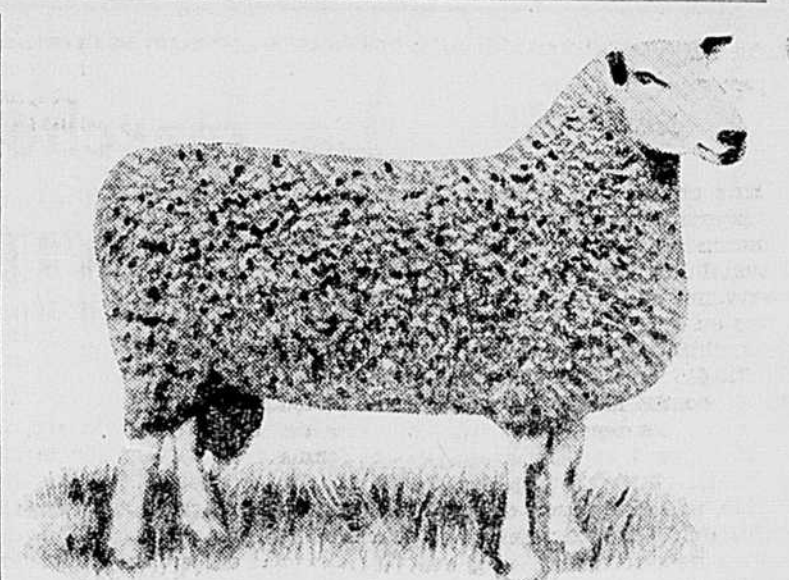
Nous conseillons l'élevage du mouton, partout où il peut se faire dans de bonnes conditions, car cet animal est un agent fertilisant sur la ferme, en même temps qu'il est le plus grand destructeur de mauvaises herbes.

Dans cette branche, comme dans toute autre, il ne faut pas s'engager sans avoir de bonnes notions sur le sujet. Beaucoup de personnes se figurent qu'il suffit d'étudier la question théorique de l'élevage pour réussir; c'est une erreur. Quiconque n'a pas la pratique, doit l'acquérir en débutant en petit, avec des sujets bien choisis.

Ce choix diffère selon les régions; le Leicester et le Lincoln prospèrent dans les terrains bas; ce sont des moutons à laine longue et à viande grasse; le Shropshire, l'Oxford et le Hampshire réussissent dans la plupart des terrains, ce sont des moutons à laine intermédiaire et à viande maigre.

De l'avis d'un grand nombre d'éleveurs, le Shropshire est une des meilleures races à deux fins que nous possédons, il réussit bien dans tous les terrains, sous tous les climats, sa chair est excellente, sa laine est fine et résistante; de plus les brebis sont prolifiques et les agneaux précoces. D'autres éleveurs préfèrent des sujets d'une autre race, les raisons qu'ils donnent en faveur de leur choix sont valables; c'est une question d'appréciation et aussi de climat, ce qu'il est permis d'affirmer sans crainte, c'est que nous avons de bonnes races de moutons au Canada, nous en avons la preuve chaque année à nos expositions agricoles.

Le mouton, étant principalement élevé pour la boucherie, doit être d'une conformation qui assure un bon poids; ceux qui engraisseront facilement ont les membres courts, l'ossature fine, le corps trapu, rectangulaire, le



Bélier Border Leicester

dos droit et large, la côte longue et arrondie, la croupe large et le gigot fourni. Ces spécifications peuvent varier selon les races, elles restent immuables dans l'ensemble, le plus souvent, c'est dans la tête et dans le cou que l'on trouve une différence appréciable.

Nous parlerons maintenant de l'agnelage.

La nourriture donnée à la brebis doit être bonne pendant tout le temps de la gestation; quelques jours avant la mise bas on doit séparer la brebis du troupeau et couper, si nécessaire, les mèches de laine qui avoisinent le pis, qui seraient une gêne pour l'agneau, en tétant.

Il n'est pas rare qu'une brebis ait deux agneaux, il faut veiller à ce qu'elle les adopte tous les deux.

Un breuvage à l'eau chaude, blanchie à farine est utile à la mère pendant quelques jours, on revient ensuite à la nourriture régulière qui consiste, à la bergerie à 2 ou 3 livres de bon fourrage, à 4 livres de racines ou d'ensilage d'un mélange de concentré de 2 à 3 livres par jour.

Un mélange concentré recommandé est composé comme suit :

5 parties d'avoine, 1 partie de son et 1/2 partie de pain de lin; il donne de bons résultats.

A l'âge de 15 jours environ, les agneaux commencent à manger, il est nécessaire de leur préparer un petit enclos où seuls ils puissent pénétrer et leur servir sec, dans une auge, entretenue proprement, une ration de grain, de son ou de concentré. On peut leur donner également un peu de bon foin tant qu'ils ne sont pas au pâturage. Le sevrage se fait généralement vers le mois d'août, il doit se faire progressivement, afin d'éviter une gêne chez la brebis. L'amputation de la queue doit se faire quand l'agneau est jeune. Vers l'âge de 10 jours, la section se fait entre deux vertèbres, aussitôt faite, on doit badigeonner la plaie avec de la teinture d'iode afin de prévenir l'infection.

La castration des agneaux destinés à la boucherie, doit se faire quand l'animal est jeune, selon les procédés ordinaires, il ne faut pas faire les deux opérations en même temps, (amputation et castration), on risquerait d'affaiblir le sujet.

L'éleveur qui néglige la castration, s'expose à des pertes pécuniaires, le prix de vente des béliers est moins élevé et ils engraisseront moins vite que les agneaux châtrés, de plus, la qualité de la viande est inférieure.

La meilleure époque pour former un troupeau, est le mois d'août, après le sevrage des agneaux; les brebis de 2 ans sont considérées comme très bonnes;

un agneau mâle de l'année peut faire un très bon bélier, à condition qu'on ne l'emploie pas pour un troupeau de plus de 15 têtes et encore il est bon de ne le laisser que quelques heures par jour (de matin autant que possible) avec les brebis.

Avant l'hivernage, il faut procéder au lavage du troupeau, afin de le débarrasser des parasites qui peuvent se trouver dans la toison. Si les animaux sont en bon état quand on les rentre, l'hivernage coûtera moins cher, 2 à 3 livres de foin de trèfle par jour, et quelques racines, choux de Siam ou betteraves, suffiront par tête de bétail. L'eau pure est nécessaire, à raison d'une pinte environ par jour, dans des chaudières entretenues proprement. Le sel est recommandé, le mouton en est très friand.

La tonte se fait au printemps, aussitôt que la température le permet, et on procède ensuite au lavage. On doit toujours profiter d'une bonne température, afin que les animaux ne soient pas exposés à un refroidissement.

Il est facile de se rendre compte que l'élevage du mouton n'offre aucune difficulté; le cultivateur qui possède un sol accidenté peut garder des moutons avec l'assurance du succès, seuls les terrains marécageux, ou mal égouttés, sont nuisibles à l'élevage.

Les moutons vivent dehors une grande partie de l'année, il est cependant nécessaire d'avoir une bergerie qui leur sert d'abri quand la température est trop inclemente. Il est nécessaire également que cette bergerie soit située sur un terrain sec, la façade ouverte au sud et donnant sur un enclos.

Nous le répétons une fois encore à nos bons amis, MM. les cultivateurs, c'est en se livrant à une exploitation raisonnée dans toutes les branches de l'élevage, en améliorant les méthodes culturales actuelles qu'ils se rendront compte des profits qu'ils peuvent réaliser dans l'exercice de leur noble profession.

L'agriculture est une science dans laquelle le plus savant peut encore s'instruire tous les jours.

R. M. P.

GAGNEZ \$20.00

EN PLUS PAR SEMAINE

en cultivant champignons pour nous, dans caves et hangars toute l'année. Commencez maintenant. Expérience pas nécessaire. Nous achetons tout ce que vous cultivez. Livre illustré gratuit.

Royal Mushroom Co.
DEPT. 186
MONTREAL CANADA

Le rapport préliminaire du Canadien National

Dans un rapport préliminaire au rapport annuel déposé aux Communes le Chemin de fer National du Canada annonce que ses revenus d'exploitation se sont élevés en 1931 à \$177,273,700 environ, chiffre que l'on compare à \$221,770,445 en 1930, une diminution de \$44,496,745 ou de 20 pour cent. Les dépenses d'exploitation se sont élevées à \$169,688,000 en 1931 et à \$195,239,507 en 1930, une diminution de \$25,571,507 ou de 13 pour cent. Les revenus nets furent de près de \$7,585,700 en 1931 contre \$26,510,938 en 1930, une diminution de \$18,925,238.

Ces chiffres s'appliquent à toutes les lignes du réseau à l'exception de celles qui se trouvent à l'est de Lévis et de Diamond Junction et dont l'exploitation est gouvernée par la loi des tarifs de marchandises des Provinces Maritimes.

Les recettes du réseau, en 1931, furent les plus basses encaissées depuis la réorganisation du Canadien National, mais, dit le rapport, l'exploitation a été conduite de telle façon que la diminution considérable du chiffre d'affaires a été en quelque sorte compensée. Alors que les recettes du service des marchandises ont diminué de près de 16 pour cent le tonnage transporté par chaque train de marchandise opéré a été le même ou un peu supérieur. La vitesse des trains a été augmentée et la consommation du combustible moindre. Les chargements de grain et de sous produits des grains ont diminué de 3½ pour cent. De toutes les commodités ordinaires transportées par le chemin de fer

seul le coke accuse un excédent. Les revenus du service des marchandises du réseau, en 1931, furent de 39 pour cent plus bas qu'en 1923.

La situation, ajoute le rapport, a amené la réduction du personnel dans tous les services. D'autre part, grâce aux arrangements pris, il a été possible, en réduisant le nombre des jours de travail de prévenir la fermeture des ateliers pendant de trop longues périodes. Sur un total ordinaire de 122,600 wagons de marchandises en service sur le réseau, chaque jour, 92½ pour cent ont été conservés en bonne condition. Ce pourcentage est à peu près celui qui est maintenu au cours des années normales.

Les recettes du service des voyageurs accusent une diminution d'environ 28 pour cent sur les recettes de 1930. Cet état de choses a obligé la direction à de sévères mesures de retranchement dans le service des trains. En décembre 1931 le nombre de train-milles voyageurs était de 25 pour cent moindre que durant le mois de 1930 correspondant et de 29 pour cent moindre qu'en décembre 1928. En 1931 les trains du réseau ont établi un nouveau record de ponctualité.

L'efficacité de toutes les locomotives du réseau a été maintenue dans la moyenne normale. La somme dépensée pour l'entretien du matériel roulant, en 1931, fut de \$38,260,000 et pour l'entretien des voies et bâtiments, de \$34,796,000. Quant aux frais de transport (y compris l'exploitation des trains et des gazes des deux services de circulation) ils furent de \$81,985,000, soit une réduction de \$14,120,000 sur ceux de 1930.

Le nombre de wagons affectés, en 1931, au transport des mar-

chandises payantes sur les lignes du réseau au Canada se compare comme le démontre le tableau ci-dessous avec les chiffres de 1930 :

Les revenus du service des messageries ont diminué de 18 pour cent en 1931 par rapport aux revenus de 1930 et ceux des télégraphes de 19½ pour cent.

Ce sommaire de l'exploitation du réseau est accompagné du message suivant que la direction adresse à tous les hauts fonc-

tionnaires du Chemin de fer national du Canada.

"Soyez convaincus que vos efforts pour maintenir la haute efficacité de l'exploitation sont appréciés. Il est hors de notre pouvoir de ramener les affaires à leur condition normale, mais nous pouvons continuer à compenser les pertes de revenus par des réductions dans le coût de l'exploitation. Nous espérons que vous aurez cet objectif en vue continuellement."

	Année 1931	Année 1930
Grains et sous produits	182,033	188,566
Bétail	40,182	44,089
Charbon	65,089	83,851
Coke	13,739	12,756
Bois	58,850	64,426
Bois à pulpe	44,743	78,507
Pâte de bois et papier	51,377	61,267
Autres produits forestiers	47,628	68,547
Minerais	10,072	18,484
Marchandises (moins d'un wagon)	438,485	509,326
Divers	346,110	414,374
Total	1,298,306	1,564,193

CHRONIQUE

Madame reçoit

Une dame d'une petite ville de la province m'adressait, ces jours derniers, le billet suivant : "Monsieur Cer, je lis de temps à autre vos chroniques hebdomadaires. J'ai parcouru les unes avec un certain intérêt et jusqu'à la fin. Dans d'autres, malgré de méritoires efforts, je suis restée en panne dans les premiers paragraphes. C'est que, pardonnez ma franchise, vous n'êtes pas toujours très rigolo et vous me semblez être un peu pessimiste. Vous vous servez de la "crise" pour noircir du papier et vous nous en servez plus souvent qu'à votre tour. Dans la vie il y a pourtant encore un peu de soleil et de bonnes choses. Donnez-nous donc quelquefois des articles gais et amusants. J'espère, Monsieur, que vous prendrez ces remarques en bonne part et que... etc..."

Le papier était modérément parfumé, l'écriture irrégulière, nerveuse et enchevêtrée, la ponctuation et l'orthographe à peu près correctes. Les remarques de ma correspondante ne m'ont pas offensé le moins du monde, et, en toute justice, je ne puis pas la blâmer de bâiller sur ma prose. Mais Madame veut du rigolo et j'aurais mauvaise grâce de ne lui en point servir. Voici.

C'est une étude de mœurs, dans une petite ville. La scène naturellement se passe avant le Carême. Madame Alice reçoit aujourd'hui. C'est son jour. Thé de cinq à sept. Les amies ont été prévenues par téléphone, d'ailleurs toute la ville le sait. Il y a les invitées qui viendront, celles qui ne viendront pas, celles qui voudraient y venir et qui regrettent de n'avoir pas été invitées. Un cercle d'amies, ma chère, ce n'est pas une congrégation de Dames de Sainte-Anne; on n'y peut embrigader tout ce que la popula-

tion féminine a de disponible et de valide.

Madame Alice ? En deux coups de crayon, je vous la présente. Quarante ans sonnés et avoués, dont le tiers habilement dissimulé. Assez jolie, sans excès, permanent impeccable, toilette de bon goût, rouille et noir, un brin de culture, du savoir-faire. Un peu légère mais au demeurant, bonne ménagère, épouse attentive et mère de deux enfants. La situation du mari, fut déjà plus brillante, encore enviable. N'en exigez pas davantage.

Je dois cependant vous dire que le pâtissier a fait chez Madame, ce matin, d'excellentes transactions. Le midi, Monsieur a dû prendre son lunch, à la diable, en bougonnant, sur le coin de la table. L'après-midi, préparation des sandwiches réglementaires, sandwiches menus, rectangulaires, triangulaires, ou savamment roulés, recelant mille choses appétissantes, quelques-uns habilement camouflés sous leur bonnet de fromage à la crème piqué d'amandes. Dans la maison tout brille, tout reluit, le bout du nez de Madame excepté. Celle-ci fait une dernière revue, s'attarde au salon, corrige le pli d'un rideau, déplace un bibelot, pousse un fauteuil, remonte un coussin, etc... Coiffée de blanc, Marie, la bonne de circonstance, essuie les fines tasses de porcelaine pour la dixième fois, dispose dans les assiettes sandwiches, gâteaux et bonbons divers. Il est cinq heures, tout est prêt, ces dames et ces demoiselles peuvent s'amener.

Cinq heures et quart, un coup de sonnette, Marie se précipite pour ouvrir à une dame plantureuse, essouffée et haute en couleurs, Madame Alice s'approche, s'exclame : "Combien aimable à vous d'être venue, ma chère !" Effusions modérées, questions banales, tandis que la visiteuse enlève sa peau de bête, refait son masque. On passe au salon

discretement éclairé et accueillant. Nouvelles questions, félicitations mutuelles. La clochette sonne de nouveau, même scène. Mademoiselle Hortense, cette fois-ci, excellente personne, sans prétention et secourable. Mais le timbre résonne encore trois fois, dis-foix, quinze fois. Rituel habituel, voir plus haut. Un chroniqueur, même complaisant et courtois ne peut cependant pas introduire et décrire tout ce gentil monde qui chuchote, cause, badine et batifole. Dans le coin près du piano, avec sa voix et ses attitudes de gendarme, la grosse Berthe est en train d'en conter une bonne, poivre et sel à Madame Georgette qui s'esclaffe tumultueusement, au grand scandale de Madame Joséphine, un pilier du Tiers Ordre. Dans le coin opposé, deux dames parlent popote et pot-au-feu. "Un gâteau superbe et rien que deux oeufs..." Madame Alice est à son aise, surveille les invitées, cherche à alimenter la conversation, provoque les épanchements, vante telle actrice de cinéma, fait la moue sur tel auteur, apprécie une toilette, enfin se prodigue en tout et à toutes.

Mais la conversation tombe, c'est le moment solennel. Mademoiselle Claire sert le thé, Madame Gabrielle, digne et imposante, coupe les glaces. Par petites bouchées, les minuscules sandwiches pénètrent décemment dans le fond intime de ces dames et demoiselles, les mochas, les feuilletées, les brioches et autres douceurs subissent le même sort enviable, malgré les soupçons des grasses sur leur "régime". Les plateaux se dégarnissent, mais Marie, la vigilante, apporte d'autres munitions. "Encore un peu de thé, Madame ? — S'il vous plaît, il est exquis. — Merci". On passe les amandes, les chocolats. Plusieurs allument une cigarette. On cause entre voisines; c'est le feu de peloton, celui-là, le plus dangereux, où l'on exécute le prochain avec le sourire et sans miséricorde. On se glisse à l'oreille quelques remarques sur le mobilier, sur le goût, ou le manque de goût de l'hôtesse, sans malice.

Mais du fond de la cuisine on entend les deux marmots revenus de la classe et qui se chamaillent. Pour les apaiser, Marie leur partage également la brique de crème glacée qui a échappé au... désastre. Ces dames regardent l'heure : "Mon Dieu, déjà six heures et quart !" La débouade commence et se poursuit. Le salon se vide. Dans le petit plateau d'argent les bistrots s'évalent : Monsieur et Madame, Mademoiselle... La dernière visiteuse à peine sortie, les enfants se précipitent dans le salon et attaquent sauvagement les vestiges du gentil petit gueuleton.

Madame Alice a reçu; c'était son jour !

Ma correspondante désirait avoir quelque chose de gai et de rigolo. Elle est servie.

CER.

SOMMAIRE

Editorial	305
L'Exécutif de l'U.C.C.	305
Congrès de colonisation 306-11-12	
Société d'Agriculture du Témiscamingue	307
Echos de cercles	308
En marge d'un congrès	309
Page féminine	310
Lettre d'un prêtre	313
Nos ventes d'engrais chimiques	314
Cours-à-domicile	315
Aux jeunes agriculteurs	316
Consultations légales	317
Page du marché	318
L'élevage du mouton	319
Le rapport du C.N.R.	320

L'UTILITE DU CIMENT POUR LE CULTIVATEUR

"SUIVEZ-MOI ET FAITES DES ECONOMIES"

CE LIVRE ENVOYE GRATIS A TOUT FERMIER

Servez-vous de Béton pour améliorer votre ferme; mettre fin aux réparations; prévenir les pertes dues à la vermine et diminuer les risques d'incendie. Ce livre vous dira comment ce but est facile à atteindre, et peu coûteux. Vous n'avez que le ciment à acheter; les autres matériaux et la main-d'œuvre ne vous coûtent rien.

Modernisez votre ferme et rendez-la plus profitable. Caveau à légumes, glacière, poulailler, approches, planchers d'écurie, silo, donnez à tout cela une forme permanente à l'aide du Béton. Procurez-vous le livre qui vous dira comment vous y prendre.

Canada Cement Company Limited
Edifice Canada Cement Company
Carré Phillips Montréal
Bureaux des ventes à
Montréal Toronto Winnipeg Calgary

POSTEZ CE COUPON AUJOURD'HUI

LE BETON CANADA CIMENT EST PERMANENT

Plus de 2,000 marchands vendent le ciment "Canada". Si vous ne trouvez pas de marchand près de chez vous, écrivez-nous.

Canada Cement Company Limited
Edifice Canada Cement Co.
Carré Phillips Montréal

Envoyez-moi votre livre gratuit.

Nom

Adresse

Toujours délicieux au goût

LE THÉ "SALADA"

'Tout frais des plantations'